

# Approche sociologique des interférences entre stigmatisme carcéral et identité sociale

Mémoire réalisé par  
**Morgane Hovine**

Promoteur  
**Fabienne Brion**

Année académique 2015-2016

**Master en criminologie à finalité approfondie**



### **Plagiat et erreur méthodologique grave**

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation\*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.



## Table des matières

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction.....</b>                                                   | <b>12</b> |
| <b>Phase exploratoire .....</b>                                            | <b>15</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : LE CADRE CONCEPTUEL.....</b>                               | <b>17</b> |
| 1. Le positionnement de la recherche dans la littérature scientifique..... | 17        |
| 2. Une approche structurelle du stigmate carcéral .....                    | 23        |
| 2.1 La perspective approchée par les auteurs .....                         | 23        |
| 2.2 La théorie appliquée au stigmate carcéral .....                        | 25        |
| 3. Problématique .....                                                     | 29        |
| 3.1 Ancien détenu .....                                                    | 30        |
| 3.2 Stigmate .....                                                         | 30        |
| 3.3 Identité sociale .....                                                 | 32        |
| 3.4 Les stéréotypes .....                                                  | 34        |
| 3.5 Les attentes normatives.....                                           | 35        |
| 3.6 Le statut social .....                                                 | 35        |
| <b>CHAPITRE 2 : LA REINSERTION SOCIALE .....</b>                           | <b>37</b> |
| 1. La réinsertion sociale au Québec.....                                   | 37        |
| 1.1 L'association des services de réhabilitation sociale.....              | 37        |
| 1.2 Les organismes fréquentés pour la recherche.....                       | 39        |
| 1.3 La réintégration sociocommunautaire .....                              | 40        |
| 2. La réinsertion sociale en Belgique .....                                | 42        |
| 2.1 La naissance de la communautarisation .....                            | 42        |
| 2.2 La perspective de la réinsertion sociale belge. ....                   | 43        |
| <b>CHAPITRE 3 : LA METHODOLOGIE .....</b>                                  | <b>46</b> |
| 1. Le type d'approche .....                                                | 46        |
| 2. Le choix de la méthode : l'entretien semi-directif.....                 | 46        |
| 3. L'échantillon.....                                                      | 47        |
| 4. La méthode d'analyse : la théorie ancrée/fondée.....                    | 50        |
| 5. Les limites et les problèmes rencontrés.....                            | 51        |
| <b>CHAPITRE 4 : ANALYSE DES ENTRETIENS .....</b>                           | <b>53</b> |
| 1. Le constat avant la prison .....                                        | 53        |
| 1.1 Les caractéristiques sociales des individus interviewés .....          | 53        |
| 1.2 Les ruptures biographiques.....                                        | 55        |
| 1.3 Le conflit de culture .....                                            | 56        |

|                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.4 Les perceptions de soi dans la délinquance/« normalité » .....               | 59  |
| 1.5 Conclusion préliminaire .....                                                | 62  |
| 2. Dans la sphère carcérale .....                                                | 63  |
| 2.1 Les ruptures biographiques .....                                             | 64  |
| 2.2 Les relations dans la sphère carcérale .....                                 | 65  |
| 2.3 Impact de la structure .....                                                 | 74  |
| 2.4 La recherche de reconnaissance .....                                         | 81  |
| 2.5 Les perceptions de soi .....                                                 | 82  |
| 2.6 Conclusion préliminaire .....                                                | 84  |
| 3. En maison de transition .....                                                 | 86  |
| 3.1 Un encouragement pour la réhabilitation sociale .....                        | 87  |
| 3.2 Un soutien pour le stigmatisme carcéral .....                                | 87  |
| 4. Hors de la sphère carcérale .....                                             | 90  |
| 4.1 La question de l'auto-étiquetage .....                                       | 91  |
| 4.2 La désaffiliation au groupe stigmatisé .....                                 | 92  |
| 4.3 L'adhésion antérieure au discours sur la justice .....                       | 93  |
| 4.4 Les stratégies de neutralisation du stigmatisme .....                        | 94  |
| 4.5 La lutte pour la reconnaissance .....                                        | 99  |
| 4.6 Le sentiment de dette et la perception d'une société « contractuelle »...102 |     |
| 4.7 Les perceptions de soi .....                                                 | 104 |
| 4.8 Conclusion préliminaire .....                                                | 107 |
| 5. Conclusion générale de l'analyse .....                                        | 108 |
| CHAPITRE 5 : DISCUSSION .....                                                    | 112 |
| Conclusion générale .....                                                        | 118 |
| Bibliographie .....                                                              | 122 |
| Monographie .....                                                                | 122 |
| Mémoires et thèses .....                                                         | 122 |
| Cours académiques .....                                                          | 123 |
| Articles de périodiques .....                                                    | 123 |
| Document non publié .....                                                        | 126 |
| Références d'internet .....                                                      | 126 |
| Annexe 1 : Grille d'entretien .....                                              | 129 |
| Annexe 2 : Opérationnalisation des entretiens .....                              | 131 |



" La justice, cette entité sublime, n'a rien avoir là : il n'y a ni innocent ni coupable au sens profond que la conscience donne à ses mots, mais seulement des individus qu'il est expédient de punir".

[Fauconnet]





## Remerciements

Ces quelques mots sont l'occasion de remercier les personnes qui m'ont soutenue et épaulée au long de ce travail qui fut pour moi instructif à de nombreux égards.

Je remercie d'abord tout particulièrement ma promotrice Fabienne Brion, pour sa disponibilité, son intérêt, son soutien et ses conseils qui m'ont beaucoup apportés.

Je voudrais également remercier tous les organismes de réinsertion sociale à Montréal qui m'ont aidée à trouver des entretiens et qui m'ont fait découvrir la réinsertion sociale québécoise.

Je voudrais aussi remercier toutes les personnes qui sont passées par la prison à Montréal comme en Belgique avec qui j'ai réalisé des entretiens et sans qui la réalisation de mon travail n'aurait pas été possible.

Et enfin, je remercie également les membres de ma famille qui m'ont soutenue en me prodiguant conseils et encouragements et qui ont toujours cru en moi en toutes circonstances.



## INTRODUCTION

Dans nos sociétés, la prison est devenue une évidence pour tout un chacun. Nous pouvons observer les conséquences de cet état d'esprit dans le fait que la capacité des prisons et du nombre de détenus ne cesse d'augmenter depuis des années, aussi bien en Belgique qu'au Québec.

Pour ce qui concerne les chiffres belges en 2014, nous en sommes arrivés à 9.592 places disponibles dans les prisons pour 11.769 détenus<sup>1</sup>.

Quant au Québec, sur les années 2013-2014, 43.561 admissions ont été enregistrées dans les établissements de détention du Québec, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à la précédente année et une hausse de 8,1 % par rapport à 2008-2009.

Nous assistons à une croissance continue de la population moyenne présente quotidiennement en établissement de détention<sup>2</sup>.

Pourtant, nous ne connaissons pas encore bien tous les effets de la prison sur la société. Les individus qui l'expérimentent en subissent généralement les effets pour le restant de leur vie. La plupart des gens utiliseront d'ailleurs le terme « détenu » et non « ancien détenu » pour qualifier ces personnes après leur sortie de prison, ce qui prouve bien l'effet indélébile de la prison sur l'individu.

La problématique de la réinsertion a été principalement abordée par rapport à l'emploi, la famille et le logement. Un élément semble jouer un rôle important autant dans la réinsertion que dans la récidive : l'étiquette du délinquant qui persiste. Nous pouvons observer un rejet, lié à cette étiquette, de la part des autres milieux que le milieu criminel. Ce rejet est observable au travers des difficultés qu'éprouvent les anciens détenus, non seulement à trouver un emploi mais également à se constituer un réseau social pouvant les soutenir lors de leur réinsertion. Plusieurs recherches ont d'ailleurs démontré qu'un soutien social constituait la clef de la réussite dans la réinsertion sociale des anciens détenus.

Les moyens de remédier à cet état de fait sont différents en Belgique et au Québec. Chez nous, la communauté est peu sollicitée dans le processus de réinsertion sociale alors

---

<sup>1</sup>Gouvernement fédéral Belgique. (2013). *Statistiques et chiffres de la population détenue*. En ligne, <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/autres/detenu/>, Consulté le 26 mai 2015.

<sup>2</sup>Gouvernement du Québec. (2015). *Statistiques correctionnelles du Québec*. En ligne, <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/statistiques-annuelles/2013-2014/faits-saillants.html>, Consulté le 26 mai 2015.

qu'au Québec, le plan de réinsertion sociale des personnes contrevenantes est, depuis 2010, axé sur les programmes et services ; il met notamment l'accent sur la continuité des services entre le milieu carcéral et la communauté<sup>3</sup>.

Ainsi la réinsertion est entravée par la perception qu'a la population non pénalisée sur l'ancien détenu d'une part et sur la prison d'autre part, ces deux éléments étant intrinsèquement liés. Porteur du stigmate carcéral, l'ancien détenu ne trouve pas facilement le soutien espéré.

Le temps en prison est un temps bien à part. Les détenus ne possèdent plus les mêmes repères et sont coupés de ce qui les définissaient : ils étaient pères, maris, employés, que sont-ils à présent ?

Comment dès lors les anciens détenus se perçoivent-ils et se définissent-ils à leur sortie de prison ? Créent-ils de nouveaux repères, les retrouvent-ils ? Quelle place la société leur laisse-t-elle après cette expérience carcérale ?

Nous avons opté pour ce thème dans le but de mieux comprendre les obstacles de la réinsertion sociale. Pour se faire, nous avons analysé sous un autre angle les conséquences de la discrimination. Habituellement celles-ci portent sur l'accès aux droits dont bénéficie l'individu. Il s'agit de voir d'une autre façon l'implication de la prison et de ses conséquences sur l'individu. Nous désirons observer les impacts de la discrimination sur l'intimité de l'individu, sur ses interactions, sur sa constitution en tant qu'acteur social plutôt que sur son accès limité au monde du travail ou au logement. De cette façon nous pourrions également observer quel type de sujet la prison crée et comment améliorer la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Pour répondre à notre question de recherche, nous allons commencer par aborder ce qui a été réalisé dans la littérature scientifique précédemment et poser un cadre conceptuel que nous désirons utiliser afin de disposer de différents outils pour comprendre ce phénomène social. Ensuite nous constaterons la réinsertion sociale en Belgique et à Montréal pour entreprendre de percevoir l'enjeu des structures sur celle-ci. Nous poursuivrons avec notre méthodologie en expliquant notre approche qui se veut empirique et inductive. Nous mettrons en évidence la méthode de recueil et d'analyse des données qualitatives

---

<sup>3</sup>Ministère de la sécurité publique du Québec. (2014). *Les services correctionnels du Québec: Document d'information*. En ligne, [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services\\_correctionnels/publications/document\\_information\\_services\\_correctionnels.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/document_information_services_correctionnels.pdf), Consulté le 26 mai 2015.

utilisées. Par la suite, nous aborderons la partie empirique de notre recherche. Elle est consacrée aux entretiens réalisés avec des personnes contrevenantes.

Afin d'appréhender le développement du stigmatisme carcéral sur l'individu, notre analyse abordera trois parties de la trajectoire sociale de l'individu : le constat avant la prison, dans la sphère carcérale et hors de la sphère carcérale. Enfin, nous terminerons par une discussion dans laquelle nous comparerons notre recherche à la littérature et principalement à l'approche structurelle du stigmatisme carcéral de Hannem et Bruckert.

## **PHASE EXPLORATOIRE**

La réaction de la population « non pénalisée » envers des individus sortis de prison pose la question du sens d'une différence aussi marquante. Il suffit d'expliquer à quelqu'un que vous faites des entretiens avec des « anciens détenus » pour déclencher chez cette personne une réaction immédiate : « Il faut faire attention, être prudent, ces gens-là ont fait de la prison ».

Pourtant, l'expérience de détention afflige les individus dans leur tentative de réinsertion dans la société et la plupart des « anciens détenus » aspirent au statut « d'être normal » caractérisé par le logement, le travail et la relation conjugale. Mais à entendre les réactions de certaines personnes, la place de ces « individus » est en prison et doit rester en prison : ces réactions sont fortes et extrêmement tranchées.

La plupart des gens ne côtoyant pas d' « anciens détenus », cela nous a amené à nous demander sur quoi ces réactions de rejet étaient fondées ? A travers cela, nous cherchions à comprendre comment la population non pénalisée percevait les anciens détenus après que ceux-ci aient purgé leur peine d'emprisonnement ? Est-ce que le fait de faire de la prison est perçu, par tout un chacun, comme une façon de rembourser une dette ? Vu les effets indélébiles du « stigmatisme carcéral », on a des raisons de douter que cette "dette" soit vraiment remboursable.

Nous voulions aussi cibler notre recherche sur le stigmatisme carcéral et trouver un angle d'approche. Suite à la lecture de l'ouvrage « Stigma » de Goffman, c'est l'identité qui nous a interpellés. Comprendre l'identité après la prison nécessite la prise en compte de deux perceptions différentes. Le problème est en effet double puisqu'il s'agit à la fois de savoir comment l'individu va se réapproprier sa personne et comment la société va lui accorder une place en son sein, comment elle va agir par rapport au fait que l'ancien détenu veuille se réapproprier sa personne.

Initialement, nous voulions étudier d'une part l'impact qu'a le stigmatisme carcéral sur l'identité pour soi de l'ancien détenu et sur l'identité sociale virtuelle attribuée par la population qui n'a pas vécu l'expérience de détention d'autre part.

Pour l'identité sociale virtuelle, nous recherchions, au sein de la population, une catégorie d'individus qui aurait été plus à même de stigmatiser les anciens détenus ou du moins une catégorie par laquelle ces derniers se seraient sentis plus stigmatisés. Nous comptons donc de manière empirique, à travers les entretiens, trouver cette catégorie

d'individus qui aiderait à comprendre l'identité sociale virtuelle. Cependant au fil des entretiens réalisés à Montréal, nous nous sommes rendu compte que les anciens détenus ne mentionnaient jamais la même catégorie de personnes qui les stigmatisaient.

Cet élément nous a donc amené à changer l'approche de la recherche. Il n'était plus question de trouver une autre catégorie d'individus pour la recherche puisque cela semblait ne pas avoir un sens évident. Il semblait alors plus abordable d'analyser, au travers du discours des anciens détenus, quelle identité sociale était traduite.

En discutant avec certains acteurs s'occupant de la réhabilitation sociale et en réalisant des entretiens avec des anciens détenus à Montréal, nous avons pris conscience de l'importance de l'implication de la communauté québécoise dans la réinsertion sociale par rapport à ce que nous pouvons constater en Belgique. Suite à cela, nous nous sommes demandé si le stigmate carcéral pouvait fonctionner différemment en fonction du degré de contact ou d'appartenance à la communauté (programmes de réinsertion sociale, création d'ASBL, etc.). Nous avons en effet tendance à procéder la catégorisation des personnes qui nous sont différentes ou étrangères, amenant ainsi au stigmate carcéral. Cet élément nous a fait prendre conscience qu'il ne fallait pas seulement parler d'impact mais bien d'impact différentiel puisqu'il existe des possibilités que le stigmate carcéral possède des impacts différents sur l'identité sociale, selon certains facteurs.

Notre question de départ finale est : « Quel sont les impacts différentiels possibles du stigmate carcéral sur l'identité sociale des anciens détenus en Belgique et à Montréal ? »

Pour répondre à la question de départ, nous aurons recours à deux procédés. D'une part, à partir d'ouvrages et de revues scientifiques, nous analyserons le stigmate carcéral. Nous mènerons d'autre part des entretiens semi-directifs au sein d'un échantillon d'« anciens détenus » composé en Belgique et à Montréal. Nous analyserons les données trouvées pour tenter de comprendre les facteurs stigmatisant/non stigmatisant qui pourraient produire des effets différents ou semblables sur les identités.



# CHAPITRE 1 : LE CADRE CONCEPTUEL

## 1. Le positionnement de la recherche dans la littérature scientifique

Notre recherche se situe dans le cadre de la déviance et de la discrimination.

Le terme déviance désigne les comportements (individuels ou collectifs) qui, s'écartant de la norme, créent des dysfonctionnements et donnent lieu à une sanction. Ce qui est considéré comme légal ou répréhensible est variable selon les pays et les époques<sup>4</sup>.

Classiquement, la discrimination est définie selon Scharnitzky (2006) comme « *un acte comportemental ou verbal négatif envers un individu ou plusieurs membres d'un groupe social à propos duquel il existe un préjugé négatif* »<sup>5</sup>.

Différentes approches sur le sujet existent, nous nous situons ici sur l'axe de définition sociale (les acteurs définissent, d'une certaine façon, la réalité et agissent en fonction de cette définition ou interprétation des choses) qui peut être soit liée à l'axe consensus (consensus fondamental autour des valeurs communes, des institutions sociales et de l'organisation matérielle de la société) ou à l'axe conflit (la société, en tant qu'ensemble hétérogène, est traversée de conflits et de rapports de domination)<sup>6</sup>. Dans notre recherche, nous nous intéresserons à l'axe consensus.

Notre étude s'inscrit dans une sorte de déplacement d'une sociologie de la prison vers une sociologie de l'expérience carcérale pour considérer la prison comme support stigmatisant. Il s'agit d'une vision qui avait déjà été entreprise par Chantraine que nous verrons plus loin. Bien que la recherche consiste à rendre intelligible l'« après-prison » chez les anciens détenus, le temps en prison semble alors être le point de départ de la compréhension du phénomène social.

Dans ce déplacement, nous devons nous référer de manière générale à la sociologie de la prison, dans laquelle nous avons deux héritages fondamentaux<sup>7</sup>. Il nous faut citer Foucault qui a principalement remis en question l'évidence de la prison. *Surveiller et punir* (Foucault, 1975) manifeste l'histoire d'un regard ; « *celui que la société*

---

<sup>4</sup> G. Ferréol, (Éd.), *Dictionnaire de sociologie* (3<sup>e</sup> éd.), Paris : Armand Colin, 2002, p.45.

<sup>5</sup> L. Lacaze, La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'« analyse stigmatique » revisitée, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2008, 1(5), p.193. doi : 10.3917/nrp.005.0183

<sup>6</sup> A. Pires, *Stigmate pénal et trajectoire social*, Thèse de doctorat en philosophie, Montréal, Université de Montréal, 1983, pp.14-20.

<sup>7</sup> E. Béthoux, La prison : recherches actuelles en sociologie, *Terrains & travaux*, 2000,1, p.72. En ligne, <http://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2000-1-page-71.htm>

disciplinaire porte sur ceux qu'elle labellise comme « délinquants » ou « déviants »<sup>8</sup>. Foucault précise que c'est le passage en prison qui permet d'assigner l'individu comme « délinquant ». Il veut savoir pourquoi l'institution carcérale s'est imposée parmi trois technologies du pouvoir présentes à la fin du XVIIIe siècle<sup>9</sup>.

Le deuxième grand apport à la sociologie de la prison est celui de Goffman. La prison est conçue comme d'après Castel une « *institution sociale spécialisée dans le gardiennage des hommes et le contrôle totalitaire de leur mode de vie, dont les traits structuraux principaux sont l'isolement dans un espace clos et la prise en charge de tous les besoins des reclus* »<sup>10</sup>. Rostaing se plaçant dans la lignée goffmanienne écrira sur l'expérience de la prison par rapport à l'identité que nous verrons plus loin. Dans son article, elle utilise de nombreuses références aux analyses d'*Asiles* (Goffman, 1961) comme le rituel de l'entrée dans l'institution, la fin de la maîtrise du temps, la privation de l'intimité, la position de subordination permanente, le recours aux « adaptations secondaires » des détenus<sup>11</sup>.

En 1963, avec la parution de *Stigma*, Erving Goffman élabore un outil d'analyse de l'identité. Goffman montre que le stigmate ne fait pas l'objet d'un attribut spécifique mais s'exerce au travers des interactions sociales. De ces interactions résulte une identité définie par autrui en opposition à une identité pour soi<sup>12</sup>.

De nombreuses recherches portant sur les causes et les conséquences du stigmate ont été suscitées par le livre de Goffman *Stigma : « Notes on the Management of Spoiled Identity »*<sup>13</sup>.

Une autre contribution importante à la compréhension du stigmate provient d'une perspective psychologique. Elle aurait développé la manière dont les individus construisent des catégories et les liens entre ces catégories et des croyances stéréotypées<sup>14</sup>.

---

<sup>8</sup>Auteur inconnu, *Comment lire Surveiller et punir aujourd'hui ?* ?, Date de publication inconnue, consulté le 20 mai 2015, p.7, <https://detentions.files.wordpress.com/2009/03/comment-lire-surveiller-et-punir-aujourdhui.pdf>.

<sup>9</sup>*Ibidem.*, p.8.

<sup>10</sup>E. Béthoux, *op.cit.*, p.80.

<sup>11</sup>*Ibidem.*

<sup>12</sup>R. Baudry, J-P. Juchs, Définir l'identité. *Hypothèses*, 2007, 10, p.161. En ligne, <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-155.htm>.

<sup>13</sup> P. Jacquin, (Trad.), B. Link, & J. Phelan, Conceptualizing stigma, *Annual Review of Sociology*, 2001, 27, p.1. En ligne, <http://www2.univ-paris8.fr/sociologie/wp-content/uploads/2011/03/phelan-link-stigmat.pdf>.

<sup>14</sup>*Ibidem.*, p.1

« Le concept du stigmat est appliquée dans un grand nombre de circonstances allant de l'incontinence urinaire (Sheldon & Caldwell, 1994) à la danse exotique (Lewis, 1998), à la lèpre (Opala & Boillot, 1996), au cancer (Five & Wright, 2000) et à la maladie mentale (Angermeyer & Matschinger 1994, Carrigan & Penn 1999, Phelton & al 2000). Il est utilisé pour expliquer quelques-unes des difficultés sociales liées au chômage (Walsgrove 1987), pour montrer comment la stigmatisation sociale peut mener à la perpétuation de l'utilisation du bien-être (Page 1984) et à aider à comprendre des situations rencontrées par les personnes en fauteuil roulant (Cahill & Eggleston 1995), les beaux-parents (Coleman & al 1996), les débiteurs (Davis 1998) et les mères homosexuelles (Causey & Duran-Aydintug 1997) »<sup>15</sup>.

Ce qui est intéressant à remarquer c'est que les stigmates qui ont été explorés ne sont majoritairement pas de l'ordre du crime à proprement parlé, peu ont été étudiés par rapport à la transgression de la loi.

En 1983, Alvaro Pires, Blankevoort et Landreville ouvrent une voie inexplorée. Ils mènent une recherche relativement importante sur le stigmat pénal et sur son mode d'opération. Au moment où ils réalisent leur étude, le stigmat pénal est un domaine peu connu et peu exploré. Ils analysent l'impact différentiel de l'appareil pénal sur les conditions de vie et l'avenir des personnes qui l'expérimentent en tant que justiciables. Ils aborderont des questions sur l'inégalité et la discrimination par rapport aux personnes touchées par ce stigmat<sup>16</sup>.

Leur matériel empirique provient, pour l'essentiel, d'un projet collectif de recherche portant sur les coûts sociaux du système pénal et réalisé à l'Ecole de Criminologie de l'Université de Montréal, sous la direction de Pierre Landreville<sup>17</sup>.

Leur conclusion a été de dire que les effets de l'incarcération peuvent difficilement être mis sur le côté. Les coûts sociaux du système pénal varient selon les classes sociales. Une division entre une classe dangereuse et une classe « sans problème » ressort du système pénal<sup>18</sup>.

En spécifiant plus par rapport à notre objet de recherche, quelques auteurs ont élaboré des travaux sur le stigmat carcéral et son impact sur l'identité. Néanmoins, il faut tenir

---

<sup>15</sup> P. Jacquin, (Trad.), B. Link, & J. Phelan, *op.cit.*, p.1

<sup>16</sup> A. Pires, *Stigmat pénal et trajectoire social*, Thèse de doctorat en philosophie, Montréal, Université de Montréal, 1983. 365 p.

<sup>17</sup> A. Pires, *op.cit.* p. 2.

<sup>18</sup> A. Pires, *op.cit.*, pp.311-316.

compte d'une précision : l'identité a surtout été abordée pendant la période d'incarcération par des auteurs comme Rostaing mais pas après le passage en prison.

Les travaux de Corinne Rostaing abordent l'analyse de l'identité au travers de la prison, en tant que expérience stigmatisante. « *L'écho goffmanien est évident dans sa contribution à L'exclusion : l'état des savoirs, intitulé « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités », dans laquelle elle étudie « l'expérience de la prison comme une atteinte directe à l'image de soi »* »<sup>19</sup>.

Dans son approche carcérale, Rostaing tente de concevoir les atteintes à l'identité : « *Comment, dans ces conditions, les individus incarcérés parviennent-ils à vivre, survivre ou résister? Comment retrouver sa dignité en prison?* »<sup>20</sup>

A travers ses travaux, elle montre comment le détenu peut être acteur dans l'institution carcérale en analysant la manière dont les individus vont se définir en prison, le type de relations qui peut se développer entre les détenus et le personnel de surveillance<sup>21</sup>. Elle va dégager également dans son article *Une approche sociologique du monde carcéral*, l'importance de la création de relation de confiance rendue possible par des "autrui qui comptent". Ceux-ci permettent à l'individu d'acquérir un statut valorisant dans le milieu carcéral<sup>22</sup>.

Selon Touraut (2012), le processus de stigmatisation est à la fois durable (dans le temps, même après la sortie de prison) et contagieuse, s'étendant aux proches<sup>23</sup>.

Le travail de Combessie, dans *Intégration sociale des anciens détenus* conçoit que la purification des infamies de la société passe par l'incarcération des détenus jugés comme boucs émissaires. L'enfermement de l'individu est associé à sa personne par l'expérience carcérale et ne peut être dissimulé. L'emprisonnement construit socialement le crime. Par l'incarcération, le détenu voit assimiler son acte comme un stigmate<sup>24</sup>.

---

<sup>19</sup>E. Béthoux, *op.cit.*, p.80.

<sup>20</sup>C. Rostaing, Une approche sociologique du monde carcéral, *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 2012, 3 (59), p.50.

<sup>21</sup>G. Chantraine, La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France, *Déviance et société*, 2000, 24(3), p.306. En ligne [http://www.persee.fr/doc/ds\\_0378-7931\\_2000\\_num\\_24\\_3\\_1732](http://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_2000_num_24_3_1732).

<sup>22</sup>C. Rostaing, *op.cit.*, p.54.

<sup>23</sup>C. Rostaing, *op.cit.*, p.53.

<sup>24</sup>P. Combessie, Intégration sociale des anciens détenus, Analyse des logiques de la justice pénale et de leurs effets, *Les classiques des sciences sociales*, Paris, 2004, p.19. En ligne [http://classiques.uqac.ca/contemporains/combessie\\_philippe/integration\\_soc\\_anciens\\_detenus/integration\\_soc\\_anciens\\_detenus.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/combessie_philippe/integration_soc_anciens_detenus/integration_soc_anciens_detenus.pdf).

Chantraine aborde dans *Prison, désaffiliation et stigmates*, le stigmate carcéral dans le cadre de détenus toxicomanes afin de comprendre les expériences carcérales des détenus en maison d'arrêt en France<sup>25</sup>. Chantraine cible la manière dont l'enfermement et le passage en prison mettent à mal les différentes dimensions de la singularité de l'individu. Au travers des trajectoires sociales, l'auteur tente de décrypter sociologiquement la notion d'« engrenage ». Selon sa recherche, les détenus vont donner différentes significations à l'incarcération comme épisode biographique<sup>26</sup>.

Chauvenet analyse dans *Prisonniers : construction et déconstruction d'une notion*, comment la loi pénale et la réglementation pénitentiaire combattent le criminel et non le crime avec une dynamique basée sur la peur. Les détenus, dans leur relation à autrui, intériorisent le dispositif de protection à l'égard des criminels et de la prison. Leur altérité est renforcée par le dispositif sécuritaire<sup>27</sup>.

Avec la *cérémonie de dégradation du statut*, Garfinkel observe comment l'identité de l'individu est modifiée au travers d'un rituel lorsque celui-ci passe par le procès pénal. L'individu devient littéralement une différente et nouvelle personne. L'essence de la personne n'est pas modifiée, elle est reconstituée. La stigmatisation passe par l'acte de communication. L'individu devient indigne de bénéficier de privilèges normaux dont il disposait dans la société ou dans une institution. Dans le schéma de groupe des types sociaux, l'individu va posséder une identité plus faible. En référence aux normes socialement et institutionnellement préférées, l'individu réalise les distinctions cruciales entre apparences et réalité, vérité et fausseté<sup>28</sup>.

Le stigmate ne saurait être compréhensible sans la théorie de l'étiquetage.

« *La théorie de l'étiquetage, aussi appelée théorie de la réaction sociale ou bien encore « analyse stigmatique », est ainsi un champ de savoir qui constitue un domaine essentiel de la sociologie et de la psychologie sociale nord-américaines des années 1960, dont l'axe de recherche central concerne les phénomènes de déviance* »<sup>29</sup>.

---

<sup>25</sup>G. Chantraine, *Prison, désaffiliation et stigmates*, *Déviance et Société*, 2003, 27 (4), p.363. doi : 10.3917/ds.274.0363

<sup>26</sup>*Ibidem*, p.309.

<sup>27</sup>A. Chauvenet, *Les prisonniers : construction et déconstruction d'une notion*, *Pouvoirs*, 2010, 4 (135), pp.41-52. doi : 10.3917/pouv.135.0041.

<sup>28</sup>H. Garfinkel, *Conditions of successful degradation ceremonies*, *American Journal of Sociology*, 1956, 61 (5), pp.420-424. En ligne <http://www.jstor.org/stable/2773484>.

<sup>29</sup>L. Lacaze, *op.cit.*, p.183. doi : 10.3917/nrp.005.0183

Cette notion d'étiquetage prend racine avec Lemert, celui-ci caractérise la déviance comme la réponse de la société. Cette perspective lui évite de considérer la déviance comme une pathologie individuelle ou sociale. Ce qui permettra d'expliquer une réaction socialement organisée dans laquelle une étiquette de déviant est attribuée à un individu<sup>30</sup>.

Howard Becker avec *Outsiders* (1963), Goffman avec *Stigmate* (1963), Erikson avec *Wayward Puritans* (1966) et Harold Garfinkel avec *Conditions of successful degradation ceremonies* (1956) vont avoir des apports considérables pour la théorie de l'étiquetage<sup>31</sup>.

Une conséquence inattendue de l'étiquetage est la création par l'individu du comportement que nous attendons de celui-ci. Robert K. Merton a ainsi appelé cette doctrine « théorème de Thomas ». Ce qui s'expliquerait d'après Merton (1951/1956) comme « *La prédiction créatrice débute par une définition fausse de la situation provoquant un comportement nouveau qui rend vraie la conception, fausse à l'origine* »<sup>32</sup>.

Ainsi l'interactionnisme symbolique et la théorie de l'étiquetage proposent d'après Wells (1978) que « *l'acte social d'étiqueter une personne comme déviante tend à altérer l'auto-conception de la personne stigmatisée par incorporation de cette identification* »<sup>33</sup>.

Bruce G. Link (Link et coll., 1989) va apporter des modifications à la théorie de l'étiquetage. Sa recherche porte sur le désordre mental. Link va présenter comment les personnes étiquetées et traitées comme cas psychiatriques, sont victimes d'un certain nombre de discriminations. Il interprète l'auto-étiquetage comme représentant les représentations sociales en vigueur dans la société<sup>34</sup>.

Dans la conception de Goffman, le stigmate est une relation entre « un attribut et un stéréotype ». Link et Phelan vont proposer cinq notions attachées à celles de stigmate : l'étiquetage, la stéréotypisation, la distance sociale, la perte de statut, la discrimination et les relations de pouvoir. Le stigmate est conçu comme un processus. Pour Link & Phelan (2001) « *On applique donc le terme de stigmate lorsque des éléments*

---

<sup>30</sup>*Ibidem.*, p.184.

<sup>31</sup>*Ibidem.*, p.184.

<sup>32</sup>*Ibidem* p.185.

<sup>33</sup>*Ibidem.*, p.185.

<sup>34</sup> *Ibidem.*, pp.187-188.

*d'étiquetage, stéréotypisation, séparation "eux" – "nous", perte de statut et discrimination ont lieu concurremment dans une situation de pouvoir qui permet aux composantes du stigmat de se développer »<sup>35</sup>.*

La notion d'attribut sous-tend que le stigmat est propre à la personne alors que la notion d'étiquette permet de remettre en question la légitimité de la désignation du stigmat. La notion d'étiquette permet de considérer le phénomène social comme un processus social<sup>36</sup>.

Ainsi, le stigmat peut être abordé de plusieurs façons : par les processus de neutralisation du stigmat, par ceux qui sont stigmatisés, par le processus d'« asilisation », par le phénomène d'étiquetage, par ceux qui stigmatisent, par les affiliations des personnes stigmatisées, par l'identité sociale, par les rites de passage s'inscrivant dans une interaction sociale, par les enjeux de légitimité et de contrôle et par le rapport aux rôles.

Pour notre recherche, l'identité sociale et l'identité pour soi constituent les objets de notre étude.

## **2. Une approche structurelle du stigmat carcéral**

Nous avons trouvé une étude plus récente menée par Stacey Hannem et Chris Bruckert qui montre comment la perspective foucauldienne peut être complémentaire à l'approche que Goffman élabore sur le stigmat. Il s'agit d'un apport du cadre généalogique de Foucault à la notion de stigmat<sup>37</sup>.

### **2.1 La perspective approchée par les auteurs**

La perspective de Foucault sur la production de vérité, de savoir et de pouvoir donne un point d'entrée conceptuel utile pour considérer la construction du stigmat et de ses effets sur les individus et les groupes.

Dans une interaction entre une personne stigmatisée et une personne dite « normale », un déséquilibre de pouvoir peut être causé par un attribut stigmatisant. La personne « normale » représente une menace pour l'identité de l'individu discrédité<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> L.Lacaze, *op.cit*, pp.188-189.

<sup>36</sup> *Ibidem.*, p. 189.

<sup>37</sup> Hannem, S., & Bruckert, C. (Eds.), *Stigma Revisited*, University of Ottawa Press, 2012. Pp.20-22.

<sup>38</sup> *Ibidem*, p. 22.

Selon May (1999), le sentiment de honte et de suspicion de toxicité de son stigmatisme influencerait la perception de la stigmatisation de l'individu<sup>39</sup>.

Foucault énonce que les contraintes déterminent la manière dont les individus sont capables de penser et l'objet sur lequel ils sont capables de penser. Les structures qui forment le contexte à penser dans une période donnée influenceraient l'évolution des significations sociales et des actions sociales<sup>40</sup>.

« *Individual thought and experience is limited to the confine of what the historical and social structures of the time will allow, and was interesting to Foucault only in terms of what light it could shed on the larger structural context of the system or society in which it was created.* »<sup>41</sup>.

La connaissance, ce qui est défini comme vrai est ainsi créée par les structures du pouvoir. Dans cette perspective, la redéfinition de la vérité ou de la connaissance est le produit du pouvoir qui est conçu chez Foucault comme une relation qui s'exerce.

C'est ainsi que les auteurs ont pensé qu'une application du cadre généalogique de Foucault à la notion de stigmatisme nous permettrait d'obtenir une analyse structurelle que Goffman n'aborde pas : « *L'origine du stigmatisme et une compréhension historique du contexte spécifique dans lequel des attributs particuliers sont définis comme discrédités* »<sup>42</sup>.

L'analyse de Goffman n'explore pas les déséquilibres de pouvoir qui existent dans certaines interactions. Il n'envisage pas non plus le rôle du pouvoir dans la définition de la situation et dans l'élaboration de l'expérience. Nous devons distinguer « savoir » et « vérité ». L'expérience individuelle peut établir une forme de vérité mais elle ne deviendra pas un savoir intégré à la structure sociale par contre elle pourra avoir de l'importance dans l'interaction sociale en tant que "vérités individuelles". C'est le pouvoir qui crée du savoir, celui-ci n'est pas nécessairement la vérité<sup>43</sup>.

Le stéréotype en est un exemple :

---

<sup>39</sup>*Ibidem*, p. 17.

<sup>40</sup>*Ibidem.*, p.19.

<sup>41</sup>*Ibid.*

<sup>42</sup>*Ibidem*, p. 21

<sup>43</sup>*Ibid.*



« A stereotype is a collective knowledge of a particular type or group of persons that, in many cases, is not an accurate (true) reflection of particular individuals within that category »<sup>44</sup>.

Les auteurs utilisent le concept « marginal » de Foucault pour comprendre la position du stigmatisé.

« For Foucault, the marginalized are still a part of the larger society; they speak the same language and share many of the same values as mainstream society. They also play essential social and economic roles. Yet marginalized people inhabit a liminal social space either because 1) their identity and life is significantly defined by values that are counter to the mainstream, or 2) they belong to a group whose welfare is systematically subordinated in order to further the interests of the larger, mainstream group »<sup>45</sup>.

Les interventions et la surveillance de comportements en contradictions avec les mœurs et les normes de comportements traditionnels perçus comme dangereux pour l'ordre social sont justifiés par le risque<sup>46</sup>.

Le concept « *structural stigma* » utilisé par Hannem et Bruckert renvoie à une prise de conscience et une intention de gérer une population perçue comme dangereuse à partir d'attributs stigmatisant. Cela conduirait à une discrimination systématique pour ceux qui seraient affectés négativement par l'attribut stigmatisant. Les structures institutionnelles et conceptuelles créeraient les difficultés liées au stigmat<sup>47</sup>.

A partir de là, ils vont tester la théorie par rapport à une multitude de formes de stigmat qui constitueront la suite de leurs chapitres.

## **2.2 La théorie appliquée au stigmat carcéral**

Dans un des chapitres de leur ouvrage, Hannem et Bruckert analysent plus précisément ce qu'ils appellent « *the mark of criminality* » qui correspond au stigmat carcéral.

Dans leur étude, quelques anciens détenus assimilent les jugements négatifs portés sur eux, allant parfois jusqu'à adopter les termes utilisés pour les décrire : manipulateur,

---

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Ibidem, p.22.

<sup>46</sup> Ibidem. p. 23.

<sup>47</sup> Ibidem, p. 24.

violent, rebelle, etc. De cette manière, ils renforcent les discours académiques concernant les personnes criminalisées<sup>48</sup>.

Selon les auteurs, les anciens détenus possèdent souvent les mêmes croyances sur l'autre stigmatisé car précédemment, ils se considéraient et ont été considérés par autrui comme étant des individus appartenant à la classe moyenne<sup>49</sup>.

*« Uggen et al (2004) argued that once an individual is criminalized the label of (ex) « convict » becomes his or her primary and dominant identity marker, especially in interactions with acquaintances made after prison. In both formal and informal day-to-day interactions, an individual may adopt « convict » as his or her master status (Lemert, 1967) »<sup>50</sup>.*

Dans leur étude, les auteurs observent une anticipation et une attente du stigmate de la part de l'ancien détenu, indépendamment d'une discrimination provenant de la communauté. Plusieurs hommes ont craint d'être marqués physiquement par leur stigmate. Il s'agirait d'une anticipation du stigmate dû à la prise de conscience de celui-ci<sup>51</sup>.

Dans l'interaction sociale, les individus qui ont été condamnés à de longues peines d'incarcération vont être considérés non pas à partir de leur personne mais à partir de la norme actuarielle de la classe dangereuse à laquelle ils sont rattachés. La vulnérabilité de ces individus par rapport à l'Etat est renforcée par une surveillance accrue<sup>52</sup>.

Selon Foucault (1980/1991) *« Their stigmatized status (lifer) qualifies them for perpetual surveillance and their privacy may be invaded at the will of state representatives, reaffirming the regulatory structures of sovereignty, discipline, and government under which each of these men live »<sup>53</sup>.*

Cette surveillance pour O'Malley (2001) renvoie à un message d'indésirabilité et à l'inaptitude de ces sujets d'être dans la société<sup>54</sup>.

---

<sup>48</sup> *Ibidem*, p. 150.

<sup>49</sup> *Ibidem*, p. 151.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> *Ibidem*, p. 153.

<sup>52</sup> *Ibidem*, p. 155.

<sup>53</sup> *Ibidem*, p.156.

<sup>54</sup> *Ibid.*

Une des stratégies des individus pour rejeter le stéréotype est de faire une distinction entre « être un criminel » et être condamné à perpétuité. Ne pas partager des valeurs criminelles, distinguerait les anciens détenus des criminels<sup>55</sup>.

En obtenant d'autres statuts comme celui de père, de mari ou de travailleur, les individus tentent d'atténuer leur statut d'« ancien détenu ». Ils se sentent également ou plus justement, représentés par ces identités alternatives. Ces autres statuts leur attribuent une position selon laquelle ils méritent l'inclusion sociale<sup>56</sup>.

Les auteurs expliquent à partir de Goffman (1961) que nous pouvons observer une tentative de dépouiller l'individu des identités antérieures et de créer un « rôle de dépossession<sup>57</sup> ».

*« We know that this divestment is not always complete and that a sense of the pre-mortification self remains. Demonstrating the ability to maintain or create identities, the men provided examples of old and new persons and the most common of these were "normal guy"/"average Joe", worker and good citizen<sup>58</sup> ».*

Une des identités alternatives est le « *normal guy* ».

En dépit de leur condamnation, les anciens détenus se considéraient comme étant dans la norme. Les auteurs pensent que les termes « moyen » et « normal » qui se manifeste dans les réponses des interviewés renvoient à la rationalité disciplinaire de la gouvernance. Les individus seraient en quête d'une certaine normalité. Ils désirent plus pouvoir se fondre dans la masse sociale que de paraître « à part » après leur incarcération<sup>59</sup>.

Une autre identité alternative est le « *worker* ».

Travailler pour l'individu est une façon de convaincre les autres de sa normalité. Posséder une identité de travailleur serait une caractéristique particulière parmi les hommes interrogés de ceux qui proviendraient de la classe ouvrière. Notre société étant une société honorant la notion de travail, les individus pensent ainsi normaliser leur

---

<sup>55</sup>*Ibidem*, p. 159

<sup>56</sup>*Ibidem*, p. 160.

<sup>57</sup>*Ibidem*, pp.160-161.

<sup>58</sup>*Ibidem*, p. 161.

<sup>59</sup> *Ibidem.*, p. 161.

position en son sein. Chez les membres appartenant à la classe ouvrière, cette position est renforcée au travers des structures sociales<sup>60</sup>.

D'après Drummond (2007), « *Drawing attention to one's identity as a worker can also be understood as affirming manliness since « the workplace is an area which men have established as being a significant site for the social construction of masculinity, including masculine identity »* »<sup>61</sup>.

La troisième identité alternative que les auteurs ont relevée dans leurs entretiens est le « *good citizen* ».

« *In some cases their volunteerism especially speech giving, can be linked to « redemption scripts » wherein the person can write « a shameful pas into a necessary prelude to a productive worthy life. In this process, the individual maintains some cohesion in their self- identity rather than amputating a particular element. They can be conceived of as « heroes of adjustment » and this has the effect of reaffirming the rehabilitation discourse. However not all the men embraced the idea of reformation and, instead, we see some using stigma to their advantage. »* »<sup>62</sup>.

Selon cette étude, le stigmatisme peut être expérimenté de plusieurs façons. Les individus peuvent exprimer aucune expérience de stigmatisme ressentie par rapport à un passé criminel ou à l'inverse peuvent ressentir un sentiment de rejet, de discrédit et de vulnérabilité. Hannem et Bruckert observent que certains individus rejettent les attributs stigmatisant alors que d'autres individus les incorporent<sup>63</sup>. Cependant les effets négatifs du stigmatisme peuvent être réduits par la négociation de significations attachées à leur stigmatisme via diverses stratégies. Le discours dominant participe à la création du stigmatisme structurel et renforce son application en renvoyant une image de ces individus comme dangereux<sup>64</sup>.

---

<sup>60</sup> *Ibidem.*, pp.161-162.

<sup>61</sup> Hannem, S., & Bruckert, C., *op.cit.*, p. 162

<sup>62</sup> Hannem, S., & Bruckert, C., *op.cit.*, pp.162-163.

<sup>63</sup> *Ibidem.*, pp.168-169

<sup>64</sup> *Ibidem.*, pp.168-169

### 3. Problématique

Notre question de départ est la suivante :

« Quel sont les impacts différentiels du stigmatisme carcéral sur l'identité sociale des anciens détenus en Belgique et à Montréal ? »

Etant donné qu'il s'agit d'une problématique qui s'analyse dans un continuum de l'impact de la prison sur l'individu, cette étude prend en compte le temps avant la prison, le temps en prison et le temps après la prison.

Cette analyse se situe au niveau microsociologique abordant les perceptions, les représentations et les interactions de chacun. L'objet de cette recherche est abordé dans une perspective dite interactionniste. Nous nous intéressons à l'interprétation que les individus donnent de leur action, « *la définition de la situation* » (William Thomas, 1972).

Cette recherche porte sur le stigmatisme carcéral et sur l'identité sociale. Plus spécifiquement, l'objet de l'étude se définit comme étant l'impact de l'expérience de la prison sur la perception qu'a l'ancien détenu sur son identité et l'identité sociale qu'il possède. C'est une étude sur l'inégalité, après la peine, de la prise en considération de l'individu par les autres membres de la société. Nous touchons aux préjugés répandus sur le milieu carcéral, sur le crime et le criminel. Bien que notre étude soit postpénale, elle n'est coupée ni théoriquement, ni pratiquement de ce qui se passe avant et parallèlement au système pénal.

Pour chaque recherche, il faut mobiliser des concepts qui serviront d'outils à l'analyse de l'objet de la recherche, ils représentent une manière de voir, une conception de la réalité. Le concept est « *une représentation rationnelle comprenant les attributs essentiels d'une classe de phénomènes ou d'objets*<sup>65</sup> ».

Dans cette problématique, nous allons discuter le concept de stigmatisme de manière générale (et plus spécifiquement de stigmatisme carcéral), ainsi que d'anciens détenus et d'identité sociale. Les indicateurs du concept de stigmatisme seront eux aussi soumis à discussion quant au sens sociologique que nous allons leur donner.

---

<sup>65</sup>M.Grawitz, *Méthodes des sciences sociales* (9<sup>e</sup> éd), Paris: Éditions Dalloz, 1993, p.18

### 3.1 Ancien détenu

Par « ancien détenu », il faut comprendre des individus ayant été condamnés à une peine d'emprisonnement de temps variable. Un détenu est « *une personne incarcérée par ordre d'une autorité judiciaire*<sup>66</sup> ». Donc, un ancien détenu est un individu qui n'est plus incarcéré par ordre d'une autorité judiciaire. Il est toutefois indispensable de préciser ce concept ; nous nous référons à des individus qui ne sont plus incarcérés mais qui sont encore parfois sous libération conditionnelle ou en maison de transition (Pour les individus québécois<sup>67</sup>).

Si nous nous référons à Goffman, l'ancien détenu serait un individu de type discréditable<sup>68</sup> ; ce qui signifie que la différence (le stigmat) chez un individu n'est ni immédiatement apparente ni déjà connue.

D'un point de vue sociologique, nous dirons que l'ancien détenu est l'acteur principal dans sa réinsertion sociale et est un acteur dans sa stigmatisation puisqu'il est celui qui inscrit son « identité pour soi ».

### 3.2 Stigmat

Le concept de stigmat a été proposé par Goffman. Si nous nous penchons sur l'étymologie du terme stigmat, il renvoie à l'anormalité et à l'amoralité d'un individu rendu visible par des marques corporelles<sup>69</sup>.

Cette marque est infligée par des institutions ou des groupes qui interprètent les pratiques de l'individu comme possédant un caractère pathologique ou déviant. « *La stigmatisation intervient au terme d'un processus d'ostracisme, d'abandon ou de rejet. Un retranchement hors du monde social peut s'effectuer par l'intériorisation de la répression et le sentiment de frustration*<sup>70</sup> ».

Selon Goffman, l'individu posséderait un statut moindre une fois que les caractéristiques méprisables que le stigmat lie à l'individu sont révélées. Le stigmat s'exprime au travers des relations sociales. Goffman distingue trois grandes catégories de stigmates<sup>71</sup>.

---

<sup>66</sup>Détenu. (s.d). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Repéré à [http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/détenu\\_détenue/24787](http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/détenu_détenue/24787).

<sup>67</sup>Vous pourrez trouver nos explications à ce propos dans la partie portant sur notre échantillon.

<sup>68</sup>E. Goffman, *Stigmat, Les usages sociaux des handicaps*. Paris, Minuit, 1975, p.14.

<sup>69</sup>*Ibidem*, p.11.

<sup>70</sup>G. Ferréol, *op.cit.* p. 202.

<sup>71</sup>E. Goffman, *op.cit.*, p.14.

Les monstruosités du corps sont des stigmates corporels comme par exemple le handicap physique.

Les tares de caractère sont des stigmates liés au passé de l'individu ou/et à sa personnalité comme par exemple, le cas des anciens drogués.

Les stigmates tribaux concernent ce qui peut être transmis de génération en génération, comme la nationalité ou la religion.

Le stigmate carcéral s'inscrit dans les stigmates tenant de la personnalité et du passé de l'individu.

Le stigmate carcéral serait un stigmate lié à une expérience commune (l'expérience carcérale), vécue par un groupe d'individus considérés comme anormaux. Nous définirions donc le stigmate carcéral comme la discrimination à l'égard d'individus ayant vécu une expérience carcérale de type court ou long qui s'observe au travers des interactions avec des personnes dites « normales ».

*« Entre l'identité « virtuelle » (attribuée par autrui) et l'identité « réelle » (revendiquée par soi), les écarts sont fréquents et provoquent des traumatismes, des discriminations (stigmatisation) et des stratégies identitaires pour les réduire » (Goffman, 1962)<sup>72</sup>.*

Le maniement d'un stigmate se rapporte au phénomène plus général d'étiquetage. Il s'agit du profilage de nos attentes normatives quant à la conduite et au caractère d'autrui. Nous allons procéder à la catégorisation lorsque les individus ne sont pour nous que des étrangers<sup>73</sup>.

Ce sont les comportements dans l'interaction et non les caractéristiques de la personne qui vont créer le stigmate. Le stigmate est donc un produit social lié aux interactions entre différents groupes<sup>74</sup>.

Le fait de posséder un stigmate réduit notre condition humaine, voire rend parfois les individus inhumains comme les criminels de type meurtrier qui sont considérés comme des monstres. Des discriminations bien souvent inconscientes découlent de cette croyance affectant l'individu dans les privilèges auxquels il a droit<sup>75</sup>. L'individu ne

---

<sup>72</sup>C. Dubar. Sociologie - Les grands courants de la sociologie contemporaine. Encyclopédie Universalis, p.4. En ligne [https://www.webdepot.umontreal.ca/Enseignement/SOCIO/Intranet/psychosociologie/public/presentation/sociologie\\_courant.pdf](https://www.webdepot.umontreal.ca/Enseignement/SOCIO/Intranet/psychosociologie/public/presentation/sociologie_courant.pdf).

<sup>73</sup>E. Goffman, op.cit., p.68.

<sup>74</sup>*Ibidem*, p.13.

<sup>75</sup>*Ibidem*. p.15.

possède plus les mêmes droits. Les personnes frappées de stigmat ne sont pas considérées comme égales<sup>76</sup>.

Dans notre recherche, nous observerons le concept de stigmat plus particulièrement au travers d'un indicateur qu'est l'identité sociale.

### 3.3 Identité sociale

Nous allons également déterminer ce qu'est une identité sociale. D'après Castra (2000), « *l'identité est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoit comme une entité spécifique perçue comme telle par les autres*<sup>77</sup> ».

Pour Norbert Alter, l'identité est à la fois l'héritage (ce qui est donné par le passé) et la perspective (ce qui est visé par le sujet)<sup>78</sup>. C'est cette deuxième définition qui nous intéresse dans cette recherche.

Pour comprendre le concept d'identité sociale, il faut comprendre ce qu'est la socialisation car l'identité sociale est un concept qui découle du concept de socialisation.

Claude Dubar dit dans son ouvrage « *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles* » que « *la socialisation est un processus d'identification, de construction d'identité, c'est-à-dire d'appartenance et de relation*<sup>79</sup> ». Il ajoute que se socialiser, c'est assumer son appartenance à un groupe.

Nous retrouvons deux types de socialisation. Le premier type est la socialisation primaire, elle se déroule dans l'enfance. Différentes instances de socialisation comme par exemple les parents ou les médias vont avoir une influence sur l'enfant. Le deuxième type de socialisation est la socialisation secondaire qui se développe à l'âge adulte. La profession, les groupes d'appartenances (religieux, politiques, etc.), le couple ainsi que les médias et la culture de masse vont participer à la construction de l'individu en tant que sujet<sup>80</sup>.

---

<sup>76</sup> *Ibidem.*, p.17.

<sup>77</sup> M. Castra, Identité, Sociologie. En ligne <https://sociologie.revues.org/1593>

<sup>78</sup> N. Alter, (ed), *Sociologie du monde du travail*, Paris : Presses Universitaires de France, 2006, p.101.

<sup>79</sup> C. Dubar, *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, 2010, p.32.

<sup>80</sup> A.Revillard, *Introduction à la sociologie*. Université Paris Nord. En ligne, <http://annerevillard.com/enseignement/introduction-sociologie/>, Consulté le 20 mai 2015



Nous considérons donc l'identité comme un processus évolutif et influencé par diverses expériences qui marquent les individus dans leur vie et non comme un processus figé.

Selon l'analyse de Jean-Claude Kaufmann, « *la construction identitaire correspond au processus subjectif de reconstruction d'une unité et d'un tout cohérent à partir de ces éléments pluriels et contradictoires dont est fait un individu* <sup>81</sup> » ».

Ainsi l'identité pour soi est le produit de la socialisation. Selon Goffman, elle est le « *sentiment subjectif de sa situation et de la continuité du personnage que l'individu en vient à acquérir par suite de ses diverses expériences sociales* <sup>82</sup> ».

Pour les sociologues interactionnistes, les identités individuelles s'élaborent au travers des interactions sociales. A partir du contexte et des ressources qui pourraient être utilisées par l'individu, l'identité s'élaborerait au cours de la trajectoire sociale <sup>83</sup>.

Le stigmatisme se construit à travers ce que Goffman appelle l'« identité sociale virtuelle ». L'identité sociale virtuelle d'un individu est la manière que les autres ont de définir l'individu, de lui attribuer des caractéristiques en dépit des attributs qu'il pourrait disposer réellement. L'identité sociale réelle correspond aux attributs réellement possédés par l'individu <sup>84</sup>. Le stigmatisme peut s'observer par le désaccord entre les identités sociales virtuelles et réelles. L'écart compromet l'identité sociale à partir du moment où il est rendu visible ou connu <sup>85</sup>.

L'identité sociale est l'identification à plusieurs groupes ou catégories sociales. Elle renvoie aux relations entre individus et groupe d'appartenances <sup>86</sup>.

« *Si l'identité sociale, élaborée au niveau de l'appartenance aux groupes est une dimension importante de l'identité personnelle, une bonne partie de nos représentations de soi sont construites à partir de nos rôles sociaux* <sup>87</sup> ».

D'un point de vue sociologique, dans notre recherche, l'identité sociale est une source d'inégalité entre les individus, elle est ce qui influence les relations sociales.

---

<sup>81</sup> *Ibidem*.

<sup>82</sup> E. Goffman, *op.cit.*, p.127.

<sup>83</sup> M. Castra, Identité. *Sociologie*, 2012, En ligne <http://sociologie.revues.org/1593>.

<sup>84</sup> E. Goffman, *op.cit.*, p.12.

<sup>85</sup> *Ibidem*., p.32.

<sup>86</sup> H. Malewska-Peyre, La notion de l'identité et les stratégies identitaires, *Socialisation et culture*, 1989, p.318. En ligne <http://books.google.com>, consulté le 20 mai 2015.

<sup>87</sup> Malewska-Peyre, *op.cit.*, p.318.

Pour rendre le concept observable, nous observerons l'identité sociale au travers de l'identité pour soi via le sentiment d'appartenance ou non de l'individu à un groupe en particulier dans la société, les caractéristiques et les traits qu'il se donne, le statut qu'il pense avoir et les attentes normatives qu'il pense devoir remplir.

Plusieurs indicateurs nous aideront à comprendre le stigmatisme carcéral : les attentes normatives, la perte de statut social et les stéréotypes qui entraîneraient une inégalité et une discrimination dans les interactions sociales.

### 3.4 Les stéréotypes

Selon Link & Phelan (2001) puisque le stigmatisme est le lien entre un attribut et un stéréotype, il nous faut comprendre quels sont les stéréotypes en jeu<sup>88</sup>.

Les stéréotypes sont ici, « *des croyances culturelles dominantes qui lient les personnes étiquetées à des caractéristiques indésirables*<sup>89</sup> ».

Selon Lippmann (1992), la notion de stéréotype serait la généralisation à un ensemble d'individus des mêmes opinions réduites à l'extrême pouvant aller jusqu'à la caricature, par un processus de condensation et de schématisation<sup>90</sup>.

Le stéréotype possède un caractère rigide contrairement au préjugé<sup>91</sup>. Le psychologue John F. Dovidio donne une définition du stigmatisme qui rejoint la notion de stéréotype : « *Les stéréotypes sont impliqués dans la stigmatisation dans la mesure où la réponse du percevant n'est pas simplement de nature négative (c'est-à-dire un dédain à l'égard d'une identité dévalorisée) mais vis-à-vis d'un ensemble spécifique de caractéristiques parmi les gens qui portent le même stigmatisme*<sup>92</sup> ».

Pour Link & Phelan (2001), la conception du stigmatisme « *implique un label et un stéréotype, le label associant la personne à un ensemble de caractéristiques indésirables qui forment ce stéréotype*<sup>93</sup> ». Ainsi pour ces auteurs, le fait de concevoir la stigmatisation uniquement comme une représentation sociale ou un stéréotype serait réducteur.

---

<sup>88</sup>L. Lacaze, *op.cit.*, p.188.

<sup>89</sup>*Ibidem*.

<sup>90</sup>G.Ferréol, *op.cit.*, p. 202.

<sup>91</sup>M. Dorai, Qu'est-ce qu'un stéréotype ?, *Enfance*, 41(3-4), 1988, p.46. doi : 10.3406/enfan.1988.2154

<sup>92</sup>L.Lacaze, *op.cit.*, p.190.

<sup>93</sup>*Ibidem*.

### **3.5 Les attentes normatives.**

Puisque les deux types d'identités sociales « virtuelle » et « réelle » découlent des attentes normatives et des exigences de la société, il nous faut observer celles-ci.

Les normes sont des règles ou modèles de conduite propres à un groupe ou à une société donnée, appris et partagés, légitimés par des valeurs, et dont la non-observance entraîne des sanctions. Les normes définissent le comportement approprié ou attendu dans la vie sociale. Leur appropriation (apprentissage et intériorisation), au cours de la socialisation, inclut non seulement la connaissance des règles mais aussi la marge de variation des normes<sup>94</sup>.

Les normes sont moralement investies. Il y a une interprétation morale, pour les membres du groupe, elles s'interprètent en termes c'est bien ou mal<sup>95</sup>.

Nous touchons ici à des normes inscrites dans la loi pénale. Celles qui sont introduites dans la loi, protègent les intérêts et les valeurs morales du groupe qui a le pouvoir d'imposer sa volonté aux autres et possède un moyen d'action sur le gouvernement<sup>96</sup>.

### **3.6 Le statut social**

Si il est intéressant de prendre en compte le statut social, c'est parce qu'il est corrélatif à la discrimination. Les individus ou groupes d'individus qui sont stigmatisés, étiquetés, se voient attribués de façon péjorative des attributs qui les conduisent à être l'objet d'une stratification dans la hiérarchie sociale<sup>97</sup>. Ainsi, l'individu sera souvent destiné à expérimenter une perte de statut et à subir une inégalité de traitement. En effet, lorsqu'un individu possède un statut moindre dans la société, il expérimente une inégalité de traitement liée aux différences et déficiences auxquelles le stigmate renvoie. Dans la comparaison sociale, la personne perd de sa valeur<sup>98</sup>. De façon générale, la perte de statut implique selon Link & Phelan (2001): « *une hiérarchisation descendante de la personne dans la stratification des statuts*<sup>99</sup> ». La personne peut être traitée dans certains cas comme dépourvue de tous droits, statuts, voir sans identité. La perte de statut et la

---

<sup>94</sup>G. Ferréol, *op.cit.*, p.129.

<sup>95</sup>F.Brion, *Sociologie de la criminalité, de l'acte criminel et de la déviance*. Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2013-2014.

<sup>96</sup>*Ibidem*.

<sup>97</sup> L. Lacaze, *op.cit.*, p.192.

<sup>98</sup>*Ibidem*, p.193.

<sup>99</sup>*Ibidem*, p.192.

destruction de l'identité sociale de l'individu peuvent être des objectifs visés par la mesure d'une privation de droits<sup>100</sup>.

Nous pouvons distinguer une discrimination individuelle et une discrimination institutionnelle (ou structurale). Dans la première, une personne dotée d'une caractéristique stigmatisante va être l'objet d'un traitement attentatoire et inégalitaire par autrui sur base d'une différence perçue négativement. En raison de son stigmat, l'accès à certaines ressources peut lui être refusé : refus de louer un appartement ou d'embaucher quelqu'un. Dans la discrimination institutionnelle, la défavorisation, l'exclusion et la pénalisation proviennent des institutions afin de rendre vulnérables certains individus ou catégories d'individus. Par exemple, les institutions dédiées au désordre mental et les professionnels qui y travaillent sont dévalorisés par les pouvoirs publics<sup>101</sup>.

Le statut social est considéré ici comme l'ensemble des droits et des obligations qu'un individu possède. Il s'agit de l'ensemble des attributs qui permettent à l'acteur de jouer un rôle social<sup>102</sup>.

---

<sup>100</sup>*Ibidem.*, p.193.

<sup>101</sup>*Ibid.*

<sup>102</sup>G. Ferréol, *op.cit.*, p.201.

## CHAPITRE 2 : LA REINSERTION SOCIALE

### 1. La réinsertion sociale au Québec

#### 1.1 *L'association des services de réhabilitation sociale*

L'organisme actif dans ce domaine se nomme l' « Association des services de réhabilitation sociale du Québec » (ASRSQ). C'est « *un organisme d'action communautaire en réinsertion sociale qui exerce dans le domaine de la justice pénale en visant la réinsertion sociale des contrevenants* ».

*« Elle regroupe soixante-deux organismes communautaires à but non lucratif et deux regroupements d'organismes œuvrant auprès de personnes ayant des démêlés avec la justice. L'ASRSQ travaille à la promotion de la prévention du crime par l'intervention communautaire (libération conditionnelle, travaux compensatoires, maisons de transition, sursis d'emprisonnement, lutte à la délinquance, etc.). L'ASRSQ supporte et encourage la participation des citoyens dans la prise en charge des problèmes reliés à la justice »*<sup>103</sup>.

*« De manière plus précise, l'ASRSQ a pour mission de soutenir collectivement les membres et les bénévoles de son réseau et de faire la promotion de la participation des citoyens et des organismes communautaires dans les domaines de la prévention de la criminalité, de la réinsertion sociale des personnes délinquantes adultes, tout en contribuant à l'amélioration de la justice traitant de la délinquance »*<sup>104</sup>.

Au sein de l'ASRSQ, nous retrouvons les maisons de transitions, les cercles de soutiens et les comités citoyens. Les cercles de soutiens sont spécifiques pour les délinquants sexuels. C'est pourquoi nous ne les aborderons pas étant donné l'objet de notre recherche. Nous n'aborderons également pas les comités citoyens car c'est une structure que nous n'avons pas eu l'occasion de considérer. Nous donnerons juste un aperçu de l'originalité de cette structure. Ces comités composé de bénévoles ont pour mission de « *contribuer à la protection de la société en établissant un dialogue avec le personnel du Service correctionnel du Canada, le public et les délinquants, en fournissant des*

---

<sup>103</sup> Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2015). En ligne <http://www.asrsq.ca/index.php>, consulté le 6 mai 2015.

<sup>104</sup> Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2015). *Missions*. En ligne [http://www.asrsq.ca/fr/asrsq/asrsq\\_mis.php](http://www.asrsq.ca/fr/asrsq/asrsq_mis.php), consulté le 6 mai 2015.

*recommandations et des avis impartiaux sur les services correctionnels et en assurant la liaison avec la collectivité »<sup>105</sup>.*

Ce qui est intéressant, c'est que ces comités consultatifs de citoyens ont été élaborés selon le Rapport McGuigan pour tenter de combler le manque de connaissances de la population par rapport au système correctionnel et au système de justice pénal et remédier au fait que les organismes correctionnels fonctionnaient en vase clos<sup>106</sup>.

Nous abordons maintenant la structure dont nous tenterons de donner quelques éléments d'analyse.

*Les maisons de transition sont « des organismes qui servent de pied-à-terre dans une collectivité à des individus judiciairisés en démarche d'intégration ou de réintégration sociale et s'inscrivant dans un processus de libération graduelle. Les résidents peuvent avoir été référés directement par la Cour pour tenter de stabiliser une situation problématique, ou encore provenir de la détention »<sup>107</sup>.*

Dans un but de poursuivre la démarche de réinsertion sociale, les maisons de transition aident les individus à remplir leur besoin de base (hébergement, nourriture, etc.). Elles répondent différents types de programmes adaptés aux besoins des individus : toxicomanie, délinquance sexuelle, gestion de la colère, etc.

Nous pouvons retrouver trois types de maisons de transition : les centres d'hébergement communautaire (CHC) , les centres résidentiels communautaires (CRC), et les centres correctionnels communautaires (CCC).

Les CHC allouent un programme d'activités soutenu par des individus expérimentés, des para-professionnels, ceux-ci valorisent la communauté et prônent une solidarité humaine. Les professionnels de l'intervention peuvent également être impliqués dans les CHC<sup>108</sup>.

---

<sup>105</sup> Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2015). *Comités consultatifs de citoyens*. En ligne [http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion\\_com.php](http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion_com.php), consulté le 6 mai 2015.

<sup>106</sup> *Ibidem*.

<sup>107</sup> Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2015). *Maison de transition*. En ligne [http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion\\_mai.php](http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion_mai.php), consulté le 6 mai 2015.

<sup>108</sup> *Ibidem*.

Les CRC proposent, selon une équipe de professionnelles (travailleurs sociaux, criminologues, etc.) et parfois de bénévoles, un programme à l'individu. Selon des normes strictes, les conseils d'administration composés de bénévoles gèrent les CRC<sup>109</sup>.

Les CCC servent à loger, en raison de permissions de sortie sans escorte, de libération conditionnelle de jour, de libération conditionnelle totale, de libération d'office et de libération d'office avec résidence, des personnes contrevenantes sous responsabilité fédérale remises en liberté dans la communauté. Le Service Correctionnel Canada gère ce type de maison de transition<sup>110</sup>.

### **1.2 Les organismes fréquentés pour la recherche**

Pour obtenir des entretiens avec des anciens détenus, nous avons obtenu l'aide d'un centre résidentiel communautaire (La Maison Eссор), d'un service d'aide à l'emploi (centre de main d'œuvre OPEX 82) et d'un centre de jour (L'espadrille). Tous relèvent de l'Association des services de réhabilitation du Québec (ASRSQ).

La Maison Eссор et le centre de main d'œuvre OPEX 82 à Montréal appartiennent à la corporation « Via Travail Inc. » qui est composée également du centre de main d'œuvre OPEX 82 de Laval et du centre d'ingénierie et entrepôt Corcan.

La Maison Eссор est un CRC (Centre Résidentiel Communautaire), créé en 1987, *« travaillant à la réinsertion sociale par l'intégration des résidents au monde du travail, vu comme milieu de vie productif et de socialisation. La Maison privilégie une approche éclectique d'aide et d'encadrement individualisés reposant sur la confiance en la capacité des résidents de changer »*<sup>111</sup>.

Les résidents élaborent un plan de séjour afin d'assurer leur réinsertion sociale et le développement de leur autonomie par une intervention professionnelle, personnelle et sociale. La Maison Eссор *« s'occupe de détenus fédéraux éligibles pour une semi-liberté ou en liberté conditionnelle ou encore en liberté d'office et temporairement en difficulté, qui sont intéressés à travailler et à entreprendre une démarche personnelle de réinsertion sociale »*<sup>112</sup>.

---

<sup>109</sup>*Ibidem.*

<sup>110</sup>*Ibidem.*

<sup>111</sup> Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2015). *Via travail inc./ Maison Eссор/centres de main d'œuvre OPEX82 Montréal et Laval*. En ligne [http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres\\_lis\\_06\\_via.php](http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres_lis_06_via.php), consulté le 6 mai 2015.

<sup>112</sup>*Ibidem.*

Financé par Emploi-Québec, le Centre de main-d'œuvre OPEX est un service d'aide à l'emploi qui s'adresse aux personnes possédant un casier judiciaire. Ce service prône une approche d'intervention adaptée à la réalité de la clientèle judiciairisée et le développement d'une approche promotionnelle et partenariale auprès des entreprises<sup>113</sup>. Il s'occupe de personnes judiciairisées, sous juridiction fédérale ou provinciale qui veulent rechercher du travail<sup>114</sup>.

Le centre de jour l'Espadrille (C.J.L.E) est un programme communautaire de l'YMCA Montréal. C'est un programme communautaire qui aide la clientèle à répondre soit à leurs besoins primaires, soit à établir avec eux un plan de réinsertion. Il fut autrefois un centre de jour qui s'adressait aux délinquants qui purgeaient ou poursuivaient une sentence habituellement de nature provinciale dans la société et dont l'évaluation de leur dangerosité permettait une telle démarche. A la suite de certaines rencontres avec les principaux acteurs du système correctionnel, ils se sont rendu compte qu'un nombre important de besoins non comblés étaient susceptibles d'entraîner une récidive à court ou moyen terme. Ils ont donc voulu se pencher sur ce problème. Ils recherchaient à trouver les moyens d'offrir des services adaptés aux besoins de ce type de clientèle, afin d'optimiser la réussite de leur réinsertion sociale<sup>115</sup>.

En permettant de se créer de nouvelles habilités sociales, une stabilité de vie et une plus grande prise en charge personnelle, le C.J.L.E favorise la réinsertion sociale. Il s'occupe d'hommes de 18 ans et plus ayant un casier judiciaire provincial et ayant une adresse civique sur l'île de Montréal<sup>116</sup>.

### **1.3 La réintégration sociocommunautaire**

A la place de parler de réinsertion sociale, l'ASRSQ parle d'intégration ou de réintégration sociocommunautaire d'une personne comme étant « *un processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme qui n'est achevé que*

---

<sup>113</sup>Centre de main d'œuvre OPEX. En ligne <http://www.opexemploi.com>, consulté le 6 mai 2015.

<sup>114</sup>Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2015). *Via travail Inc. / Maison Essor/centres de main d'œuvre OPEX82 Montréal et Laval*. En ligne [http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres\\_lis\\_06\\_via.php](http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres_lis_06_via.php), consulté le 6 mai 2015.

<sup>115</sup>Centre de jour l'Espadrille, *Maison d'arrêt/Programme G.A.P*, Document non publié, Montréal, 2013.

<sup>116</sup>Centre de jour l'Espadrille, *Les YMCA du Québec*. En ligne [http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres\\_lis\\_06\\_ymc.php](http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres_lis_06_ymc.php), consulté le 6 mai 2015.



*lorsque celle-ci participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle évolue et qu'elle a développé un sentiment d'appartenance à son égard »<sup>117</sup>.*

Chaque personne possède un processus d'adaptation à un milieu donné qui lui est propre. Il comporte trois dimensions : la dimension organisationnelle (hébergement, nourriture, vêtements, etc.), la dimension occupationnelle (formation, travail, bénévolat, etc.) et la dimension relationnelle (famille, pairs, implication dans la communauté, etc.)<sup>118</sup>.

Le terme de (ré) intégration ne se résume pas uniquement à introduire une personne dans un milieu social donné mais vise également à créer une plus grande interdépendance entre celle-ci et les autres membres d'une collectivité<sup>119</sup>.

Qui plus est, la (ré) intégration sociocommunautaire tient compte à la fois de la dimension sociale et de la dimension communautaire. La dimension sociale concerne l'Etat, le droit, l'opinion publique, etc. La dimension communautaire recouvre une relation qui s'étend entre parents, voisins, compagnons de travail, personnes issues de la même ethnie, adhérent à un même parti politique, etc. La dimension communautaire concerne des relations plus proches, partageant des choses en commun : « communauté d'intérêts », « communauté de sang », « communauté de lieu » ou « communauté d'esprit »<sup>120</sup>.

Cette approche est basée sur l'ouvrage de Guy Rocher « Introduction à la sociologie générale » (1969). Dans cet ouvrage, il énonce que dans la société, *« les relations entre les personnes s'établissent sur la base des intérêts individuels ; ce sont des rapports de compétition, de concurrence ou à tout le moins des relations sociales marquées au coin de l'indifférence pour tout ce qui concerne les autres »<sup>121</sup>*. La relation « sociale » est donc une relation qui n'est pas proche de l'individu, elle se situe dans un ensemble plus large. Tandis que la communauté est formée *« de personnes qu'unissent des liens naturels ou spontanés, ainsi que des objectifs communs qui transcendent les intérêts particuliers de chacun des individus »<sup>122</sup>*. La relation « communautaire » est une relation

---

<sup>117</sup> F.Bérard, (2014). *La (ré) intégration sociale et communautaire : socle de la réhabilitation des personnes contrevenantes*. Texte adopté par le conseil d'administration de l'ASRSQ, p.5. En ligne [http://www.asrsq.ca/fr/pdf/art\\_soc\\_reh.pdf](http://www.asrsq.ca/fr/pdf/art_soc_reh.pdf)

<sup>118</sup> *Ibidem*, p.5.

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> *Ibid.*

qui se trouve dans une réalité plus proche de l'individu, que ce soit les liens entre parents, voisins, compagnons de travail, etc.

*« Dans ce contexte, procéder à la réintégration sociocommunautaire d'une personne, c'est la mettre en relation non seulement avec les différents circuits sociaux propres à une société donnée, mais aussi avec les différents types de liens qui peuvent s'établir au sein de la communauté humaine »<sup>123</sup>.*

## **2. La réinsertion sociale en Belgique**

### **2.1 La naissance de la communautarisation**

L'aide sociale aux détenus a été transférée en 1980 aux Communautés dans le cadre de la communautarisation des matières personnalisables. Suite à la loi des réformes institutionnelles du 8 août 1980<sup>124</sup>, les Communautés se sont vu assignées « l'aide sociale pénitentiaire et post-pénitentiaire, à l'exception de l'exécution des décisions pénales ». Plusieurs années après, le 8 août 1988<sup>125</sup>, nous voyons suivre une loi spéciale de réformes institutionnelles modifiant la précédente. Le débat sur la « renationalisation » du secteur aboutira à finalement confirmer la compétence des Communautés sous la nouvelle appellation d' « aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale »<sup>126</sup>.

Différents types d'aide apparaissent en ce qui concerne les personnes en détention préventive (aide précoce), les victimes, les détenus libérés, leur famille. Suite à l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 décembre 1989, les services d'aide sociale aux justiciables vont s'employer à « l'aide sociale et l'accompagnement psychologique » des détenus<sup>127</sup>.

L'aide sociale doit se concevoir comme *« toute action individuelle ou communautaire destinée à permettre une participation active à la vie sociale, économique, politique et culturelle, conformément à la déclaration universelle des droits de l'Homme, ainsi*

---

<sup>123</sup>*Ibidem.*

<sup>124</sup>Loi du 8/8/1980 de réforme institutionnelle

<sup>125</sup>Loi du 8/8/1988 modifiant la précédente

<sup>126</sup> L. Demoitié, *La réinsertion sociale et professionnelle des anciens détenus*, Promoteur Gérard Warnotte, 1997, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, p.37.

<sup>127</sup>*Ibidem*, p.38.

*qu'une connaissance critique des réalités de la société, notamment par le développement de capacité d'analyse et d'évaluation ».* (Art1er, §2, 1°)<sup>128</sup>.

Selon le décret du 17 juillet 2003 relatif à l'insertion sociale, paru au Moniteur belge du 28 juillet 2003, l'objectif de la réinsertion sociale est de placer l'individu dans une structure de vie épanouie et digne lui permettant d'exercer pleinement les droits visés à l'article 23 de la Constitution et de valoriser ses compétences tout en étant reconnu par la société <sup>129</sup>.

## **2.2 La perspective de la réinsertion sociale belge.**

La prison se voit devoir remplir deux missions : la réinsertion et la sécurité. Le monde carcéral va être réformé en 2005 par une loi de principes : La privation de liberté est la seule punition admissible aujourd'hui. Faisant partie du droit des personnes incarcérées, la nécessité de travailler à la réinsertion sociale des détenus doit être mise en œuvre et privilégiée. Le fait qu'il soit considéré comme un facteur de diminution de la récidive est en pratique relativement récent en Belgique<sup>130</sup>.

Il faudra attendre 1980 pour que la Cour Européenne des Droits de l'Homme mette l'accent sur le fait que les droits de l'homme doivent également être respectés en prison. En Belgique, une prise de conscience qui provient d'une note politique du Ministre de la Justice de l'époque, Stefaan De Clerck, par rapport à l'absence de législation sur les statuts et droits des détenus, apparaît en 1996. Il va créer la Commission Dupont chargée de présenter un projet de loi pénitentiaire. La loi de principes est promulguée le 12 janvier 2005<sup>131</sup>.

C'est ainsi que depuis 2005, une modification s'est opérée dans l'approche de l'emprisonnement et du droit des détenus en Belgique. « *La loi de principes concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus soutient le principe général de réduction des effets néfastes de l'enfermement et l'objectif de réinsertion de la prison* »<sup>132</sup>.

---

<sup>128</sup>*Ibidem*, p.38

<sup>129</sup>Décret relatif à l'insertion sociale du 17 juillet 2003. (M.B. du 28/07/2003, p. 39563. Err. : M.B. du 05/09/2003, p. 45055).

<sup>130</sup>I.Dupuis, La réinsertion des détenus. Quelles perspectives ? Think tank européen Pour la solidarité. *Collection working paper*, 2012, pp.3-4. En ligne [http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/wp\\_detenus-4\\_0.pdf](http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/wp_detenus-4_0.pdf).

<sup>131</sup>*Ibidem*, p.3.

<sup>132</sup>I.Dupuis, *op.cit.*, p.3.

Cependant, le projet laisse concrètement à désirer. Du côté francophone du pays, aucun arrêté royal n'a été voté en ce qui concerne un quelconque dispositif de réinsertion. Nous ne pouvons observer une quelconque uniformité ni en Wallonie, ni à Bruxelles, en termes de dispositif d'insertion d'ex-détenus. Les formations au sein des prisons et les structures qui travaillent spécifiquement dans l'aide à la réinsertion d'ex-détenus sont des initiatives d'associations locales<sup>133</sup>.

Si l'aide social aux détenus relève de la compétence des Communautés, l'aide sociale aux détenus libérés relève de la compétence des Régions. Nous pouvons donc remarquer un certain problème sur le plan d'un continuum. Toutefois, certaines initiatives essayent de réunir les deux services en une association<sup>134</sup>.

Un autre problème semble également se présenter, une personne qui sort de prison, peu importe son statut de libération, ne bénéficie pas d'un statut spécifique faisant d'elle un public cible particulier. Alors quand une personne sort de prison, elle a le choix entre avoir droit au chômage ou avoir un revenu d'intégration sociale. L'individu est classé dans la catégorie de personnes socio professionnellement exclues, marginalisées touchées par les mesures d'insertion socioprofessionnelle<sup>135</sup>. « *Demandeur d'emploi (la plupart du temps « difficile à placer ») ou article 60 ou 61 du CPAS (Centre public d'action sociale), les ex-détenus font partie du public visé par l'insertion socioprofessionnelle* »<sup>136</sup>.

Pour les détenus qui ont été à fond de peine et qui sont libérés, aucun accompagnement n'est prévu pour les guider vers une quelconque réinsertion sociale ou professionnelle et nous ne trouvons aucun plan de réinsertion. Ils ont seulement la possibilité de faire appel à des services tels que les services d'aide aux justiciables. La volonté personnelle est au cœur de ses démarches<sup>137</sup>.

La loi de principes constitue une première étape dans la volonté de changer les mentalités sur la prison bien qu'elle laisse à désirer pratiquement. Qui plus est, les initiatives locales relatives à l'aide des détenus et ex-détenus dans leur insertion

---

<sup>133</sup> *Ibidem*, p.9.

<sup>134</sup> *Ibidem*, p.9.

<sup>135</sup> *Ibidem*, pp.9-10.

<sup>136</sup> I.Dupuis, *op.cit.*, p.10.

<sup>137</sup> *Ibidem*, p.10.

socioprofessionnelle, bien qu'elles soient nombreuses, produisent une inégalité de traitement des personnes étant donné leur éclatement<sup>138</sup>.

Il y a clairement un problème sur le plan de la continuité de la réinsertion sociale puisque nous exigeons que l'individu élabore un plan de réinsertion sociale dès son incarcération alors que durant l'enfermement, le détenu ne bénéficie d'aucun soutien pour le motiver à se construire un avenir et un projet de vie pour sa sortie<sup>139</sup>.

*« De nombreux éléments doivent être pris en compte et nécessitent des changements. On pense à cet égard, aux infrastructures des prisons dont une grande partie n'est pas conçue pour accueillir des ateliers de travail ou des salles de formation, l'absence de modalités de coopération entre les entités concernées, mais surtout aux représentations de la société par rapport à la prison, aux détenus et ex-détenus »<sup>140</sup>.*

---

<sup>138</sup> *Ibidem*, p.22.

<sup>139</sup> *Ibidem*, p.22.

<sup>140</sup> Dupuis, *op.cit.*, p.22.

## CHAPITRE 3 : LA METHODOLOGIE

### 1. Le type d'approche

La recherche s'inscrit dans une approche empirique qualitative. Selon Taylor et Bogdan (1984), « *C'est la recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites et le comportement observatoire des personnes* »<sup>141</sup>. Il s'agit d'analyser un phénomène social au plus proche de son milieu naturel<sup>142</sup>.

Le tracé de notre recherche s'inscrivait principalement au départ dans une démarche inductive. C'est-à-dire un processus par lequel, nous généralisons, sous formes d'énoncés théoriques, le fait de l'expérience ou de l'observation. Cela consiste d'abord à observer sans théorie et sans hypothèse<sup>143</sup>. Nous avons créé, après les entretiens réalisés à partir de la grille d'entretiens, une grille d'analyse afin de pouvoir plus facilement repérer plusieurs concepts<sup>144</sup>. Nous avons ensuite décidé de laisser de côté cette grille afin de se rapprocher des paroles des interviewés. Notre démarche n'est donc pas totalement inductive. Cependant le social est construit, tout comme la méthode du chercheur est forcément indexée à un point de vue. Il n'existe pas, de ce point de vue, une réelle objectivité de l'objet de recherche. Dans la démarche qualitative, il n'y a pas de recherche sans engagement de la subjectivité. Nous retrouvons un engagement de la subjectivité dans l'observation et l'entretien<sup>145</sup>.

### 2. Le choix de la méthode : l'entretien semi-directif

Comprendre un comportement sans s'adresser aux personnes elles-mêmes et à leur représentation est à notre sens difficile. Interviewer est également une manière de mettre à mal nos préjugés et stéréotypes, que nous possédons tous. Cela permet une certaine mise à distance avec ceux-ci.

Etant donné l'état des connaissances sur le sujet et le fait que nous recherchions une méthode qui nous permettrait une ouverture sur la réalité, nous avons décidé de mener des entretiens semi-directifs. Nous avons réalisé ce type d'entretiens puisque nous

---

<sup>141</sup> H.Kakai *Contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologie de rédaction de mémoire*. Université de Franche-Comté, 2008, p.1. En ligne [http://www.carede.org/IMG/pdf/RECHERCHE\\_QUALITATIVE.pdf](http://www.carede.org/IMG/pdf/RECHERCHE_QUALITATIVE.pdf), consulté le 6 mai 2015

<sup>142</sup> *Ibidem.*, p.1.

<sup>143</sup> D.Kaminski, *Méthodologie qualitative en criminologie*. Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve. 2013-2014.

<sup>144</sup> Voir annexes pp.289-291

<sup>145</sup> *Ibidem.*

recherchions les représentations sociales des individus. L'entretien est la méthode adéquate à la recherche des représentations, des valeurs ou des normes, si nous le concevons comme source principale d'accès à l'information. L'objectif de l'entretien semi-directif est de rendre explicite l'univers de l'autre (voire même de permettre à l'autre d'organiser sa pensée)<sup>146</sup>.

Selon Fichelet et May (1970), « *Chaque entretien – s'il a été bien conduit et bien analysé, et en particulier mis en rapport avec ce qu'est (socialement, culturellement, etc.), la personne interviewée – représente bien plus qu'un entretien avec une personne : ce qui nous importe dans ce qu'il véhicule, ce sont bien plus des attitudes ou des représentations « personnelles », les attitudes et les représentations des groupes auxquels appartient ou se rattache la personne. Si c'est bien sur l'individu s'exprimant que porte le recueil de l'information, c'est sur lui en tant que membre de multiples groupes sociaux, en tant qu'expression de sa multi-appartenance, en tant que modèle des structures de la vie sociale, que porte l'analyse*<sup>147</sup> ».

Nous avons donc établi une grille d'entretiens comportant des thèmes et des sous-thèmes afin d'orienter les entretiens. La grille d'entretiens comportait trois grandes parties : l' « avant-prison », la prison et l' « après-prison », ceci permettant de comprendre le sentiment de continuité de son personnage auprès des anciens détenus.

### **3. L'échantillon**

Pour notre recherche, nous avons interrogé cinq anciens détenus à Montréal ainsi que quatre anciens détenus en Belgique. Au début, nous n'avions ciblé aucune tranche d'âge puisque nous voulions observer les différents impacts du stigmate de la manière la plus diversifiée possible. Au niveau du type de délit, nous n'avions préétabli aucune diversification spécifique puisque, selon certaines études, peu importe le nombre d'années passées en prison, seule l'expérience carcérale compte pour les personnes stigmatisées.

Nous avons néanmoins fini par tenir compte de deux éléments qui nous semblaient important par rapport au type de délit. Nous n'avons pas pris dans nos entretiens, des

---

<sup>146</sup>*Ibidem*.

<sup>147</sup>A.Pires, Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique, *Les classiques des sciences sociales*, 1997, p.70. En ligne [http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires\\_alvaro/echantillonnage\\_recherche\\_qualitative/echantillon\\_recherche\\_qual.pdf?](http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires_alvaro/echantillonnage_recherche_qualitative/echantillon_recherche_qual.pdf?)

délinquants sexuels ni des individus souffrant de problèmes de santé mentale, car ces individus relèvent d'une problématique plus spécifique dans le sens où leur réinsertion dans la société serait encore plus difficile que pour les autres types de détenus. Les individus souffrant de problèmes mentaux possèdent un déficit visible qui influencerait la manière dont les personnes exercent sur elles le stigmate carcéral. Quant aux délinquants sexuels, la réaction sociale à leur égard est beaucoup plus vive qu'envers n'importe quel autre type de délinquants.

Ce sont des hommes que nous avons choisi d'interroger pour plusieurs raisons. Non seulement parce que les hommes représentent le plus grand pourcentage de la population carcérale mais aussi parce que la problématique de la réinsertion pour les femmes est différente et ne se pose pas de la même façon<sup>148</sup>. Les hommes qui ont fait de la prison sont aussi les individus qui sont les plus visibles par la société contrairement aux femmes et dont l'accès dans nos premières démarches semblait plus évident.

Les femmes relèvent d'une problématique spécifique qu'il faudrait considérer à part. D'une part, la mentalité masculine est relativement différente de la mentalité féminine ; il y aurait donc fort à parier que la manière dont les individus ressentent et vivent le stigmate carcéral soit influencée par le genre. D'autre part, les femmes ont un risque de récidive plus faible, sont généralement plus motivées et ont un potentiel de réinsertion sociale plus élevé<sup>149</sup>. Cela voudrait dire que si le potentiel de réinsertion sociale est plus élevé que chez les hommes, le stigmate carcéral pourrait avoir des impacts différents chez les femmes dans leur tentative de réinsertion dans la société.

L'échantillonnage est de type qualitatif. D'après Van Campenhout & Quivy (2011), il repose sur des composantes non strictement représentatives mais caractéristiques de la population<sup>150</sup>. Notre échantillon est un échantillon par cas multiples, nous devons donc tenir compte de deux critères : la saturation et la diversification qui permettent la généralisation<sup>151</sup>.

*« En effet, ces recherches sont souvent appelées à donner le panorama le plus complet possible des problèmes ou situations, une vision d'ensemble ou encore un portrait global d'une question de recherche<sup>152</sup> ».*

---

<sup>148</sup>M. Lamboley, *La femme et la question criminelle*. Université de Montréal, Montréal. Hiver 2015.

<sup>149</sup>*Ibidem*.

<sup>150</sup>D. Kaminski, *Ibidem*.

<sup>151</sup>A. Pires, Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique, *op.cit.*, p.64.

<sup>152</sup>*Ibidem*.



Dans notre recherche, le principe de diversification prend la forme d'une diversification externe ou par contraste. Notre finalité théorique est de produire un portrait global d'une question. Notre recherche sur les attitudes et les représentations sociales porte sur la comparaison entre des individus de différentes positions sociales et de différentes sous-cultures (délinquantes dans notre recherche)<sup>153</sup>.

La saturation empirique indique « *le phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers documents, entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique*<sup>154</sup> ». Notre recherche s'inscrivant dans le cadre d'un mémoire universitaire, elle fut rapidement confrontée à certaines limites sur le plan de la recherche de la saturation empirique.

Notre échantillon est un échantillonnage par contraste, il n'est pas représentatif de la population, mais il représente des cas diversifiés de la population<sup>155</sup>. Pour sélectionner les individus, nous avons eu recours à des variables stratégiques : l'âge, la classe sociale, le degré de visibilité et de contact dans la communauté, le contexte géographique, le type de programmes de réinsertion sociale, le type de délit.

Notre intérêt pour la variable concernant le degré de visibilité et de contact dans la communauté, provient des différents entretiens que nous avons pu mener et qui nous ont permis d'observer par exemple que certains anciens détenus ayant créés des ASBL, se sentaient plus intégrés dans la communauté. Nous avons pensé que ce critère pouvait être intéressant à analyser.

Dans ce cadre du traitement du stigmatisme carcéral, notre échantillon d'« anciens détenus » est constitué de la façon suivante : des individus de type masculin choisis sur base de leur expérience carcérale de type long ou court, depuis ces 50 dernières années en Belgique et à Montréal qui ont été condamnés pour des délits différents (néanmoins la plupart des délits sont de l'ordre de motivation économique à l'exception de deux). La plupart des personnes interrogées ne sont pas actuellement totalement libres dans la société. Cinq des interviewés sont montréalais et quatre interviewés sont belges. Leur âge au moment de leur (première) incarcération varie fortement entre 16 ans et 24 ans. Seul trois des interviewés avaient respectivement 36 ans, 48 ans, et 59 ans.

---

<sup>153</sup>*Ibidem*, pp.64-65

<sup>154</sup>*Ibidem*, p.67.

<sup>155</sup>D.Kaminski, *op.cit.*

Les individus belges ont commis des délits relativement similaires. Nous retrouvons principalement des « braquages de banque ». Certains ont été inculpés pour dans le cadre de circonstances aggravantes comme par exemple pour tentatives de meurtre et prises d'otages. Deux des interviewés sont également passés sous bracelet électronique et trois étaient sous libération conditionnelle au moment des entretiens. Ils ont eu des peines d'incarcération de 20 mois, 10 ans, 11 ans et 27 ans. A leur sortie de prison, deux ont créé une ASBL et un a créé trois sociétés et deux fondations. Ils sont aujourd'hui âgés de 36, 42, 55 et 59 ans.

Les individus montréalais ont des délits plus variés : importation de drogue, homicide involontaire, meurtre, vols qualifiés et possession de marijuana. Trois sont passés par la maison de transition, dont deux s'y trouvaient toujours au moment des entretiens. Ils ont eu des peines d'incarcération de 17 ans, 5 ans, 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire) et 8 ans (dont 16 ans à faire). Un des interviewés a fait plusieurs aller-retours en prison dont une fois 6 mois (au total il aurait fait un an). Un des interviewés travaille actuellement dans la réhabilitation sociale. Ils sont aujourd'hui âgés de 25 ans, 29 ans, 38 ans, 54 ans et 62 ans.

#### **4. La méthode d'analyse : la théorie ancrée/fondée**

Pour la méthode d'analyse des données, nous allons utiliser la méthode de l'analyse ancrée. Le but de l'analyse ancrée, comme méthode d'analyse de contenu, est de découvrir et comprendre les dimensions d'un concept, afin de pouvoir générer, à partir des données, une théorie intégrant les invariants et les variations du phénomène<sup>156</sup>.

Au vu de la faible littérature scientifique concernant le sujet du stigmatisme carcéral, la méthode d'analyse ancrée nous semble appropriée puisqu'elle implique que l'analyse se développe selon des questionnements qui proviennent du terrain et non des cadres théoriques existants.<sup>157</sup>

Cette méthode permet d'analyser les entretiens de manière verticale et horizontale. A travers cette analyse, nous pouvons identifier des catégories et des concepts communs au travers des entretiens, pour ensuite pouvoir les comparer verticalement et horizontalement<sup>158</sup>. De cette manière, nous pouvons comparer, chez les interviewés, des

---

<sup>156</sup>D. Kaminski, *op.cit.*

<sup>157</sup>F. Guillemette, L'approche de la Grounded Theory pour innover ?, *Recherche qualitatives*, 2006, 26(1), p.33. En ligne [http://www.lar.univ-paris-diderot.fr/sites/default/files/fguillemette\\_ch.pdf](http://www.lar.univ-paris-diderot.fr/sites/default/files/fguillemette_ch.pdf).

<sup>158</sup>D.Kaminski, *op.cit.*

perceptions différentes concernant par exemple le temps en prison et les impacts différents sur les individus.

## **5. Les limites et les problèmes rencontrés**

Au cours de notre recherche, nous avons dû faire face à des refus pour nos entretiens. Réaliser des entretiens avec des anciens détenus comporte certaines complexités. D'un côté, nous avons pu observer qu'ils désirent partager leur expérience, qu'ils désirent montrer qu'ils sont actifs dans leur réinsertion sociale en réalisant des choses positives, comme participer à un entretien dans le cadre d'une recherche universitaire. Mais d'un autre côté, nous pensons que le fait de parler d'eux en tant qu'anciens détenus les confrontent à nouveau au fait d'être étiquetés, d'être considérés d'abord dans cette dimension identitaire d'eux-mêmes.

Les individus qui ont constitué notre échantillon sont le produit d'un certain filtrage, dans le sens où, à Montréal, c'était le centre de jour et l'OPEX qui choisissait quels détenus nous allions rencontrer. Cette sélection se basant sur la notion de « dangerosité », ils estimaient ne pouvoir nous envoyer que ceux qui constituaient le moins de « risques ». Les entretiens se déroulèrent dans leurs locaux afin qu'ils puissent s'assurer d'avoir un œil sur nous malgré tout. Il faut aussi noter que ceux que nous avons rencontrés à Montréal, étaient des individus dont les probabilités de réinsertion sociale étaient les plus élevés.

L'enjeu éthique relatif à la prison, selon lequel le détenu a, vis-à-vis du chercheur, une série d'attentes, dont celles de défendre sa cause et de mettre à mal le système carcéral<sup>159</sup>, se retrouve chez les anciens détenus. Ils ont certaines espérances comme celles de croire que nous allons améliorer leur situation, le système carcéral, etc. Il est difficile de toujours gérer ces désillusions.

Un point auquel nous n'avions absolument pas pensé était le fait que des personnes contrevenantes puissent être innocentes. Jusqu'à un certain point, tous les interviewés avaient toujours admis avoir commis les faits pour lesquels ils avaient été condamnés. Lorsque nous nous sommes retrouvés face à un individu qui se définissait comme « innocent », nous nous sommes rendu compte, non seulement de nos propres préjugés sur le système carcéral, par le fait de n'avoir pu concevoir cette variable, mais aussi d'une manière de vivre le stigmate carcéral qui pourrait être tout à fait différente. Nous

---

<sup>159</sup>D.Kaminski, *op.cit.*

nous sommes retrouvés avec un élément complexe de plus à gérer. Nous avons décidé, dans le cadre de cette recherche, de concevoir cette innocence par rapport à *la définition de situation* de William Thomas<sup>160</sup>. Nous considérons donc que la situation a été interprétée de telle manière par l'individu mais nous ne nous positionnons pas sur la « réalité » de la situation. Ce n'est donc pas la réalité de la situation que nous prendrons en compte mais bien la manière dont la situation est définie par l'individu.

---

<sup>160</sup>F.Brion, *op.cit.*

## CHAPITRE 4 : ANALYSE DES ENTRETIENS

### 1. Le constat avant la prison

#### *1.1 Les caractéristiques sociales des individus interviewés*

Les individus belges interrogés dans le cadre de cette recherche viennent majoritairement de la classe prolétarienne (avec des parents ouvriers). Ils possèdent des diplômes d'humanité générale. Deux des interviewés n'ont jamais travaillé avant leur incarcération. Au cours de son parcours scolaire, un des interviewés a été travaillé directement en exerçant un métier « peu qualifié ». Un seul des interviewés de l'échantillon belge possédait un statut socioprofessionnel plus élevé et ne vient pas de la classe prolétarienne (son père était professeur et sa mère femme au foyer). Il était universitaire et exerçait le métier de banquier avant son incarcération.

Les individus québécois interrogés dans le cadre de cette recherche viennent aussi majoritairement de la classe prolétarienne. Ils possèdent des diplômes d'humanité générale et des diplômes spécialisés. Après leur parcours scolaire, plusieurs interviewés ont été travaillés directement en exerçant des métiers de type manuel (cuisinier, travail dans la construction, travail à l'usine.). Un des interviewés a eu quelques petits emplois « peu qualifiés ». Un autre n'a pas eu l'occasion de travailler étant donné son âge lors de son incarcération.

Trois interviewés belges sur quatre se sont retrouvés très jeunes en prison (15ans, 21 ans et 24ans) ou même déjà en « maison correctionnelle » avant la prison. Deux d'entre eux ont commencé à avoir des démêlés avec la justice vers 13 ans. Seul un des interviewés (celui appartenant à une classe socioprofessionnelle plus élevée) n'a jamais eu de contact avec le système judiciaire avant ses 36 ans et n'a eu qu'un seul contact avec celui-ci.

La majorité des individus québécois interrogés se sont retrouvés relativement jeunes en prison (18 ans, 20 ans et 21 ans). Un de ces interviewés a eu ses premiers contacts avec le système judiciaire à 16 ans. Deux des interviewés québécois ont un parcours dans la délinquance avant la prison. Les deux autres interviewés avaient 48 ans et 59 ans. Un seul des interviewés a eu plusieurs contacts avec le système carcéral, les autres n'ont eu qu'un seul contact avec la prison.

Deux des interviewés belges sur quatre ont été placés dans des institutions ou dans des IPPJ. Le milieu familial n'a pas été le principal lieu de socialisation primaire durant leur enfance.

Deux des interviewés québécois ont également vécu des ruptures familiales dans leur enfance : l'abandon d'un parent, le rejet par la famille.

L'identité sociale de la plupart de ces individus, avant la prison, tourne autour d'un faible niveau de scolarisation et d'un statut de pauvreté. Ils s'inscrivent déjà dans un cadre où ils auront moins de droits, moins de pouvoirs dans leur relation avec la société étant donné leur « capital culturel et économique ». Ces individus ont des caractéristiques plus vulnérables par rapport à leur savoir et leur condition économique et dans certains cas par rapport à leur entourage. Ce sont pour la plupart des individus relativement jeunes.

Plusieurs interviewés relativement « jeunes » avant leur entrée dans le milieu carcéral sont caractérisés par un faible niveau de socialisation primaire par la famille. Les individus les plus âgés dans l'échantillon n'ont pas mentionné de problèmes familiaux.

Pour la plupart des individus québécois et belges de notre recherche, la jeunesse est donc une caractéristique importante de ces individus dont nous devons tenir compte avant l'incarcération. En effet, il nous a semblé important de considérer ce point « la jeunesse » comme un facteur concurrent à l'explication de l'orientation dans la délinquance de ces trajectoires sociales et de leur représentation d'eux-mêmes. À l'adolescence, les groupes de pairs ont beaucoup d'importance car appartenir à un groupe permet d'être reconnu socialement, ce qui pourrait expliquer l'investissement de l'individu dans des activités délinquantes<sup>161</sup>.

*« J'ai été placé en centre de premier accueil où là, j'ai fait 15 jours. Puis quand je suis sorti de là-bas, j'ai retrouvé les mêmes copains qu'avant. J'étais devenu un petit caïd par rapport à eux et donc il y avait de la valorisation à ce niveau-là qui est rentré en compte. » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

À travers différents discours, nous retrouvons une recherche identitaire empreinte des trajectoires sociales et des « ruptures biographiques » dans leur adolescence et le début de l'âge adulte.

---

<sup>161</sup>C.Simar, *L'image de soi en milieu carcéral*, Promoteur Jean Kinable, Mémoire de licence en sciences psychologiques, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-neuve, 1997, p. 35.

## 1.2 Les ruptures biographiques

L'analyse des points de bifurcation dans une trajectoire sociale constitue des moments de redéfinition de l'identité sociale de l'acteur. « *Pour rendre compte de ces moments de bifurcation et de recomposition de l'identité sociale de l'acteur, il est fréquent de recourir au terme de « rupture biographique»* »<sup>162</sup>. Il s'agit d'évènements qui viennent marquer l'histoire de l'individu et qui sont considérés, par les individus, comme significatifs dans les trajectoires sociales. Différentes « ruptures biographiques » viennent marquer la trajectoire sociale avant la prison des individus belges interviewés : le décrochage scolaire, la perte d'un parent, le placement dans des institutions, le placement dans des homes pour enfants, des agressions sexuelles, le suicide d'un conjoint. Les individus vont commettre des faits à différents stades biographiques ; pour certains cela se passera durant leur jeunesse, pour d'autres dans leur vie active.

Les individus québécois interviewés ont vécu également différents types de « ruptures biographiques » avant la prison : la consommation de drogue, la violence d'un conjoint, la séparation des parents, le fait d'élever seul un enfant, les agressions sexuelles et l'absence d'un parent.

La trajectoire sociale peut comporter plusieurs « ruptures biographiques ». Comme par exemple André, qui met en avant d'abord le divorce de ses parents puis la violence de son beau-père pour expliquer l'acte qu'il posera :

*« Et mes parents ont divorcé, j'avais 9 ans. Ma mère s'est retrouvée un conjoint, deux ans je pense après la séparation de mes parents. Et ce conjoint-là s'est avéré être un conjoint violent qui a battu ma mère pendant des années environ. » (André, 38 ans, québécois, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

Le meurtre de son beau-père serait une troisième « rupture biographique » dans sa trajectoire sociale.

Ces différents évènements (interprétés comme des « ruptures biographiques ») comme l'échec scolaire, le rejet familial etc. pousse le jeune à adopter une attitude négative. « *Selon F. Belluaire (cité dans Hijazi, 1966)), une « identification négative » pourrait découler de la représentation de soi comme « bon à rien » véhiculé par l'entourage. Ce qui pousserait l'individu à un engagement dans la délinquance. Hijazi (1966) exprime que l'acte antisocial constitue un moyen substitutif de réalisation de soi. La délinquance*

---

<sup>162</sup>M. Voegtli, Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence. *Lien social et Politiques*, 2004, 51, pp.145-158. doi: 10.7202/008877ar.

aurait été un moyen d'acquérir un statut valorisant »<sup>163</sup>. Les « ruptures biographiques » que Marc, Carl, Pierre et Gabriel auraient vécues dans leur jeunesse leur auraient fourni une « identification négative ».

*« Mon parcours a commencé très jeune puisque à 13 ans, j'avais déjà des démêlés avec la justice. Donc, ce qui s'est passé c'est que jusqu'à mon arrivée au niveau secondaire, ça se passait relativement bien à l'école. Puis j'ai eu des difficultés en math notamment. Et donc là, j'ai eu des profs qui me disaient régulièrement que j'étais nul et tout ça. Et que je n'arriverais à rien. » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

Pour Antoine, la seule « rupture biographique » dans sa trajectoire sociale est le procès et son incarcération. C'est un individu totalement affilié à la société de par sa famille, son logement et son métier « qualifié » (banquier). Il n'a pas d'orientation vers la délinquance, il a une trajectoire sociale ancrée dans une ascension sociale.

### **1.3 Le conflit de culture**

La réponse aux ruptures biographiques peut varier. Plusieurs ruptures biographiques vont orienter la trajectoire sociale des individus interviewés, belges et québécois, vers un parcours dans la délinquance qui pourrait s'expliquer par la recherche de « codes culturels » en marge de la société.

*« Selon Wirth, la plupart des êtres humains qui vivent dans une civilisation comme la nôtre sont exposés à des expériences qui renvoient à des systèmes (settings) culturels variés. Comprendre leurs difficultés d'ajustement exige en conséquence que l'on examine les personnalités à partir de leur matrice culturelle et que l'on considère le caractère contradictoire, l'inconsistance ou l'incongruité des influences culturelles auxquelles ils sont soumis »<sup>164</sup>.*

Il convient de parler de « conflit de culture » (Wirth, 1930).

Le conflit de culture en tant que facteur de méconduite ou de délinquance exprime que l'individu privilégie, dans ses identifications, l'appartenance à un second groupe, à son code moral en dépit des normes du premier groupe perçues comme méprisantes<sup>165</sup>.

*« ... On devient voyou parce qu'on a ce sentiment d'appartenance. On rejoint un clan, on rejoint des codes. Et moi à ce moment-là, j'avais besoin de codes, ma*

---

<sup>163</sup>C.Simar, *op.cit.*, p. 40.

<sup>164</sup>F. Brion, & F. Tulkens, Conflit de culture et délinquance. Interroger l'évidence, *Déviance et société*, 1998, 22(3), p.240. En ligne [http://www.persee.fr/doc/ds\\_0378-7931\\_1998\\_num\\_22\\_3\\_1664](http://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1998_num_22_3_1664).

<sup>165</sup>*Ibid.*, p.241.



*fiancé s'était suicidée, moi j'avais un parcours un peu spécial, j'avais été puni pour un délit de sale gueule que je n'avais pas donc j'ai retrouvé des repères, j'ai retrouvé un code qui me plaisait en marge et en même temps en paradoxe de l'éducation de mon sensei. » (Pierre, 55 ans, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

C'est la manière dont l'individu interprète la culture, l'évalue, la perçoit qui explique sa délinquance. Une des causes principales d'évolution vers la déviance émanerait ainsi des croyances et des valeurs sous-culturelles adoptées par l'individu<sup>166</sup>.

En effet, la recherche de « codes culturels » en marge de la société auprès des individus interviewés pourrait s'expliquer notamment par la représentation de la société et de la loi que l'individu possède. Dans le même suivi, nous pourrions aussi observer le « conflit de culture » par la définition de soi en tant que délinquant/non délinquant vis-à-vis de la transgression de la loi.

Steve a un mode de vie marginale dans lequel nous pourrions discerner un « conflit de culture » ; il vit dans la rue et exerce quelques emplois pour survivre. Il ne voit pas la possession de marijuana comme un délit contrairement aux lois établies au Canada. Selon son discours, nous comprenons que ce n'est pas lui qui n'est pas adapté au système, c'est le système qui n'est pas adapté. Il remet en question la loi sur la marijuana au Canada.

*« I only went to jail for possession of drugs and breaking entry; I broke into homes and stuff like that; I was a kid so that was my juvenile. But juvenile is off the record in Canada, when it's done, it's done. For adult prison, when they say 'what did you go for' 'oh, Marijuana charges' 'oh, pfff ok!'. That's incidental. » (Steve, 25 ans, québécois, possession de marijuana, courtes peines successives (au total 1 an))*

Nous pourrions aussi voir au travers du discours de Georges, un certain conflit de culture, par le biais de ses prises de position sur la drogue. Il n'a pas une perception de soi en tant que délinquant et justifie son acte par une motivation économique. Il va comparer les lois canadiennes avec les lois belges pour justifier son acte comme n'étant pas délinquant étant donné que c'est accepté dans un autre pays, la Belgique.

*« Dans la délinquance ? Je ne suis pas ... je suis un ancien hippie, je fumais enfin ce n'était pas l'extrême. Jamais je n'ai consommé à l'extrême, c'était plutôt pour l'argent. Le nerf de la guerre, c'était pour l'argent, pour me payer des extras des trucs comme ça ... Je n'ai jamais eu de petite délinquance, du chapardage. »*

---

<sup>166</sup>F. Brion, *Sociologie de la criminalité, de l'acte criminel et de la déviance*, op.cit.

*(Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

Cette position suivie par les individus interviewés est rendu possible par le fait que la loi en matière de drogue semblerait être une loi controversée par une partie de la société canadienne.

Si nous nous référons à la théorie de « l'association différentielle », Sutherland énonce que le comportement délinquant est fonction de la loi, de l'appareil pénal qui est perçu comme quelque chose qui vous protège ou qui ne vous protège pas. Le sentiment d'être respecté, bien traité, protégé fait qu'on respecte la loi. En effet, un individu adopte un comportement délinquant lorsque son exposition aux définitions favorables à la violation des lois l'emporte sur les définitions défavorables à de tels actes<sup>167</sup>.

Pierre perçoit la société comme dépourvue d'une justice. Ces représentations l'amèneraient alors à adopter un comportement délinquant. Pour Carl, ce serait via la scolarité qu'il aurait vécu une injustice et un traitement différencié.

Nous tenons à préciser que cette relation entre le conflit de culture et la délinquance n'est pas nécessaire. Le conflit de culture peut être exprimé d'autres façons que par la délinquance<sup>168</sup>.

Une stigmatisation peut venir renforcer le conflit de culture et jouer sur la définition de soi. La stigmatisation déjà expérimentée à l'adolescence par Pierre vient contribuer à la volonté de transgresser et nourrit une « identité négative ». A 21 ans, par réaction à ce stigmat, Pierre décide de s'identifier à celui-ci.

*« Puisque tout le monde dit que je suis un voyou, pense que je suis un voyou, je vais le devenir ». (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

Il est important de remarquer que la position marginale que les individus peuvent prendre suite aux « ruptures biographiques » n'est pas stable et définitive. Chez Carl, nous retrouvons une position oscillant entre la recherche d'une certaine stabilité à travers notamment la relation amoureuse et la recherche d'appartenance à un groupe marginal possédant d'autres « codes culturels » (Ce groupe s'inscrivant dans la délinquance).

*« Puis je me suis un petit peu calmé. J'avais rencontré une jeune fille, on est resté ensemble pendant quelques temps, donc je m'étais calmé, j'avais trouvé un*

---

<sup>167</sup>F.Brion, *Ibidem*.

<sup>168</sup> F. Brion, & F. Tulkens, *op.cit.*, p.241.

*travail. Je travaillais dans la sécurité ; dans l'évènementiel en particulier. Donc là, j'ai commencé à travailler de nuit, j'ai trouvé des mauvaises fréquentations qui m'ont proposé de monter sur des braquages avec eux. Donc c'est reparti là-dessus. » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

Selon Sutherland (1947), les croyances et valeurs sous-culturelles sont inculquées par l'apprentissage du comportement délinquant au travers de relations personnelles étroites. Cet apprentissage porte sur des styles de vies, des codes, des expériences, des définitions de situations<sup>169</sup>. L'apprentissage serait donc une forme de socialisation et participerait dès lors au sentiment d'appartenance et à la manière dont l'individu se définit. Pour Pierre, c'est via son « frère de cœur ». Pour Carl, c'est via des relations dans son milieu professionnel. Pour Gabriel, nous comprenons que c'est via des amis qu'il s'engage. Ce qui explique que par la suite il ne veut plus d'amis car il fait une association de cet objet avec la délinquance. Marc fait son entrée également dans la délinquance avec un groupe d'amis.

Les « ruptures biographiques » et le sentiment d'infériorité, d'image dévalorisée de soi (en particulier lorsque les individus sont jeunes), peuvent entraîner ainsi une perte d'appartenance à la société et parfois des ressentis envers le système. Ceci serait particulièrement vrai lorsque les individus se perçoivent comme « victimes » de la société/ de leur entourage et où aucune justice n'a été rendue comme c'est le cas pour Pierre, Carl, Marc et Gabriel.

*« C'est à la société de dire à un certain moment on a peut-être merdé, qu'est-ce qu'on doit faire ? Donc dans mon cas, ça ne se justifie pas. Mais quand tu laisses grandir un mec dans une société à la jeanfoudre, qui commence à dealer, à braquer et que tu ne t'en occupes pas. La société a aussi une part de responsabilité. » (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

#### **1.4 Les perceptions de soi dans la délinquance/« normalité »**

Différentes perceptions de soi peuvent être constatées parmi les entretiens. Certains vont se revendiquer comme n'étant pas délinquant, quant à d'autres, ils vont utiliser ce qualificatif pour parler de l'image de soi. En fait, la notion même de « délinquant » n'est pas d'usage évident car tout dépend de ce que l'individu va lui donner comme

---

<sup>169</sup>F. Brion, *Ibidem*.

signification. La notion de délinquant renvoie par exemple pour certains à un individu habitué au système judiciaire, pour d'autres, il s'agit de chapardages répétés.

#### 1.4.1 La perception de soi en tant que « non-délinquant »

La majorité des individus de la recherche ne se définissaient pas comme « délinquants ». Notamment à cause de leur désaccord avec le système et la loi comme vu précédemment dans l'analyse. Ils ne se définissent donc pas en fonction des normes en vigueur.

Georges et Steve ont tendance à se considérer comme des individus avant-gardistes par rapport à la société, d'où leur non-respect des lois par rapport à la drogue.

En dehors de cette représentation de soi, nous avons pu déceler deux autres formes de perception de soi en tant que « non-délinquant ».

Louis possède une représentation de soi comme pris dans un « engrenage ».

Louis ne se perçoit pas comme un voleur. Il présente la consommation de drogue comme la cause de ses délits. En faisant ceci, il se déresponsabilise de ses actes. Il donne au terme « voleur » la signification d'un individu qui ne travaille pas et qui n'a droit à aucune reconnaissance.

*« Avant je consommais puis je ne volais pas. J'ai commencé à consommer du crack. Je suis tombé là-dedans. Puis un moment donné à force, tu deviens accro. Mais je n'étais pas un voleur. Quand je suis revenu de chez ma fille, j'ai vu un salon de bronzage et j'étais en manque. J'étais là, je l'ai fait. Ça a pris deux secondes. Je suis parti avec 2-300 pièces. Un moment donné, j'ai recommencé un mois après. Puis je faisais ça au mois. Puis après ça j'ai commencé aux semaines. Puis je volais tout le temps. Mais je travaillais. Je n'étais pas un voleur. Je me lassais parce que dans moi-même, ce n'était pas moi. J'avais de la misère à m'en sortir, c'est comme une roue. Un moment donné je volais trop, je volais en ville ... mais j'ai jamais fait de mal à personne. Moi ce que je voulais c'est l'argent et m'en allé. » (Louis, 54 ans, québécois, vols qualifiés, peine de 5 ans)*

Antoine et André ne possèdent pas cette représentation d'eux-mêmes en tant que « délinquants » car leur incarcération ne résulte que d'un seul acte posé dans leur trajectoire sociale et se définissent comme des individus correspondant aux normes.

André se perçoit comme un individu « normal ». Il a une scolarité « normale » et il s'était inscrit à des études supérieures. Il n'a pas de parcours dans la délinquance.

*« Puis moi quand j'étais petit, j'étais premier de classe, un petit garçon timide, réservé qui était performant à l'école. Donc, qui n'avait jamais brisé une vitre. » (André, québécois, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)<sup>170</sup>*

Avant son incarcération Antoine se concevait comme un individu ayant une vie rangée, stable, attachée aux normes sociales. Sa trajectoire sociale n'est pas empreinte d'un parcours dans la délinquance.

*« J'étais marié, deux enfants, tout allait super bien. Comme je te disais j'étais licencié en science politiques relations internationales. » (Antoine, 42 ans, belge, braquage de banque, innocent, peine de 20 mois)*

#### 1.4.2 Le délinquant « professionnel », le délinquant « populaire » et le « délinquant stoïque

Suite à ce sentiment d'appartenance avec un groupe culturel déviant, nous pouvons constater différentes conceptions de soi dans la délinquance.

*« Les trajectoires de délinquance peuvent être observées comme des projets de vie dans lesquels les sujets s'efforcent de s'accomplir sous différentes formes : la compétence pour Edwin Sutherland, la richesse pour Robert Merton, la popularité ou le prestige pour David Greenberg, la force de caractère pour Gresham Sykes et la liberté pour Jack Katz »<sup>171</sup>.*

Ces projets de vie permettent de voir comment les individus se définissent.

Chez Carl et Marc, il y a une évolution d'une perception d'un « passage dans la délinquance » vers une « professionnalisation du crime ».

Carl et Marc s'inscrivent plutôt dans la définition du « délinquant professionnel » (Sutherland, 1937). C'est l'accomplissement de la compétence qui le définit comme professionnel<sup>172</sup>. Ils vont considérer cette activité comme leur métier. La définition du « voleur professionnel » comporte quatre composantes :

Il faut que voler professionnellement soit considéré comme un travail par l'individu.

Il doit consacrer tout son temps aux activités criminelles.

Troisièmement, les actes sont planifiés soigneusement. Les étapes du délit vont être planifiées du début à la fin.

---

<sup>170</sup> Annexe 1, p 132

<sup>171</sup>C. Mathieu, & P. Tremblay, Immobilité sociale et trajectoires de délinquance, *Revue française de sociologie*, 2009, 4(50), p.693. doi : 10.3917/rfs.504.0693.

<sup>172</sup>*Ibidem*.

Et pour finir, l'individu doit posséder des compétences qui diffèrent de celles des autres délinquants (habilités manuelles, habilités verbales,...)<sup>173</sup>.

*« La première fois non, ensuite oui, puisque c'était une "occupation" à plein temps entre les repérages, les discussions pour préparer "le coup", la préparation logistique et le passage à l'acte. De plus, c'était devenu mon unique source de revenu ! » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

La trajectoire sociale de Pierre s'inscrit plutôt dans la définition du « délinquant populaire » puisque son accomplissement se situe dans la popularité ou le prestige (Greenberg, 1977)<sup>174</sup>.

*« Ma fierté c'est que quand je suis arrivé en prison, j'avais quand même une réputation, puisque mon nom était passé partout dans les journaux jusqu'à Washington. Et ça m'a vraiment offert une notoriété que je croyais à cette époque-là être le sommet de ce qu'on pouvait avoir. Je ne pouvais pas être une star de cinéma, bah j'allais devenir une star du banditisme. » (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

Gabriel se définit en tant que « délinquant », il explique avoir adopté ce style de vie marginale en réaction à son passé de « victime ». Par opposition, il se serait constitué une identité de « dur ». Il se rapproche de la définition du « délinquant stoïque » de Sykes.

*« Oui, j'avais une image de tough. J'avais la coquille d'un tough. C'est des mécanismes de défense qu'à un moment donné tu développes. Ça s'est développé à l'enfance justement dû à ce que j'avais vécu. Je me suis fait des carapaces. Je n'avais jamais le droit de pleurer chez nous. Quand je pleurais je me faisais frapper. Donc à un moment donné je me suis fait une carapace de dur mais à l'intérieur, j'avais un gros cœur tendre. J'étais un gros nounours dedans. Ce qu'ils voient les autres c'est la peur. J'avais l'air d'un gros méchant, dans le fond c'était un mécanisme de défense pour ne pas me faire attaquer, pour ne pas être vulnérable. J'ai compris ça avec les années. A cette époque-là j'avais la carapace du gars qui ne se laissait pas atteindre par grand-chose. » (Gabriel, 29 ans, québécois, homicide involontaire, peine de 8 ans (dont 8 mois encore à faire), en maison de transition)*

### **1.5 Conclusion préliminaire**

L'identité sociale de la plupart de ces individus, avant leur incarcération, correspond à des caractéristiques économiques, culturelles voir relationnelles peu favorables. L'échantillon comporte plus d'individus relativement « jeunes » avec une absence de socialisation primaire par la famille mais comporte aussi des individus plus âgés qui

---

<sup>173</sup>F. Ouellet, *Formes particulières de crimes*, Université de Montréal, Montréal, hiver 2015.

<sup>174</sup>C. Mathieu, & P. Tremblay, *op.cit.*, p.693.

n'ont pas mentionné de problèmes dans leur parcours qui relèveraient d'une absence de socialisation par l'institution familiale.

A travers les différents discours, nous retrouvons des « ruptures biographiques » dans leur adolescence et à l'âge adulte.

La conséquence des « ruptures biographiques » peut aboutir à une image dévalorisée de soi, un sentiment d'infériorité qui peut soit orienter l'individu vers un conflit de culture (suite au sentiment de perte d'appartenance provoqué par la représentation de la loi et la non-reconnaissance sociale) soit le garder attaché aux normes.

Dans notre échantillon, ce sont les individus les plus jeunes qui vont se socialiser par la délinquance alors que pour les plus âgés, il s'agirait moins d'une socialisation et plus d'un « agir seul ». Les plus jeunes individus interviewés auraient tendance à inscrire leur identité pour soi dans la délinquance avant leur incarcération, ce qui leur permettrait d'avoir un statut valorisant contrairement à leur statut économique et culturel ou d'avoir une dimension identitaire positive. Les plus âgés avant leur incarcération ne se définiraient pas en fonction de leur délinquance. Néanmoins deux jeunes individus avant leur incarcération ne perçoivent pas leur identité comme inscrite dans la délinquance. Pour un des deux individus, nous ne trouvons pas la présence de socialisation via la délinquance. Le deuxième individu légitimerait sa position par rapport à une loi controversée par une partie de la société.

Ce ne sont pas que les individus attachés aux normes qui vont avoir une perception d'eux-mêmes en tant que « non délinquant ». Les perceptions de soi avant la prison varient donc entre autre en fonction de la signification que les individus attribuent au terme de « délinquant », de la socialisation dans la délinquance et d'un conflit autour d'une loi controversée par une partie de la société par rapport auquel l'individu se positionne.

## **2. Dans la sphère carcérale**

Dans le milieu carcéral, le sujet va devoir se réinventer, se construire. Pour cela la représentation que le sujet avait de lui-même avant l'incarcération viendra jouer un rôle dans sa reconstruction<sup>175</sup>. C'est la raison pour laquelle nous avons analysé préalablement la manière dont les individus interviewés se définissaient avant leur

---

<sup>175</sup>C.Simar, *op.cit.*, p.83.

passage dans le milieu carcéral. Les trajectoires et les dispositions sociales antérieures des détenus doivent être prises en compte pour comprendre la place qu'ils auront et la manière dont ils se définiront au sein de l'institution carcérale.

## **2.1 Les ruptures biographiques**

En prison, nous retrouvons également des ruptures biographiques qui vont amener une redéfinition de l'identité sociale. La rupture biographique la plus récurrente dans nos entretiens est la rupture avec la conjointe au début de l'incarcération. C'est un évènement qui pourrait être considéré comme lié au sentiment de « perte de son identité » comme l'explique Antoine :

*« Moi je me suis quand même battu tout ma vie jusqu'à maintenant pour avoir ce que je voulais. Je l'ai, je suis bien et tout et là on me le prend. Puis après il y a eu le problème avec ma femme, là de nouveau mon monde s'écroulait parce que je me disais : merde quoi ! » (Antoine, 42 ans, belge, braquage de banque, innocent, peine de 20 mois)*

Pour Carl, la rupture et la perte d'une promesse d'embauche vont venir affecter l'estime de soi. La perte de ces deux éléments qui constituaient son rattachement à la société va l'amener à récidiver lors de ses congés pénitentiaires.

Chez les individus de manière générale, le travail et la famille sont des composantes importantes de l'identité. Pour les individus interviewés, la moitié n'a pas eu l'occasion de travailler avant la prison et il n'est donc pas une composante de leur identité sociale. Les autres interviewés qui avaient des métiers « peu qualifiés » (travail dans l'industrie, travail dans la construction, etc.) semblent peu touchés par la perte de celui-ci. La perte d'un travail « peu qualifié » aurait peu d'importance pour Steve qui a tendance à le considérer comme un moyen de gagner sa vie/de survivre. Carl définit même plus ses activités délinquantes comme son « métier » plutôt que celui qu'il exerce conventionnellement.

Antoine était le seul à appartenir à une catégorie socioprofessionnelle plus élevée, il semble plus affecté par la perte de son travail. Nous pouvons comprendre que le travail composait alors pour lui une part importante de son identité. En effet, nous pouvons retrouver cela particulièrement chez les cadres et les indépendants<sup>176</sup>. Une autre

---

<sup>176</sup>H. Garner, & D. Méda, La place du travail dans l'identité des personnes, *Données sociales- la société française*, 2006, p.624, [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/donsoc06zq.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/donsoc06zq.pdf).



composante importante de l'identité est la famille<sup>177</sup>. Mais là également les individus interviewés sont partagés entre une moitié qui n'a pas d'entourage familial et ne se sent donc pas touché dans cette dimension et une autre moitié qui elle semble affecter par cette perte. Le travail et la famille ne sont pas que des composantes importantes de l'identité, ce sont deux « activités » qui demandent un investissement important en temps et un arbitrage entre les deux. Ce temps qui était dépensé de manière significative « quantitativement » devra trouver un nouvel investissement<sup>178</sup>.

Un évènement qui intervient plus loin dans la trajectoire carcérale de deux individus belges interviewés est l'isolement en prison qui peut aussi être considéré comme une « rupture biographique ». Etant donné la manière d'être traité, nous pouvons retrouver chez l'individu le développement d'une haine contre le système carcéral. Nous pouvons donc comprendre qu'un tel évènement peut également participer, de manière plus générale, au développement d'une représentation négative du système et de la société même. Cette « rupture biographique » est étroitement liée à la reconnaissance que nous abordons plus loin dans notre analyse.

Ces « ruptures biographiques » comme l'isolement ou la rupture avec la conjointe renforcent le stigmatisme carcéral car elles prennent toutes la forme d'un rejet de l'individu.

## **2.2 Les relations dans la sphère carcérale**

En prison, les détenus vont devoir se reconstruire une identité qui peut être « temporaire ». L'identité se joue surtout au cours d'interactions selon Strauss (1992) : « *C'est en effet au cours du face-à-face interactions, et grâce à lui, que l'on évalue le mieux et soi-même et les autres* »<sup>179</sup>. Les relations quotidiennes de l'individu peuvent atténuer l'identité stigmatisante et permettre d'obtenir des formes de liberté<sup>180</sup>.

Le regard que les autres portent sur le détenu va influencer la manière de se concevoir. La perception de soi est fortement liée à la perception de l'autre. Comme Dubar l'explique : « *le 'Je', participant activement aux fonctionnements sociaux, se regarde lui-même avec les yeux des autres et accède à l'autoréflexion (Mind), forme d'identité pour soi, base de l'estime de soi. Au bout du compte, l'identité multiple du 'Soi' sera le*

---

<sup>177</sup>Ibidem, p. 627.

<sup>178</sup>Ibidem.

<sup>179</sup>S.Vermeersch, Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole, *Revue française de sociologie*, 2004, 4 (45), p.706, doi : 10.3917/rfs.454.0681.

<sup>180</sup>S. Paugam, (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p.360.

*produit croisé de l'action des 'Autrui' poussant à la participation du 'Moi' à la Société et de l'action du 'Je' poussant à une intégration active et raisonnée dans celle-ci »*<sup>181</sup>.

Nous pouvons observer comment le regard d'autrui participe à la construction de la représentation de soi au travers des différentes relations que l'individu établira dans la sphère carcérale.

Certains regards d'autrui auraient plus d'importance que d'autres. La notion d'« autrui significatif » proposée par Berger et Kellner (1988) désigne « *les acteurs principaux de la construction de la vision du monde et de l'identité d'ego* »<sup>182</sup>. Ces relations sont significatives socialement et interpersonnellement lorsqu'elles comportent une certaine intimité, une charge émotionnelle et une certaine durabilité. Pour valider son identité, l'individu aurait besoin d'une interaction constante avec ces autrui possédant des caractéristiques significatives<sup>183</sup>.

Le sentiment de singularité et la définition positive de soi des individus se manifestent à travers les liens sociaux positifs au sein du milieu carcéral<sup>184</sup>.

Dans toutes les relations accessibles aux détenus en prison, les individus vont nouer différemment des liens significatifs en fonction de leur trajectoire sociale, des « ruptures biographiques » passées et de la manière dont ils se définissaient.

### 2.2.1 Les relations « détenus - personnel pénitentiaire »

Dans nos entretiens, nous avons remarqué que certains individus avaient réussi à établir des relations positives avec le personnel pénitentiaire, ce qui leur permettait un rapport à soi « positif » alors que d'autres n'émettaient que des critiques à l'égard du personnel.

Après observation, nous avons émis l'hypothèse en nous basant sur Rostaing que soit la relation permettait le maintien d'une certaine dignité du détenu<sup>185</sup>, soit cela ne se réalisait pas, ce qui avait pour conséquences d'entraîner des critiques sur le personnel pénitentiaire par les détenus.

---

<sup>181</sup>C. Dubar, Polyphonie et métamorphoses de la notion d'identité, *Revue française des affaires sociales*, 2007, 2(2), p.16. En ligne [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RFAS\\_072\\_0009](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFAS_072_0009).

<sup>182</sup>Céroux, B., L'enfant comme autrui significatif de ses parents. Excursus sur une théorie de la socialisation. *Dialogue*, 2006, 2(172), p.124. doi : 10.3917/dia.172.0123.

<sup>183</sup>*Ibidem*.

<sup>184</sup>C. Simar, *op.cit.*, p.95.

<sup>185</sup>G. Chantraine, La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France, *Déviance et société*, 2000, 24(3), p.307. En ligne [http://www.persee.fr/doc/ds\\_0378-7931\\_2000\\_num\\_24\\_3\\_1732](http://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_2000_num_24_3_1732).

### 2.2.1.1 Le maintien d'une dignité

Lors de nos entretiens, Gabriel et Antoine nous ont expliqué les bienfaits et les bénéfices de leur relation avec le personnel pénitentiaire.

Rostaing (1997) élabore quatre types de relations entre les détenus et le personnel de surveillance. L'élaboration de ces relations s'inscrit dans la lutte contre la stigmatisation en négociant une identité plus valorisante<sup>186</sup>.

Dans son étude sur *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons pour femmes*, Rostaing montre que les détenues recherchent le maintien d'une dignité au travers des relations détenues-personnel de surveillance. Cette recherche oriente les attitudes et les comportements des détenues.

*« Dans ce contexte, certaines définiront leur identité principalement en référence à leur statut de prisonnière, le plus souvent afin de se distancier de ses connotations les plus stigmatisantes et faire valoir leur commune humanité : dénonçant une institution qui, selon elles, ne les considère que comme des «numéros d'écrou», elles vont soit 'tout faire' pour rappeler au personnel qu'elles sont des êtres humains à part entière, en jouant la victime ; soit elles vont démontrer au personnel qu'elles sont des personnes dignes en jouant la distinction. D'autres mobiliseront des éléments de leur identité, antérieurs ou étrangers à leur incarcération présente (par exemple leur ancienne profession ou leur féminité), pour 'négocier' un statut plus valorisant que celui de détenue, sans faire référence à la situation carcérale »<sup>187</sup>.*

Nous pensons, suite à ce que nous avons pu observer dans nos entretiens, que ces deux processus de négociation de l'identité « jouer la distinction » et « jouer la victime » peuvent être applicables chez les détenus masculins et mis en œuvre simultanément par l'individu. Dans nos entretiens, Antoine veut à la fois être perçu comme une victime et se distinguer<sup>188</sup>.

La relation qu'Antoine a développé avec le personnel pénitentiaire lui permet de maintenir une estime de soi qu'il possédait avant la prison, et vient appuyer son innocence en montrant bien qu'il n'appartient pas au groupe de détenus. Il se situerait

---

<sup>186</sup>*Ibidem*, p.30.

<sup>187</sup>L. Mathieu, Rostaing Corinne, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons pour femmes*, *Revue française de sociologie*, 1998,39(4), p.802. En ligne [http://www.persee.fr/doc/AsPDF/rfsoc\\_0035-2969\\_1998\\_num\\_39\\_4\\_4846.pdf](http://www.persee.fr/doc/AsPDF/rfsoc_0035-2969_1998_num_39_4_4846.pdf).

<sup>188</sup> Ceci s'applique aussi bien dans ses relations avec le personnel de surveillance qu'avec des individus extérieurs à la logique de surveillance

dans la *relation personnalisée* avec le personnel de surveillance. Ce type de relation permet de déboucher sur des rapports de sympathie et de confiance puisqu'elle va au-delà des rôles et statuts institutionnels<sup>189</sup>.

*« D'ailleurs j'ai eu un expert psychiatre qui est venu faire un profil, qui n'a servi à rien d'ailleurs, il était trop bon donc la justice n'aimait pas. Et d'ailleurs, elle disait elle-même que le peu de temps qu'elle était là, elle avait vu que j'étais fort protégé par les gardiens qui venaient tout le temps voir si tout allait bien même quand j'étais dans un parloir avec l'avocat. Ils venaient voir si je voulais quelque chose ou quoi. Donc là-dessus, je n'ai vraiment pas à me plaindre. » (Antoine, 42 ans, belge, braquage de banque, innocent, peine de 20 mois)*

Gabriel a construit des relations positives avec le personnel pénitentiaire qui lui a permis certains avantages/privilèges et qui l'a bien traité. Une forme mutuelle de reconnaissance semble s'être installée dans ses relations avec le personnel pénitentiaire.

*« Mais tu sais, au fil du temps, les agents, ils ont fini par me connaître, à me faire un petit peu plus confiance et tout ça. Ils ont commencé à me donner des permissions pour sortir, pour aller en collectivité faire du bénévolat. A un moment donné, j'ai eu le droit, j'ai eu des permissions pour aller dormir chez nous les fins de semaine, une fois par mois, pour me rapprocher de ma famille. Ça c'était vraiment bien. Puis à un moment donné, j'ai pu commencer mon cours de charpentier-menuisier. A partir de la prison, je prenais un autobus le matin, j'allais étudier dans une école normale puis je reprenais un autobus. Là ils ont vu, le gars se sauve pas, il a une bonne conduite, il respecte les règlements tout ça. » (Gabriel, 29 ans, québécois, homicide involontaire, peine de 8 ans (dont 8 mois encore à faire), en maison de transition)*

#### 2.2.2.2 L'absence de dignité

Lorsque la relation détenu-personnel de surveillance ne permet pas le maintien de la dignité de l'individu, les détenus, pour se protéger, émettront des critiques à son encontre. L'opposition au personnel pénitentiaire (c'est-à-dire les agents, les psychologues, ...), clairement perçue dans le discours de la plupart des individus interviewés, s'explique par le fait qu'il constitue une menace identitaire pour les individus. En effet, selon Aebischer et Oberlé (1990), « *L'élaboration identitaire vise la possibilité d'une reconnaissance par autrui dans le champ social. Elle vise aussi une singularisation, c'est-à-dire la possibilité d'être reconnu dans son unicité, à travers la possibilité de se différencier des autres groupes sociaux ou plus simplement des autres, ainsi qu'une valorisation, c'est-à-dire une image positive pour soi et/ou pour autrui. Enfin, elle tend à assurer une permanence à travers une filiation avec le passé et une*

---

<sup>189</sup>L. Mathieu, *op.cit.*, p.801.

possibilité de se projeter vers l'avenir. La remise en cause de l'une ou l'autre de ces finalités se traduit par une menace identitaire, qui favorise la mise en œuvre de moyens cognitifs et comportementaux permettant de restaurer une image visible, distincte, positive et stable »<sup>190</sup>.

Georges critique le personnel pénitentiaire (comme par exemple les psychologues en milieu carcéral) pour leur manque de préoccupation envers les détenus. Il dénonce une exécution très fonctionnaire d'un travail qui se veut humain. Il critique les gardiens de prison car ils ne s'inscrivent pas dans une logique d'aide. Il décrit un certain pouvoir qui leur est accordé, qui passe notamment par l'administratif. Nous pourrions supposer que l'absence de dignité causerait un ressenti plus fort d'une asymétrie du pouvoir dans la relation.

*« L'approche, la peine, la prison, tout le bazar ... puis les matons, c'est paresseux comme pas deux. Tu as besoin d'un papier, c'est lui qui fait trainer ça. Ils jouent aux jeux. C'est tous une bande de gros culs. Il y en a un sur dix qui est bien s'il s'est bien réveillé le matin. Il n'y a aucune aide là. Ils devraient aller travailler au zoo ce serait la même chose ... Ils les ont refusés au zoo parce qu'ils n'étaient pas assez scolarisés. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

Le type de régime en prison influence la relation détenu-personnel de surveillance et pourrait empêcher la création de relations positives avec le personnel pénitentiaire. En prison, Carl est mis au niveau de sécurité maximal à cause de rumeurs d'évasion à son sujet. Ce type de régime en prison va rendre difficile la prise de repères dans le milieu carcéral ainsi que les visites de la famille et de l'entourage. Il doit retrouver des éléments qui lui permettent de s'identifier, de considérer son statut.

Sa classification dans la catégorie de « type dangereux » entraîne une dévalorisation de son identité sociale et influence les comportements à son égard, tout en entretenant le stigmate carcéral. Le personnel a une image de lui comme « dangereux » de par la mise en scène créée autour de lui.

*« Hors, si c'est pour des faits comme moi j'ai commis, certains c'est ... tout simplement je pense que certains agents ont peur. J'ai été sur niveau de sécurité maximale, donc avec l'escorte spéciale etc. Et donc comme eux voient cela quand on arrive ... donc je viens de transfert, on me voit arriver avec les lunettes opaques et les entraves aux chevilles etc. Donc il y a tout le cinéma qui est fait autour de*

---

<sup>190</sup>L. Auzoult, & S. Abdellaoui, Stratégies identitaires et structuration des relations de pouvoir en milieu carcéral. Identity strategies and power in prison, *Psychologie du travail et des Organisations*, 14(2), p.142.

En ligne <https://revue-ptd.com/articles%20pdf/Juin%202008/Vol%2014%202%20integral.pdf#page=45>.

*ça ... eux bah ils interprètent ça en se disant : « oui c'est vraiment quelqu'un de dangereux ». En plus, on est très peu dans les prisons à bénéficier, si je peux dire, de ce type de mesure. Donc, automatiquement si je lève un petit peu la voix en étant ... moi j'étais toujours très calme. Mais bon quand je levais la voix je disais : « Ecoute ça va mal se passer ! » En général ils essayaient de bouger parce qu'ils se disaient : « oui là il ne rigole pas » ». ((Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

### 2.2.2 Les relations détenus-détenus

L'image de soi que les détenus se renvoient mutuellement va avoir un impact sur la représentation de soi. Celle-ci est puisée à travers le regard des autres et de la hiérarchie carcérale implicite mais dépend également de la perception de soi avant l'entrée dans la sphère carcérale.

Pour Antoine, au vu de son statut socioprofessionnel élevé avant la prison et de sa trajectoire sociale inscrite dans la réussite, il refuse cette identité de « détenu ». Il se perçoit comme innocent. Ils expliquent que les détenus avaient de la pitié à son égard ce qui conforte son idée de ne pas être à sa place en prison.

En prison, Antoine possède un certain statut valorisant auprès des autres détenus. Il explique que les autres détenus ne possèdent pas de « capital culturel » tel que le sien. Ce capital culturel lui permet d'avoir une spécificité en prison, une utilité par rapport aux autres détenus. Ce qui lui confère un certain pouvoir dans l'interaction.

*« Ils ne savent rien, il y a des détenus qui venaient et qui me demandaient tu peux lire ce qu'il est écrit qu'est-ce qu'il faut dire ... il faut écrire des rapports pour demander quelque chose pour le médecin ou quoi. Il faut attendre le lendemain et espérer qu'on nous convoque sinon il faut attendre un, deux, trois jours. Et alors il y avait des rapports qui revenaient parce qu'ils ne comprenaient pas ce que le détenu voulait. Ils me demandaient dès qu'il y avait une activité ou quoi ... alors là ils me demandaient de vite écrire ... ils me disaient : « Oui, j'aurais besoin de ça ou voir ça ». Alors je leur écrivais ... donc les activités c'était nul, moi j'avais envie de m'occuper. » (Antoine, 42 ans, belge, braquage de banque, innocent, peine de 20 mois)*

La manière de se percevoir en prison vient s'expliquer notamment par la hiérarchie carcérale. Certains des interviewés possédaient un statut d'élite au sein de celle-ci. Les autres détenus qui les admirent ont un effet miroir sur la manière dont ils se définissent.

Etant donné les faits que Carl et Pierre ont commis, ils n'ont pas de mal à posséder un statut assez élevé en prison étant donné la hiérarchie implicite. Les autres détenus leur vouent une sorte d'admiration et d'honneur qui viennent remplir leur estime de soi.

*« Craint et respecté, la peur. Mais dès que tu rentres en prison avec le statut de braqueur de banque, t'es un dieu, un King. La majorité, c'est des fumeurs de taff, des voleurs d'autoradios et des agresseurs de vieilles dames dans le métro. Donc, quand tu rentres en tant que braqueur de banque ... surtout qu'en Belgique il n'y en a pas beaucoup. Je faisais partie de l'élite si on peut dire. A cette époque, c'était un statut qui, je ne vais pas dire qui me faisait plaisir mais on va dire gratifiant. On sait très bien qu'à l'adolescence on cherche tous une identité, une motivation. Il y en a qui étudie. Bah voilà j'étais braqueur, dans le monde des voyous, j'ai créé mon univers même si c'était de la merde, et que c'était que de la fumée à cantonnant là c'était ça, c'était inexplicable ». (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

De ce fait, particulièrement pour Pierre et Carl, la réputation et le nom sont très significatifs car ils sont liés à l'honneur et participent à la construction d'une représentation de soi positive. Cette perception de soi pourrait s'expliquer par la « cité d'opinion » de Boltanski et Thevenot, c'est l'opinion que les autres ont des acteurs qui fait la grandeur de ces acteurs. La renommée justifie leur estime d'eux-mêmes, leur grandeur se mesure à leurs actions honorables<sup>191</sup>. Cette perception de soi leur permet de se constituer une dimension identitaire positive.

Certains individus interviewés n'avaient pas un statut très élevé dans la hiérarchie carcérale mais ils ont trouvé, par le biais d'autres moyens, une manière d'avoir un statut valorisant.

Louis occupe un statut peu élevé dans la hiérarchie carcérale mais trouve une reconnaissance/une valorisation à travers des services qu'il rend aux autres détenus.

Georges et André n'avaient pas une place très élevée dans la hiérarchie carcérale mais acquièrent un statut valorisant en prison via le travail de « Président du comité de détenus ». Ce statut les éloigne du statut de détenu commun ou ordinaire.

*« Je suis rentré en prison, j'étais un nobody que personne connaissait et vers la fin de ma sentence, j'ai été pendant 4 ans président du comité de détenus dans un pénitencier, donc j'ai réussi à faire ma place. Mais je pense que j'ai fait cette place-là pas en étant d'avantage un délinquant pour me faire accepter des autres mais que j'ai réussi à faire comprendre à ces délinquants-là que quelqu'un qui ... ça va être péjoratif ce que je vais dire là ... qui a des capacités intellectuelles un peu plus élevées que la moyenne, peut les aider à régler des problèmes. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

---

<sup>191</sup>M. Jacquemain, (2001). *Les cités et les mondes: Le modèle de la justification chez Boltanski et Thevenot*. Université de Liège, p.15. En ligne <https://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/90443/1/Les%20cités%20et%20les%20mondes%20de%20Luc%20Boltanski.pdf>.

La relation codétenu n'est pas toujours bénéfique selon la manière dont les individus se définissent. Pour Gabriel, les relations avec les autres détenus n'est de manière générale pas « bénéfique ». Il s'inscrit dans un processus de changement, d'évolution qui est selon lui, opposé à la plupart des détenus. Il ne recherche pas l'appartenance à leur groupe. Il est proche de seulement deux ou trois détenus qui s'inscrivent dans une même logique de remise en question.

Steve ne recherche pas non plus des contacts avec des codétenus en prison. Il estime qu'il n'y a pas de relations possibles, tout le monde se méfie de tout le monde.

*« If you are even stuck in the middle and you got friends on this side and you got friends on this side, it's hard to imagine how each side perceives you because everybody holds themselves back and regard ... » (Steve, 25 ans, québécois, possession de marijuana, courtes peines successives (au total 1 an))*

### 2.2.3 Les relations détenus – « personnes extérieures »

Plusieurs détenus interviewés vont instaurer une relation de sympathie, permettant un rapport positif à soi, avec des individus extérieurs au système carcéral (qui ne se trouve pas dans une logique de surveillance et de contrôle), comme les bénévoles, les professeurs ou les aumôniers.

Les rencontres significatives en prison avec ce type d'individus sont souvent présentées par les anciens détenus comme des « autrui significatifs » (Berger & Kellner, 1988)<sup>192</sup> qui permettent de donner une orientation différente à leur trajectoire sociale grâce à un changement dans la représentation de soi.

Ce changement se réaliserait via notamment la reconnaissance mutuelle qui marque ce genre de relations et que nous avons pu analyser chez Marc et Carl. Ceci pouvant amener à la remise en question et à la responsabilité. Certains des individus interviewés ont ainsi été amenés à ne plus se percevoir comme « victimes » mais comme « acteurs » de ce qui leur arrive. Cela dénote d'ailleurs une facette positive de son identité.

*« J'ai rencontré plein de gens de l'extérieur à travers ces aumôneries qui m'ont amené un jour à enfin me remettre en question. Ne plus rejeter la faute sur la société qui est mal faite, mes parents qui ont foiré, les flics qui m'arrêtent tout le temps, les surveillants qui ne sont pas sympas. Je me suis dit non ... c'est moi le problème. Donc j'ai commencé à travailler ça tout doucement, ça a pris des années ... » (Marc, 59 ans, belge, braquage de banque, peine de 27 ans, ASBL)*

---

<sup>192</sup>B. Cérroux, *op.cit.*, pp.123.



La rencontre d'une aumônière lorsque Carl se retrouve en isolement va constituer un « autrui significatif » pour lui dans sa trajectoire sociale. En l'encourageant à reprendre des études, Carl se réconcilie avec son rejet scolaire dans son passé. Elle valorise son estime de soi et le reconnaît en tant qu'individu « capable », possédant des compétences dans un autre domaine que la délinquance.

*« Moi j'ai eu de la chance en fait ... c'est dans mon parcours. J'ai eu de la chance de faire des rencontres déterminantes. Lorsque je faisais le tour des prisons néerlandophones et wallonnes, je me suis retrouvé à la prison de Nivelles où j'ai rencontré une aumônière. Là j'étais puni, j'étais à l'isolement. Et cette aumônière est venue me trouver comme elle faisait ... on a un petit peu discuté. Comme j'étais à l'isolement, elle est restée un peu plus. Elle a discuté avec moi. Comme j'étais à l'isolement, à l'époque je ne pouvais pas avoir de tv etc., donc c'était de la lecture. Elle m'a demandé ce que j'aimais lire et je lui ai dit que je m'intéressais un peu à la philosophie. Et elle m'a proposé de m'amener des livres de philo. Donc ce qui a été fait. Puis on a échangé par rapport aux lectures que j'avais eues et dont elle avait lu précédemment les livres. Et elle m'a encouragé à reprendre des études en me disant : « Il faut que tu essayes de faire quelque chose ; tu as un potentiel etc. Il faut essayer de faire quelque chose d'autre. Même si tu as dans l'esprit de continuer dans la délinquance etc, fais ça pour toi ». Ça faisait longtemps qu'on m'avait pas dit que j'avais du potentiel donc ça me posait des questions. » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

André explique l'importance des contacts « normaux », une reconnaissance, une humanisation par rapport à la logique carcérale de surveillance et d'examination.

Ce sont ces relations, comme avec les bénévoles, qui permettent de ne pas être réduit à son acte dans son identité sociale. Ainsi, il fait la rencontre significative en prison d'une dame qui donne cours de piano. Ce type de rencontres soutient le sentiment de mériter l'inclusion sociale et atténue l'identité dévalorisée par le stigmat.

*« Moi je pense que les bénévoles dans les prisons, c'est la plus grande richesse que les prisons ont. C'est l'apport de la communauté à la prison. C'est important que la prison ne soit pas un lieu de retrait. Enfin c'est sûr que c'est un lieu de retrait mais c'est important que ça soit une partie prenante de la communauté pour que les gens en prison ne se sentent pas comme juste en retrait, qu'ils font encore partie de la communauté. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

En prison, Louis constitue une aide pour les aumôniers via le langage des sourds. Il se définit positivement à partir de cette utilité qu'il possède, de ce trait de singularité dans sa relation avec les aumôniers.

*« Il y avait beaucoup d'aumôniers. Je les aidais moi parce que je parle la langue des sourds. Et s'ils avaient besoin de moi, moi je sais parler les signes. » (Louis, 54 ans, québécois, vols qualifiés, peine de 5 ans)*

Pour André, Marc et Carl qui sont condamnés à une longue peine, la relation avec les aumôniers leur permet une certaine socialisation dans le milieu carcéral.

Les réseaux de relations seraient, pour les individus condamnés à de lourdes sentences, une manière de s'adapter de façon singulière (Marchetti, 2001)<sup>193</sup>. Pour Marchetti, ce sont les liens avec des codétenus qui permettraient l'adaptation. Au vu de nos entretiens, ce serait plutôt les liens avec des personnes de l'extérieur, non régis par la logique carcérale, qui permettraient aux individus de s'adapter de façon singulière, notamment au travers de la reconnaissance en tant qu'individus utiles pour la société.

Cependant le contact avec les personnes de l'extérieur (comme avec des professeurs) peut s'avérer compliqué de par les conditions carcérales. Comme par exemple le changement de prison rend le suivi des cours difficile pour les détenus et génère un sentiment de mépris et de frustration.

Un des interviewés belges critique les relations établies avec des personnes « extérieures à la logique de surveillance » dans le milieu carcéral.

Pierre critique ce type de relation (toute forme d'aide sociale) parce qu'il estime qu'il est le seul capable de s'aider. C'est lui qui détient le pouvoir sur sa vie. Il compare la théorie et la réalité institutionnelle, dans la réalité le système n'est pas fait pour aider.

*« C'est de la merde ! Faut pas dire ça ! (terme réinsertion sociale). Ça devrait être rayé du dictionnaire. Comme dirait Coluche : c'est un terme qui existe pour les gens qui s'autorisent à penser ça ! Réinsertion ... la seule chose que tu auras dans ta vie, c'est parce que tu t'auras cassé le cul toi, pour l'avoir, parce que tu seras décidé. Réinsertion ... moi franchement. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire un mec arrive derrière toi : t'inquiète pas, t'occupe de rien, je m'occupe de tout ! Ça c'est un sketch à Jamel ! » (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

### **2.3 Impact de la structure**

La structure du milieu carcéral peut également intervenir sur la définition de soi de l'individu.

La manière de se percevoir en prison est influencée par l'infantilisation qui caractérise le milieu carcéral. Elle intervient de différentes façons. Elle impose d'abord une rupture avec le monde extérieur que l'individu peut s'infliger dans un deuxième temps. Ensuite il y a une déresponsabilisation totale de l'individu. Par celle-ci, l'individu est mis dans

---

<sup>193</sup>F.Salane, Parcours scolaires singuliers et conversion identitaire. L'exemple des étudiants en prison, *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 2012, p. 198. En ligne <http://cres.revues.org/2254>.

l'incapacité de disposer de son espace et de son temps. Cette incapacité est une atteinte profonde à l'individu<sup>194</sup>. La prison donne également aux détenus un sentiment de dépossession de leurs corps.

Ainsi, les individus sont déresponsabilisés par un tas de conditions carcérales imposées et paradoxalement, nous voudrions qu'ils soient des sujets responsables lors de leur réinsertion sociale. Il y a une forme d'incohérence. En effet, nous pouvons parler de ce que Chantraine appelle une « *perversité institutionnelle* » : « *Plus que jamais, l'acteur est sommé de se responsabiliser, alors que, simultanément, il est dépossédé de toute autonomie et toute indépendance, en même temps que différentes techniques de mortification et la mise en place d'une surveillance intime mettent à l'épreuve son autocontrôle et menacent son expressivité. L'institution touche donc l'acteur au cœur de son individualité et cette mise à mal redouble son incapacité à prendre en main son existence* »<sup>195</sup>.

« *Tout, on a plus du tout d'autonomie. On est totalement dépendant de la direction, des surveillants, les heures qu'on a de visites, manger, tout ... nous on a rien à faire, on doit se laisser vivre. On nous infantilise et après on nous met dehors et on nous dit : « assumer vos responsabilités » ... bah non le mec on lui apportait ses repas à chaque fois, il n'a jamais eu aucun effort à faire à part regarder la télévision avec sa télécommande donc il a un effort à faire pour appuyer sur le bouton.* » (Marc, 59 ans, belge, braquage de banque, peine de 27 ans, ASBL)

Prendre des décisions permet de se responsabiliser, et donc de sortir de la logique d'irresponsabilité et d'infantilisation du milieu carcéral.

« *L'espace et le temps constituent les deux axes principaux du plan de désintégration de l'identité spatio-temporelle du détenu* »<sup>196</sup>.

Les détenus interviewés n'ont pas abordé l'aspect corporel de leur identité en prison. C'est pourquoi nous n'aborderons pas la dimension du corps à proprement parler en prison.

### 2.3.1 Le temps et l'espace

Au travers de nos entretiens, c'est la dimension temporelle qui ressort le plus souvent comme une atteinte à l'identité sociale de l'individu.

---

<sup>194</sup>C. Simar, *op.cit.*, pp.53-56.

<sup>195</sup>G. Chantraine, Prison, désaffiliation, stigmates, *op.cit.*, p.374.

<sup>196</sup>C. Simar, *op.cit.*, p. 56.

« Le temps en prison est un temps de dépossession de soi caractérisé par une biographie à construire » (D. Gonin, 1979)<sup>197</sup>.

La gestion du temps par le système est un moyen d'infantiliser. Comme l'écrit Pierre Bourdieu (1997 : 329), « *l'attente est une des manières privilégiées d'éprouver le pouvoir* » : du côté de celui qui l'impose, elle est manifestation d'un pouvoir, du côté de celui qui la subit, elle est expérience de la soumission, modifiant durablement la conduite. Dans la prison, l'attente imposée aux détenus fait pleinement partie de la privation de liberté qui constitue l'essence du châtement carcéral : plus qu'une emprise sur le corps (bien que la dimension physique de l'enfermement soit irréductible) ou sur les âmes (que l'on cherche peu à endoctriner ou même simplement à éduquer), la prison est une mainmise sur le temps social des individus, arrachés à leur rythme professionnel, familial et intime pour être soumis au rythme carcéral »<sup>198</sup>.

Initialement la prison impose à l'individu une rupture spatio-temporelle avec le reste de la société. Nous avons pu voir dans nos entretiens qu'un des individus interviewés s'était imposé dans un deuxième temps cette rupture à lui-même. Dans son explication, Pierre montre que le temps « quotidien » deviendrait son occupation principale et que ce qui se passe à l'extérieur perd de sa réalité et lui rappelle le vide de cette « attente »<sup>199</sup>. Ce qui entrainerait le détenu à prendre ses distances avec le monde extérieur<sup>200</sup>. Cela aurait pour impact sur l'individu, l'impossibilité de se projeter dans un futur et de vivre dans un temps de « survie ».

*« Donc voilà, j'ai recommencé à construire une vie dans le système carcéral parce que comme le dit avec intelligence un certain médecin : C'est au bout de 7 jours à 7 mois qu'on a une déconnexion totale avec l'extérieur. Moi je refusais toutes les visites, tous les contacts avec l'extérieur. Parce que finalement c'était pour parler de quoi ? De rien. Quand on va voir quelqu'un en visite les deux premiers jours, on a quelque chose à se raconter mais après on parle de quoi 23h en cellule, une heure dehors ». (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

Steve ne conçoit pas son temps en prison comme faisant partie de sa vie. Il considère ce temps comme un temps à part, un « temps entre parenthèse ». Pour lui, il n'a pas vécu en prison, il n'est jamais resté longtemps à l'intérieur du milieu carcéral.

---

<sup>197</sup>*Ibidem.*

<sup>198</sup>Y. Bouagga, Le temps de punir. Gérer l'attente en maison d'arrêt, *Terrain*, 2014, (63), p.87. doi : 10.4000/terrain.15508.

<sup>199</sup>*Ibid.*

<sup>200</sup>G.Chantraine, Prison, désaffiliation, stigmates, *op.cit.*, p.304.

« *The first time I was 16 when I got out of Juvenile. When I got out of jail, I was like 21. I went in at 20, I came out at 21. But I mean but I've only passed a few birthdays inside. It's not like I'd stayed inside for a long duration. I was inside for 6 months, my birthday just happened to be in the middle of one point when I went inside. It's not like I stayed inside of there or lived inside of there ... no.* » (Steve, 25 ans, québécois, possession de marijuana, courtes peines successives (au total 1 an))

Par les études et le travail pénitentiaire, qui sont des choix pour l'individu, celui-ci pourrait trouver un moyen de récupérer du pouvoir dans le système carcéral. Bien que la prison soit une instance de socialisation qui a pour but de transformer les individus, un rapport au temps et à la « vie normale » peut être rétabli dans une certaine mesure par les études et le travail pénitentiaire. Et donc de ne pas être totalement coupé de l'extérieur. Damon suggère que « *l'institution 'travail' agit dans l'institution totale comme instance d'une 'socialisation continue'* »<sup>201</sup>.

#### 2.3.1.1 La formation/ les études

Différentes significations ont été attribuées par les individus interviewés aux études et aux formations.

Les études sont avant tout une protection pour l'identité sociale de l'individu. Pour Barbier (1996), l'investissement traduit « *une volonté de maintenir une identité sociale, en reproduisant des manières de faire à l'extérieur ; mais également comme une tentative d'acquisition ou de restauration identitaire* »<sup>202</sup>.

Cette protection a deux buts distincts, soit elle permet de rendre le temps « qualitatif » en prison par rapport à une « identité temporaire » qui s'inscrit dans une logique de survie, soit elle permet à l'individu d'entreprendre une démarche de changement de vie et d'enrichissement de sa trajectoire sociale<sup>203</sup>.

Chez Antoine et Pierre, les études sont entreprises dans le but de combler le vide en prison, de rendre le temps « qualitatif » et s'inscrivent dans une démarche de « survie ».

« *Moi j'ai fait ça pour pratiquer mon espagnol, portugais. Parce que j'avais pris espagnol, portugais. J'avais demandé droit pénal parce que j'étais tellement dégoûté ... mais ça ils n'avaient pas, elle m'a dit qu'ils avaient que droit civil et*

<sup>201</sup>F. Guilbaud, Le travail pénitentiaire : sens et articulation des temps vécus des travailleurs incarcérés. *Revue française de sociologie*, 2008, 4 (49), p.782. doi : 10.3917/rfs.494.0763.

<sup>202</sup>F. Salane, *op.cit.*, p.189.

<sup>203</sup>Observatoire de la vie étudiante (France), & F. Salane, *Être étudiant en prison: l'évasion par le haut*, Documentation française, 2010.

SALANE, F., Parcours scolaires singuliers et conversion identitaire. L'exemple des étudiants en prison, *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 2012, p. 1. En ligne <http://cres.revues.org/2254>

*commercial. Donc j'avais commencé ça. Et j'avais pris un quatrième truc : électricité. Rien à voir mais c'était pour toucher autre chose. » (Antoine, 42 ans, belge, braquage de banque, innocent, peine de 20 mois)*

Carl, Gabriel et André entreprennent des études dans le but d'un enrichissement de leur trajectoire sociale. Pour André, au départ, ses études constituent un projet pour s'isoler de la société, pour ne pas avoir affaire avec cette identité sociale d'« assassin » qu'il refuse de se donner. Les études, c'est ce qui lui a permis de fuir l'immobilité et d'une certaine façon de progresser, d'avancer puisqu'il se trouvait dans un projet de vie.

*« Non, ça me sort de prison maintenant. Parce que le temps où je faisais ça, j'étais ailleurs, donc je n'avais pas l'impression pendant que je faisais ça que j'étais en prison. J'étais ailleurs, j'étais dans un projet. Et ça m'a aidé à survivre, à penser à travers ça. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

Pour Gabriel, les études lui permettent de réaliser un de ces objectifs de vie et lui permettront d'accéder à un emploi après la prison. Gabriel est à la recherche d'une stabilité en essayant de correspondre aux normes. Les études qu'il choisit peuvent lui apporter une stabilité et il les conçoit comme un catalyseur pour un changement de vie.

Marc et Georges n'ont jamais entrepris d'études en prison (à cause d'une question d'accessibilité). Néanmoins les études s'inscrivent pour eux dans une logique d'enrichissement de la trajectoire sociale de l'individu et dans une logique de progression de l'individu.

*« Bah oui, puis il n'y a pas de programmes pour les gens dont c'est la première infraction, pour les plus jeunes. Ils devraient peut être mettre de l'emphase sur la réinsertion sociale. Donner des cours, qu'il y ait des orienteurs qui voient quels sont leurs points forts, leur points faibles. Les réorienter vers ça. Donner des outils pour quand ils vont sortir, ils puissent se réinsérer plus facilement. Sans ça l'incarcération coûte une fortune et pour moi, c'est une perte de temps monumentale pour le système, pour la société, pour les gens qui sont dedans à ce moment-là. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

#### 2.3.1.2 Le travail pénitentiaire

Une autre manière qui permettrait redonner du sens au temps en prison est le travail pénitentiaire. Tout comme les études, il se constituerait comme une protection de l'identité sociale. Le travail peut avoir différentes fonctions : rompre l'immobilité, une amélioration du point de vue des conditions matérielles et une constitution positive de soi en comblant le vide de sens en prison, en rendant le temps « qualitatif ».

Pour Carl, Antoine et Steve, le travail permet de combler le vide de sens en prison.

*« I cook. For me to keep my mind busy I was either 'nettoyage' cleaning staff. Or kitchen, one or the other. It's something to do every day other sitting there playing solitary. » (Steve, 25 ans, québécois, possession de marijuana, courtes peines successives (au total 1 an))<sup>204</sup>*

Les travaux avec un statut plus « intellectuel » comme par exemple pour Carl en tant que bibliothécaire ou pour André en tant que chroniqueur de magazine en prison, permettent un rapport à soi plus « singulier » que lorsque le travail permet de rendre simplement le temps « qualitatif ».

Exercer un travail perçu comme normalement non autorisé étant donné le délit commis, comme ce fut le cas d'Antoine, renforce aussi le sentiment de singularité de l'individu.

Si nous nous basons sur ce que dit André, le travail peut introduire un changement de vie dans la trajectoire sociale. Selon André, c'est un apprentissage, que ce soit au travers des études ou au travers d'un travail, qui permet d'introduire un changement de vie. En prison, se créer des acquis et des outils, est important par rapport à la perception de soi. Avoir des acquis permet une valorisation de soi et d'être reconnu dans un autre domaine que celui de la délinquance. Cette perception de soi comme ayant un certain pouvoir à partir d'acquis sur sa trajectoire dans le milieu carcéral, traduit une image positive de soi.

*« J'ai toujours eu une occupation en prison, j'ai jamais été oisif en prison. Parce que j'aurais été déçu d'être oisif en prison, parce que j'aurais eu l'impression de perdre mon temps. Et c'est un constat que je fais des fois avec certaines personnes que j'aide, ils se rendent compte qu'ils ont été des années oisifs en prison avec des emplois là, avec le nettoyage et tout ça, puis ils se rendent compte après ça ... qu'ils ont rien fait avec ce temps-là qui est devant eux. Moi je dis toujours aux gens en prison que je rencontre : « Tu peux décider de rentrer en prison puis de faire des acquis : d'aller à l'école, d'apprendre le métier, d'avoir une formation professionnelle. Quand tu vas quitter la prison, tu vas emmener tes acquis avec toi. Mais si tu ne fais rien ... tu vas partir avec rien, et ça ça doit être très décevant pour n'importe quel être humain quand il fait ce constat-là, qu'il se rend compte qu'il a perdu 10 ou 15 ans de sa vie. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

Pour Pierre et Louis, le travail leur permet une amélioration de conditions matérielles d'incarcération (comme se payer des cigarettes, améliorer la nourriture, etc.) et leur permet de rompre l'immobilité carcérale.

*« Donc à 6h du matin, j'avais ma porte qui était ouverte, je faisais le déjeuner pour tout le monde dans la cuisine, donc c'est vraiment un univers un petit peu particulier. Je vais dire que durant cette période-là je n'ai pas trop subi le*

---

<sup>204</sup> Annexe 5, p 182

*syndrome de la porte fermée. Parce qu'en tant que servant elle était quasi ouverte. Ça me permettait de faire mon business d'arrondir mes fins de mois et d'avoir une bouffe un petit peu améliorée. Voilà dans les grandes lignes. » (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

### 2.3.1.3 Les permissions de sortie à Montréal

Pour Gabriel, les permissions de sortie<sup>205</sup> lui accordent une liberté et lui permettent de retrouver des dimensions plus « concrètes » de la « vie normale » : la famille, les études, etc.

Georges montre que des activités qui permettent une certaine mobilité spatiale de l'individu mais pas de donner du sens au temps en prison ne sont pas « constructives » pour l'individu. En prison, Georges exerce une activité dans la société : le bénévolat. Cela lui permet une mobilité mais cette activité ne lui permet pas d'évoluer, de progresser, de constituer des acquis utiles pour l'enrichissement de sa trajectoire.

*« Quand j'ai été incarcéré, j'ai fait 4 sorties seulement. Après ça j'avais des permissions de sortie, j'allais faire du bénévolat. Des cuillères en plastique avec des handicapés. Ça te permet de sortir de là mais c'est rien de stimulant. C'est rien qui t'amène au marché du travail, en fin de compte c'est du travail non rémunéré qui profite à des associations caritatives. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

Gabriel compare la prison à une micro société. Elle serait donc une société dans la société. Cette comparaison suggère que nous retrouvons différentes sphères de la vie, des domaines de vies recréés comme le travail ou les études<sup>206</sup>. La privation d'occupations comme les activités, le travail ou les études qui permettent une mobilité temporelle et spatiale seraient un moyen de renforcer le stigmatisme carcéral. Les études, le travail et certaines activités sont, pour le détenu, des moyens de négociation de son identité sociale. Si ceux-ci disparaissent de la prison, cela participerait à renforcer une identité dévalorisée et entraînerait de la violence.

*« Bientôt on aura plus d'études en prison. Il n'y aura pas beaucoup de choses à occuper les détenus à part travailler ... même encore là on est vraiment ... c'est ce qui se passe en prison présentement. Ils coupent tout sur plein de choses puis qu'est-ce que ça va amener ? A un moment donné ça va amener de la violence en prison. Parce qu'il y a une stabilité qui se fait, c'est comme une micro société. Si l'ambiance est tranquille, il n'y a pas trop de tension, pas trop de pression, tout*

<sup>205</sup> Les permissions de sortie à Montréal ne durent pas trois jours, elles peuvent prendre la fréquence d'une fois par moi comme ce fut le cas pour Gabriel.

<sup>206</sup>M. I. Cunha, Sociabilité, « société », « culture » carcérales. *Terrain*, 2007, mis en ligne le 08 juin 2007, p.119. doi: 10.4000/terrain.3122.



*le monde a sa petite routine, ses petites affaires ... il y en a qui sont là pour des vrais trente ans puis après qui sortiront plus jamais. Ils se font enlever leur tv du jour au lendemain, puis leur bouffe puis ils se font tout couper. A un moment donné ça peut créer de la violence. » (Gabriel, 29 ans, québécois, homicide involontaire, peine de 8 ans (dont 8 mois encore à faire), en maison de transition)*

## **2.4 La recherche de reconnaissance**

La non reconnaissance des besoins humains au travers des conditions carcérales et du processus de réinsertion sociale intervient chez plusieurs individus interviewés. Cette non reconnaissance commence en prison parfois même avant pour certains individus interrogés et elle se poursuivra lors de leur retour dans la société<sup>207</sup>.

Selon plusieurs interviewés, le problème en prison est celui du sentiment de mépris et de la non reconnaissance à la fois juridique, affective et utilitaire et donc, des bases qui nous définissent en tant qu'êtres humains. Ceci faisant parfois également écho à leur passé : « l'école du cul défoncé », le rejet par le système scolaire. Certains besoins avaient déjà été écartés, rejetés, niés dans leur passé.

La prison évoque pour la plupart des interviewés de la colère et de la souffrance et spécialement pour ceux qui sont passés par l'isolement qui semble avoir accentué les ressentis.

Ce sentiment de mépris peut trouver une explication au travers de la thèse de Honneth qui établit l'hypothèse que pour construire son identité, toute personne a besoin d'être égal et reconnue par alter. La signification de l'autre passe par autrui.<sup>208</sup>

*« Bah quelque part, la prison casse. Moi je me souviens des gens qui étaient célèbres qui allaient en prison qui ont témoigné après, ce n'est même pas le temps que tu y passes, c'est le fait d'y avoir été et d'avoir été traité de cette façon par d'autres hommes. Les surveillants de prison, ils se sont octroyé des droits qu'ils n'ont pas. Bon, on n'est pas là pour le voir et la parole d'un détenu n'a aucun poids face à la parole d'un surveillant qui est l'équivalent de la parole d'un policier ... ils sont assermentés, donc c'est mieux que l'évangile même. Ah ouais, c'est mieux que l'évangile ! » (Marc, 59 ans, belge, braquage de banque, peine de 27 ans, ASBL)*

Georges ne perçoit pas la volonté mise en œuvre par le système pour réinsérer un individu. Ce qui a pour effet de se sentir négliger. Selon lui, les individus s'orienteraient alors vers un milieu qui leur procurait de la reconnaissance et des « avoirs » avant la prison.

---

<sup>207</sup> Voir partie « Hors de la sphère carcérale »

<sup>208</sup> F. Brion, *Sociologie de la criminalité, de l'acte criminel et de la déviance*, op.cit.

*« Les gens sortent avec rien, stigmatisés avec un dossier criminel et rien en mains. Qu'est-ce qu'ils pensent ? Le cycle va se perpétuer. On dirait qu'ils se créent une clientèle. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

## **2.5 Les perceptions de soi**

### **2.5.1 La conception de soi en tant qu'acteur/ victime**

Gabriel, Marc et Carl vont passer d'une représentation de soi de « victime » à une représentation de soi en tant qu' « acteur » de sa trajectoire sociale. Pour Gabriel, c'est au travers de sa thérapie qu'il va petit à petit se restituer comme « acteur » de sa vie. A partir de la représentation de soi en tant qu'acteur, l'individu montre qu'il a du pouvoir sur ce qui lui arrive et par conséquent une estime de soi.

*« Toute l'aide que j'ai pu aller chercher, j'ai été la chercher de moi-même. Parce que la manière dont ça fonctionne. Souvent maintenant les gars en prison, ils vont se faire imposer des programmes d'aide, ils sont obligés d'y aller. Ils ont zéro ouverture pour participer. J'avais déjà une ouverture d'esprit étant donné que j'avais fait une thérapie, je savais pas mal cibler mes faiblesses, mes forces. Puis moi j'ai demandé à faire des programmes, des choses et tout ça. Je pense pas que ça peut sauver un individu de faire juste des programmes etc., je ne pense pas qu'il y ait de remède miracle. Faut vraiment que l'individu veuille s'en sortir parce que sinon ça va donner ce que ça donne. » (Gabriel, 29 ans, québécois, homicide involontaire, peine de 8 ans (dont 8 mois encore à faire), en maison de transition)*

Au début de son incarcération, Marc se considérait comme une victime de la société. Ses rencontres lui ont permis une remise en question. Cela lui a permis de sortir du discours victimaire et de questionner sa trajectoire sociale pour finalement se percevoir comme acteur responsable de ce qui lui arrive.

Carl explique comment le pouvoir dans la relation participe à la définition de soi. L'absence de reconnaissance de la part des agents pénitentiaires serait un frein à la perception de soi en tant qu'« acteur ».

En dehors de sa vision de lui-même en tant que « délinquant populaire », Pierre se revendique également comme « acteur » de sa vie, comme étant aux commandes de celle-ci.

Steve se conçoit comme un « individu dépossédé et contrôlé ». Il aurait une représentation de soi se rapprochant de « victime ». Il ne se conçoit absolument pas comme responsable de ce qui lui arrive. Il perçoit sa situation comme dû à la volonté d'un système.

*« Watch how the prison system has evolved in 250 years to know and understand if they're going to make a prison they're going to make a profit. And that's what all prisons are right now. And people who are inside of prison, for them, that is evident, they see that, they see themselves as 'I'm here because of the system'. » (Steve, 25 ans, québécois, possession de marijuana, courtes peines successives (au total 1 an))*

## 2.5.2 La conception de soi en tant que délinquant/non délinquant/criminel/non criminel

Les perceptions de la « délinquance » ne sont pas uniformes, par conséquent la manière dont les individus se définiront comme tel comportera diverses variétés.

En prison, Georges ne se considère pas comme un « criminel ». Il donne au mot « criminel » la signification d'un individu de nature violente et récidiviste. Il se considère comme un « first offender », qui n'est donc pas assimilable à l'ensemble carcéral.

*« Pour une autre catégorie de personnes : les criminels d'habitude, les gens qui sont violents et tout ça je peux comprendre jusqu'à un certain point qu'on les met un petit peu au brancard et qu'on évalue un petit peu leur comportement, qu'ils sentent qu'ils ne peuvent pas s'en tirer comme ça sans être pénalisés, sans faire de la prison. Par contre pour une vaste majorité des gens pour qui c'est leur première offense, on stigmatise tout de suite. C'est le collège là. Tout le monde est ensemble. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

Louis ne se perçoit pas comme un « criminel ». La signification qu'il donne au terme « criminel » s'apparente plus à un individu récidiviste.

*« C'est la première fois que ça m'est arrivé. Je ne suis pas un criminel endurci. » (Louis, 54 ans, québécois, vols qualifiés, peine de 5 ans)*

Nous retrouvons une négociation de l'identité des individus qui se voient comme des délinquants/criminels. La définition de soi de « délinquant/criminel » ou « non-délinquant/non-criminel » n'est pas dichotomique. Elle peut être nuancée, atténuée par divers éléments comme par exemple, dans nos entretiens, des acquis antérieurs, des qualités intrinsèques à l'individu comme « l'honnêteté » ou être acteur (comme nous avons vu précédemment).

Antoine et André se perçoivent comme étant des individus « atypiques » à la prison. Ils se perçoivent comme n'appartenant pas au monde carcéral de par leur « capital culturel » essentiellement. Antoine refuse la dimension de « détenu » à son identité sociale.

Au départ de son incarcération, André exprime des difficultés à accepter cette dimension d'« assassin » à son identité sociale. C'est pourquoi le suicide en prison semble, à

plusieurs reprises, être une solution pour lui. Il ne se perçoit pas comme un délinquant mais plus comme un criminel. Le mot « délinquant » renvoie pour lui à un individu violent ayant des comportements dysfonctionnels. Il se perçoit comme un intellectuel ne répondant pas aux valeurs carcérales. Une négociation s'établit entre l'acceptation de cette image de soi en tant que « criminel » et la tentative de la rendre moins grave par l'ajout d'autres dimensions identitaires et par la comparaison avec d'autres types de comportements.

*« J'étais perçu comme un intello, je n'étais pas perçu comme un criminel. Puis les gens se rendaient bien compte que je n'étais pas un délinquant, que je n'étais pas un criminel. Puis je n'aime pas ça dire ça, parce que j'étais un criminel ... mais quand je dis délinquant, c'est vraiment le délinquant pur et dur, violent, puis qui a des comportements dysfonctionnels. Moi je n'étais pas ce genre de personne là. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

Steve ne va pas se définir en termes de délinquance ou de non-délinquance. Il se définit comme en dehors des lois, c'est pourquoi il a recours à une définition de soi extérieure à la délinquance. Steve ne se voit pas comme un individu violent qui, dans ses représentations, serait caractéristique du milieu carcéral. Il ne se perçoit pas comme un délinquant mais comme un anarchiste.

*« The more the laws are made, the more laws are made to be broken. » (Steve, 25 ans, québécois, possession de marijuana, courtes peines successives (au total 1 an))*

## **2.6 Conclusion préliminaire**

L'entrée en prison des interviewés pourrait s'accompagner de perte de dimensions identitaires de l'identité pré-carcérale (le travail ne semble pas être une des composantes principales chez nos interviewés), via des « ruptures biographiques ».

De manière générale, un constat qui est souvent mis en avant est que l'identité sociale en prison est une identité dévalorisée. Ce que nous pouvons observer au travers des entretiens ce sont des dimensions identitaires positives et des dimensions identitaires négatives chez un même individu, ce qui permettrait de négocier son identité dans la sphère carcérale. A partir de là, l'individu n'aurait pas qu'une image de soi « affaiblie » et peu valorisante.

La structure carcérale a un impact sur la définition de soi par la perversité institutionnelle qui crée des sujets irresponsables et infantiles. Face à cette mise en incapacité de définir

sa singularité, ajoutée à l'incapacité de se projeter dans l'avenir, l'individu va saisir chaque élément qui constitue un choix dans le milieu carcéral.

Différents moyens qui représentent des choix pour l'individu permettent de constituer des dimensions identitaires positives.

Les relations permettent de lutter contre le stigmatisme carcéral par la négociation de dimensions identitaires plus valorisantes. En particulier les relations avec des « autrui significatifs » possédant des caractéristiques particulièrement importantes par rapport à la trajectoire antérieure de l'individu participant fortement à la définition de soi et à sa place dans la société. Ces « autrui significatifs » permettent parfois de réparer des « ruptures biographiques » antérieures. Ils permettent de développer le sentiment de singularité et de définition positive de soi en tant qu'« acteur » de sa trajectoire sociale par le biais d'une reconnaissance mutuelle. Ces « autrui significatifs » sont le plus souvent retrouvés dans nos entretiens dans les relations détenus-personnes extérieures à la logique carcérale. Les « autrui significatifs » au travers de la relation détenus-personnel pénitentiaire seraient plus difficiles à trouver étant donné l'asymétrie du pouvoir dans ce type de relation qui soutient le stigmatisme carcéral. Le personnel pénitentier constitue une menace identitaire la plupart du temps pour les individus interviewés. La reconnaissance grâce aux personnes extérieures à la logique carcérale permettrait de diminuer les ressentis de pouvoir qui leur sont infligés, permet un rapport à soi positif en tant qu'« acteur » et restaure du pouvoir à l'individu sur sa définition de lui-même.

Un autre moyen est l'acquisition d'un statut valorisant en prison qui reflète les relations entre détenus et qui s'acquiert soit par la hiérarchie carcérale, soit par le « capital culturel », soit par des services rendus aux autres détenus, soit par un statut de « décision » dans l'institution « travail ». Les relations avec les autres détenus peuvent être perçues non bénéfiques lorsque l'individu cherche à correspondre aux normes, où la discipline s'exerce déjà au travers de lui ou lorsque l'individu passe peu de temps en prison et ne voit pas ses relations comme « vitales ».

Les programmes, les permissions de sorties, les activités hors de la sphère carcérale seraient un meilleur moyen de constitution de « dimensions identitaires positives » à partir du moment où ils ne permettent pas qu'une mobilité spatiale mais également une mobilité temporelle (en constituant des acquis pour l'enrichissement de la trajectoire).

C'est la mobilité spatiale et temporelle qui permettrait une meilleure constitution des « dimensions identitaires positives » pour le détenu.

Grâce à ces moyens, les individus interviewés peuvent nuancer leur identité dévalorisée avec d'autres « dimensions identitaires positives ». Ils vont se distinguer par des éléments qui les rendent utile pour les autres et qui font leur singularité : la possession d'un capital culturel, d'un statut de décision au travail, rendre service aux autres. Ou par des éléments comme les études/ le travail ou des relations avec des autrui significatifs qui leur permettent de se considérer comme « acteurs », responsables et comme une façon d'être toujours attaché à la société par une « socialisation continue » rendue possible par ces deux éléments.

La plupart des individus de l'échantillon ne se définissent pas comme des individus de nature violente et récidiviste et pensent se distinguer ainsi de l'ensemble carcéral.

Ainsi l'impact du stigmatisme carcéral en prison dépendrait de la trajectoire antérieure (de la définition de soi avant la prison), des ressources disponibles en prison pour que l'individu puisse retrouver du pouvoir par la constitution de choix et réintroduire un rapport au temps, de statut qu'il peut se procurer et de la reconnaissance/non reconnaissance qui s'exerce au sein des relations carcérales.

### **3. En maison de transition**

Cette partie se centre essentiellement sur trois entretiens québécois. Trois des individus québécois interviewés sont passés par la maison de transition. Étant donné le peu d'informations que nous avons sur cette structure, nous lancerons simplement quelques pistes de réflexions.

Le temps passé dans les maisons de transition varie d'un individu à l'autre en fonction du type de délits, de la date de libération d'office, etc.

La maison de transition est un lieu qui semble plus tolérable que la prison.

*« Oui il me reste encore 8 ans, ça fait 7 ans. J'ai 16 ans à faire. Mais là, c'est quand même bien parce qu'en ce moment, j'habite dans une maison de transition. » (Gabriel, 29 ans, québécois, homicide involontaire, peine de 8 ans (dont 8 mois encore à faire), en maison de transition)*

La manière dont les individus que nous avons interrogés expérimentent la maison de transition peut être différente. Gabriel et André considère la maison de transition comme encourageante pour la réintégration sociocommunautaire, Georges la considère comme

une étape successive à la prison qui soutient la stigmatisation qui a déjà commencé en prison.

### **3.1 Un encouragement pour la réhabilitation sociale**

André voit la maison de transition comme une étape nécessaire pour reprendre contact avec la communauté qui permettrait à l'individu de se réhabiliter en pouvant retrouver certains repères. Il perçoit la prison et la société comme deux mondes différents et opposés. La maison de transition serait la passerelle entre les deux.

*« Si la coupure est trop drastique, il y a comme une dichotomie entre la prison et la communauté, il y a des choses tellement différentes. » ((André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition))*

Gabriel montre comment la maison de transition faciliterait la réhabilitation de l'individu dans la société par un suivi plus individualisé tout en exerçant encore une certaine surveillance :

*« Ça varie d'un cas à l'autre. Comme moi étant donné que j'allais à l'école puis j'avais un gros dossier, j'avais quand même fait des gros délits... au début sur papier on dit 6 mois mais là en bout de ligne ça se peut que je ne fasse pas 6 mois que j'en fasse un peu plus, c'est correct. Je vais même avoir droit à aller passer 5 jours chez ma blonde et qu'elle vienne dormir deux jours ici. Ils ont quand même un contrôle sur moi encore. Je pense que quelque part ils ont voulu faire ça pour m'aider à stabiliser ma situation, de mettre des chances de mon côté parce qu'ils voient que mes chances de réinsertion sociale sont bonnes. Je pense qu'ils ne veulent pas que je me mette dans l'embarras, c'est correct. Je pense que ça va bien aller puis je suis confiant, j'ai fait des études puis tout ça. C'est sûr que les gens peuvent avoir des jugements à mon égard étant donné mon délit puis mon passé criminel... mais je vais dire je dois l'accepter, il faut que je vive avec. C'est ma réalité à moi. » (Gabriel, 29 ans, québécois, homicide involontaire, peine de 8 ans (dont 8 mois encore à faire), en maison de transition)*

### **3.2 Un soutien pour le stigmatisme carcéral**

Néanmoins bien que la maison de transition posséderait des aspects encourageant pour la réhabilitation sociale au travers certaines formes de liberté, elle participerait de différentes façons à l'assujettissement de l'individu. Foucault explique d'ailleurs que le pouvoir n'est pas opposé à la liberté, il s'exprime à travers elle<sup>209</sup>.

#### **3.2.1 L'immobilité sociale**

---

<sup>209</sup>F. Brion, *Perspectives foucaaldiennes en criminologie*, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2014-2015.

Gabriel recherche un statut socioprofessionnel peu élevé pour sa réhabilitation sociale. L'institution lui aurait fait intégrer la pensée que ce n'est pas « sa place ». Cela montrerait une forme que prend l'assujettissement de l'individu : la restriction à certains statuts.

*« Je dirais que c'est sûr que j'ai appris dans une banque ... les messieurs me disaient : Ecoute ce n'est pas ta place. Il faut avoir une logique aussi. Je n'irai pas faire de la comptabilité non plus. Ce n'est pas parce que j'étais un rôdeur ou un voleur mais c'est juste parce que le monde, ils me font pas confiance de ce côté-là. Tandis que le métier dans lequel j'ai choisi de m'en aller, la construction .... C'est de la construction quoi c'est un travail manuel puis ... t'es bon ou t'es pas bon. » (Gabriel, 29 ans, québécois, homicide involontaire, peine de 8 ans (dont 8 mois encore à faire), en maison de transition)*

### 3.2.2 Les formes de normalisation

Etant toujours en maison de transition, Georges et Gabriel exprimeraient la volonté de correspondre aux normes via la famille et le travail lors de leur retour en société. La discipline procède à des formes de normalisation<sup>210</sup>. La recherche de la correspondance aux normes pourrait être le produit de la discipline.

*« J'ai envie de me refaire une vie qui a du sens, me refaire un beau cercle. J'ai rencontré une fille que j'aime beaucoup puis je m'occupe beaucoup de sa fille. Elle a une petit fille de 9 ans, je la considère un peu comme la mienne. Elle vit un peu ce que j'ai vécu quand j'étais jeune, le manque de son père. J'essaye de combler un peu un vide pour cet enfant-là. Ma famille, je me suis beaucoup rapproché d'eux... ça c'est vraiment bien aussi. Je sais ce que je veux aujourd'hui et je sais ce que je veux plus. J'ai plus envie de perdre mon temps, j'ai le goût de fonder ma petite famille puis d'avoir une petit vie de famille relax. » (Gabriel, 29 ans, québécois, homicide involontaire, peine de 8 ans (dont 8 mois encore à faire), en maison de transition)*

Une autre forme de normalisation pourrait être le rejet de sa propre catégorie sociale. Gabriel montre que son appartenance va au groupe des normaux et non des « détenus ».

*« C'est ça que je trouve un peu plat... c'est que je sors de prison avec tout ce que je fais tout ça puis d'être dans une maison de transition avec des gars qui ont fait de la prison ... je ne trouve pas cela positif pour moi. A mon avis à moi, je ne trouve pas cela positif d'être entouré de gens comme ça. J'essaye de m'éloigner de ça le plus possible. Donc ici je ne me crée pas des liens d'amitié avec personne. Puis à un moment donné je vais sans doute travailler, je vais connaître du beau monde et là je vais peut-être avoir des bons amis. Je me crée pas de liens d'amitié et je ne veux surtout pas avoir de liens d'appartenance avec qui que ce soit qui est lié.... que je me tiens loin de tout ça. Puis comme je te l'ai dit tantôt des amis, j'en veux pas vraiment. Je ne cours pas après ça. Moi ma vie à cet âge-là c'est*

---

<sup>210</sup>F.Brion Ibidem.



*bien différent, je veux faire ma vie avec ma femme, avoir une vie normale. » (Gabriel, 29 ans, québécois, homicide involontaire, peine de 8 ans (dont 8 mois encore à faire), en maison de transition)*

### 3.2.3 Les contraintes

Georges mettait en avant que les contraintes sont tellement exigeantes qu'il ressent que le stigmat carcéral se développe également dans les maisons de transition. Il se ressent perçu et traité comme un criminel. Il y a des sanctions disciplinaires, de nombreux papiers à remplir pour toute action entreprise qui montre que le stigmat carcéral est présent. Il y a un certain ressenti de continuité entre la prison et la maison de transition. La maison de transition est aussi un dispositif disciplinaire.

*« Absolument pas, absolument pas. Peut-être que c'est la maison de transition dans laquelle moi je me trouve. Peut-être. Mais les échos que j'ai des autres, ça se ressemble un petit peu. On dirait que, surtout les filles, on dirait qu'elles ont peur de nous. Pourtant le groupe de gars qu'elles ont là présentement, ce sont des rigolos. Puis la surveillance est continue, comme si on allait tout le temps vouloir se sauver. Ils font des rondes, ils toquent, ils ouvrent la porte à tout bout de champ. Ça devient comme en prison, ils font leur ronde. Puis la bureaucratie, les papiers, t'oublie de faire ta tâche tout de suite, ils t'enlèvent une heure sur ton code. Il y a toujours la réprimande pour un oui ou pour un non. Ça continue et ça continue. Ce n'est pas un milieu qui est sain non plus. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

A travers une disposition dans le système ouvert en maison de transition, Georges explique dans cet exemple que se créent des différentiels de droit entre les personnes. Cette manière de disposer les individus, c'est gouverner :

*« J'en rencontre un sur la rue ou je rencontre quelqu'un dans la rue et je commence à discuter avec. Tu lui demandes: « Tu as un casier ? » Finalement tu lui dis que tu en as un puisque tu lui poses la question. C'est débile. Tu es dehors, tu es dehors. C'est tout. A la fin de mon mandat, ok là je peux... mais tu ne sais jamais sur quel pied danser. Tu en rencontres un, tu as 15 min pour lui dire. Une rencontre fortuite qu'ils disent. Bon quand tu rencontres quelqu'un, tu ne penses pas d'abord à lui demander : Bon tu as un casier toi ? Lui dire que tu en as un toi, c'est déficient. Puis pour toi tu es sorti, tu es sur la rue ... ils croient qu'on complote sur la voie. Ce n'est pas le cas. Pour certain je peux comprendre. Mais ils mettent tout le monde dans le même bateau. Si tu veux te tirer dans le pied, tu vas te tirer dans le pied toi-même. A ce moment-là c'est ta responsabilité. Les contraintes sont tellement contraignantes que tu te dis .... Aie aie aie, ça continue. Foutez moi un bracelet, je ne sais pas moi. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

Néanmoins, ce serait le régime ouvert, grâce aux rencontres sociales et à une moindre main mise sur le temps social, comparé au régime fermé qui serait encourageant pour Georges et qui lui permettrait d'atténuer les effets du stigmatisme dont notamment l'assimilation à celui-ci.

Le régime ouvert supposerait moins de surveillance lors des sorties de la maison de transition. Cependant Georges exprime la sensation d'être toujours surveillé (ce qui s'explique notamment par la disposition analysée ci-dessus). Le régime ouvert pourrait exprimer la finalité de la gouvernementalité qui est que l'individu exerce une surveillance sur soi, par lui-même.

Nous supposons, suite à ces différents aperçus, que les maisons de transition pourraient maintenir l'identité sociale de « délinquant » avec toutes les caractéristiques que cela implique : se méfier, surveiller, punir. Mais d'un autre côté, elles accordent une certaine « liberté » aux individus en leur octroyant différentes sorties, contacts avec le monde extérieur, une organisation de leur temps, elle laisse ainsi la possibilité à l'individu de reconstruire plus concrètement les dimensions spatio-temporelles de son identité. Par la discipline, elle pousserait l'individu à la recherche de dimensions identitaires « normales ».

Nous émettons l'hypothèse que bien que la maison de transition, après le milieu carcéral, participerait à la production d'un certain type de sujet, elle pourrait donner la sensation aux individus d'une reprise de pouvoir sur leur vie, par la possibilité de reconstruire certaines dimensions identitaires spatio-temporelles qui permettent de retrouver un lien « concret » avec la société.

#### **4. Hors de la sphère carcérale**

Hors des murs, différents facteurs vont interagir sur la variabilité du vécu du stigmatisme et de par ce fait, sur la construction identitaire de l'individu. Les relations seront influencées de manière positive ou négative en fonction de la représentation de soi et des mécanismes mis en œuvre dans la relation.

Certains de ces facteurs sont observables chez les individus interviewés en maison de transition. Nous avons donc inclus, dans cette partie d'analyse, les individus se trouvant encore actuellement en maison de transition.

#### 4.1 La question de l'auto-étiquetage

Au travers des entretiens, nous avons remarqué qu'une perception de soi négative après l'expérience carcérale pouvait intervenir, reflétant la manière dont le stigmate est vécu. Après la prison, l'individu a la sensation d'être dépouillé de son ancienne identité, celle-ci étant remplacée par celle d'un individu « dangereux », voir par une identité nulle qui est la conséquence du stigmate carcéral. Des éléments du stigmate carcéral seraient incorporés à l'identité sociale de l'individu. Ce dernier perçoit qu'il renvoie une identité sociale extrêmement négative qui entraîne une série de comportements suspicieux à son égard.

Selon Wells (1978), « *l'acte social d'étiqueter une personne comme déviante tend à altérer l'auto-conception de la personne stigmatisée par incorporation de cette identification* »<sup>211</sup>. D'après Link (1987), ce serait suite à l'intériorisation des préjugés et du blâme que les individus stigmatisés auraient tendance alors à s'appliquer à eux-mêmes des conceptions défavorables et erronées. « *L'auto-étiquetage est repérable comme une « attente de rejet* » »<sup>212</sup>.

Ce qui serait à l'œuvre, serait à la fois un mécanisme de dévalorisation d'eux-mêmes, dû à l'appartenance à une catégorie que l'individu considère négativement, et un mécanisme de défense dû à la préoccupation de la réponse des autres, ce qui donne à l'interaction des répercussions négatives<sup>213</sup>.

Antoine interprète négativement l'image que les autres ont de lui, celle-ci renvoyant à une certaine dangerosité. Il anticipe que ses comportements, mêmes les plus anodins, vont être interprétés directement comme possédant une intention délinquante.

*« On a l'impression que tout ce qu'on a fait, tout ce qu'on était a disparu. Même si les autres disent que non. J'en arrivais à me dire finalement on peut se poser des questions sur tout, on peut remettre tout en cause. Et oui on se dit voilà j'avais une super réputation ... qu'est-ce qu'ils pensent. Il y a peut-être des amis qui sont naturels mais qui se disent peut-être que j'ai peut-être fait quelque chose. Même si je ne pense pas mais ... ça reste. Et alors par rapport aux autres, c'est l'horreur. Un flic va m'arrêter ou quoi, pour un excès de vitesse ou n'importe quoi. Qu'est-ce qu'il va voir ? Il ne me connaît pas ... comment aller lui dire « bah non vous ne vous tracassez pas », j'ai été condamné pour en prison mais regardez le jugement ... le jugement ils ne disent pas que j'ai tenu aucune arme, j'ai menacé personne, j'ai séquestré personne mais on dit que j'aurais peut-être donné des infos pour ...*

---

<sup>211</sup>L. Lacaze, *op.cit*, p.185.

<sup>212</sup>*Ibidem.*, p.188.

<sup>213</sup>*Ibidem.*

*du coup je deviens le cerveau, il y a une différence déjà. Alors mon assistante de justice, elle me dit : « Oui je comprends ». Bah oui vous, vous le savez parce que vous l'avez lu, donc même si vous voulez penser que je suis coupable, vous vous dites il est coupable. Il est coupable d'avoir trop parlé des choses comme ça mais pas d'avoir été violent. Et là je suis dangereux, je suis dangereux pour n'importe qui ... » (Antoine, 42 ans, belge, braquage de banque, innocent, peine de 20 mois)*

Georges possède une perception de soi liée à son stigmat. La perception qu'on lui renvoyait de lui en prison était celle d'une identité « nulle » dépourvue de toute reconnaissance. Elle va venir influencer sa représentation de soi jusqu'à l'adoption finalement de cette perception sur lui-même. Il explique que les rencontres sociales, via le régime ouvert en maison de transition, sont un moyen qui lui permet d'atténuer l'identification à son stigmat. L'auto-catégorisation pourrait être considérée comme un assujettissement de l'individu<sup>214</sup>. L'individu est l'objet d'un dispositif de pouvoir et il s'identifie à cette identité qu'on essaye de lui imposer.

*« Mais tu es ostracisé, tu le sens. Toi-même, tu t'es ostracisé. Parce que la façon dont on te traite en prison, on te fait sentir que tu es une merde. Au début tu te dis : Ouais, c'est ça. Mais à la fin, après un laps de temps, ce n'est pas que tu le crois mais ... c'est l'atmosphère générale, ça te rentre par les pores de la peau. C'est difficile de ... il faut quelques sodas pour enlever les toxines (rires). Mais tranquillement ça va, surtout quand tu tombes ouvert, tu discutes avec des gens, tu te promènes ... C'est le dossier criminel qui fait que ça te bloque plein de portes. C'est ça qui est emmerdant parce que tu veux bien faire mais on te laisse même pas le loisir te prouver ta bonne volonté. Tout de suite paf, c'est non. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

#### **4.2 La désaffiliation au groupe stigmatisé**

La plupart des individus interviewés exprimaient la nécessité de ne plus garder de contacts avec d'autres « anciens détenus ». Cette désaffiliation est non seulement due souvent à une condition imposée mais agit également comme un gouvernement de soi de l'individu instauré au travers de l'institution carcérale<sup>215</sup>. C'est une manière de se plier au dictat des institutions par le rejet d'un groupe d'appartenance stigmatisé.

Dans le discours de Marc, nous analysons sa rupture de contact avec d'autres détenus comme avant tout le résultat d'une condition imposée.

*« J'évite ouais. J'évite... il faut que je sois sûr que la personne que je vais rencontrer ne me fera courir aucun risque. Si elle a recommencé et qu'on nous voit ensemble. Non, je ne préfère pas. Et je n'ai pas envie de commencer à interroger ... ouais*

---

<sup>214</sup>F. Brion, *Perspectives foucaaldiennes en criminologie*, op.cit.

<sup>215</sup>F. Brion, *Perspectives foucaaldiennes en criminologie*, op.cit.

*mais non. Le mieux, fais ta vie, je fais la mienne. On n'a pas besoin de se fréquenter. » (Marc, 59 ans, belge, braquage de banque, peine de 27 ans, ASBL)*

André et Steve expliquent moins leur désaffiliation avec les anciens détenus par le fait que ce soit une condition imposée que par la volonté de montrer qu'ils ont pris leur vie en mains, que cette identité « temporaire » qui leur a été imposée n'est pas ce qu'ils sont. Après la prison, André estime que le fait d'être en contact avec des anciens détenus, interfère dans la perception que l'individu a de soi. Nous pourrions comprendre que le contact avec les anciens détenus serait contraire à l'assujettissement de l'individu qui a été produit.

*« Puis moi aujourd'hui je suis passé à autre chose dans ma vie. Passer à autre chose dans sa vie, c'est passer totalement à autre chose. On ne peut pas passer à autre chose puis dire on va passer à autre chose à 40% puis je vais garder un 60%. Non, on ne peut pas faire ça parce que là, nous-mêmes on ne connaît plus notre propre identité, donc je pense que c'est important de passer à autre chose. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

#### **4.3 L'adhésion antérieure au discours sur la justice**

Les effets du stigmatisme varieraient avec l'adhésion antérieure et l'investissement du sujet au discours sur la justice tenu par le système.

Pires (1984) explique que le stigmatisme pénal est humiliant pour tout criminalisé qui aspire à (re)trouver un statut de personne « normale », mais cela l'est plus encore si le moi a investi assez profondément le discours sur la justice tenu par le système<sup>216</sup>. Cet énoncé est tout à fait applicable au stigmatisme carcéral.

Ceci explique qu'Antoine ait ce ressenti d'être humilié, profondément dévalorisé étant donné qu'avant d'être incarcéré, il était proche des normes et attaché aux règles. Il possédait les mêmes stéréotypes partagés par les « normaux » à l'égard de l'univers carcéral dont il est victime aujourd'hui. Il adhérerait entièrement à ce système et se voit puni par celui-ci.

*« Parce que je l'ai encore mauvais maintenant sur la justice, sur la police. Même si je m'entends super bien avec mon agent de quartier mais dès que je vois la police pour moi c'est maintenant c'est fini quoi. » (Antoine, 42 ans, belge, braquage de banque, innocent, peine de 20 mois)*

A l'inverse, Steve ne considère absolument pas son délit comme un délit. Ayant un mode de vie marginale avant la prison et ayant mené plusieurs allers-retours en prison,

---

<sup>216</sup>A.Pires, *Stigmatisme pénal et trajectoire sociale*, Thèse de doctorat en criminologie, sous la direction de, Montréal, Université de Montréal, 1984, pp. 215-228.

il semble peu attaché aux normes ou aux règles. Il aurait tendance à moins considérer l'expérience carcérale comme humiliante.

*« People go through different things due to different circumstances. Nowadays everybody is looking at the fact that Marijuana should be legalized, there should be a taxation thing, on all tributes the drug war is not a drug war. When I come out of jail and they're like "Well what were you in jail for?" "Just minor drug offences" "Oh, ok, no problem". » (Steve, 25 ans, Québécois, possession de marijuana, courtes peines successives (au total 1 an))*

#### **4.4 Les stratégies de neutralisation du stigmat**

Nous considérons que les individus ont un certain pouvoir sur ce qui leur arrive. Supposer que l'individu ait un rôle passif dans la manière de vivre son stigmat, revient à ne pas considérer que l'individu soit capable de réagir face à ce qui lui arrive. Hors à toute action correspond une réaction. Les techniques de neutralisation du stigmat exercées par les individus peuvent avoir des effets divers sur le vécu de celui-ci.

Chez certains interviewés, nous avons une absence du vécu du stigmat carcéral après la prison dans leur discours. Nous ne retrouvons pas de formes de dévalorisation ou de dénigrement social liées à l'enfermement. Cette absence de vécu pourrait s'expliquer notamment par différentes stratégies identitaires utilisées par l'individu.

Les individus vont parfois passer par différentes techniques, utilisant l'une puis l'autre. Par exemple, certains interviewés ont essayé d'abord la stratégie du « jeu ouvert ». Cette stratégie leur portant atteinte, ils se tournent alors vers la stratégie du « faux-semblant ».

Selon Camilleri, Kastarsztein, Lipiansky, Malewska-Peyre, Taboada-Leonetti & Vasquez (1990) : *« La notion de stratégie identitaire rend compte de la marge d'autonomie qui existe pour les acteurs sociaux quant à la définition d'eux mêmes. Plus précisément, cette notion traduit la mise en œuvre, consciente ou inconsciente, de procédures pour atteindre une ou des finalités au regard des multiples matérialisations/explicitations de soi qu'implique l'appartenance à différents contextes culturels, sociaux, historiques »*<sup>217</sup>.

##### **4.4.1 La stratégie du « faux-semblant »**

Pour protéger leur identité sociale, les anciens détenus ont recours à la stratégie du « faux-semblant » (Pires, 1984). Cette stratégie constitue à ne pas dévoiler le stigmat

---

<sup>217</sup>Auzoult, L., & Abdellaoui, S., *op.cit.*, p.142.

carcéral car le rapport relationnel aux autres peut se retrouver modifié négativement une fois le stigmate dévoilé<sup>218</sup>.

La stratégie du « faux-semblant » est celle mise en avant par les « normaux ».

Georges utilise la stratégie du « faux-semblant » et du « vrai ». Cela dépend si l'interlocuteur en face semble ouvert ou non.

*« Mais si ce n'est pas relié au type d'emploi que tu postules; moi je ne le dis pas. Tu sens aussi la personne dans l'entrevue. Il y a des gens qui sont plus ouverts que d'autres. Des fois, j'ai dit : Ecoutez avant d'aller plus loin, je dois vous dire que j'ai un casier judiciaire mais ce n'est pas relié au type d'emploi. Moi c'est pour l'importation. Je ne suis pas un violeur, ce n'est pas relié à la sexualité. Et il y en a qui comprennent et qui se disent : bon on s'en fout. Mais la majorité des gens se fient beaucoup au casier judiciaire et ils ne vont pas plus loin, c'est fini. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

André utilise la stratégie du « faux- semblant », pas uniquement par rapport au milieu professionnel mais dans toutes les situations qui permettent une anticipation de la discrimination qu'il subira si son identité d' « ancien détenu » est révélée.

*« Tu trouves des excuses pour cacher ton passé parce que si tu dis à la madame : Non, j'ai fait 20 ans de prison, elle te prêterait pas de l'argent. Il faut trouver des trucs pour se faire sa place. Parce que si tu dis la vérité, la vérité va te nuire nécessairement. Et ça tu l'apprends assez rapidement. Tu apprends à embellir la vérité sans mentir. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

#### 4.4.2 La stratégie du « jeu ouvert »

La stratégie du « jeu ouvert » peut prendre différentes formes : « avouer son stigmate sur le formulaire de demande d'emploi, avouer son stigmate directement lors de la rencontre avec l'employeur ou lors du premier contact avec celui-ci ou faire silence au départ puis avouer dans une phase ultérieure du processus de sélection »<sup>219</sup>

Antoine et Steve utilisent la stratégie du « jeu ouvert ». Steve utilise cette stratégie parce qu'il ne considère pas son délit comme tel et que dans la loi, c'est une offense mineure.

La stratégie d'Antoine consiste à avouer dans une phase ultérieure. C'est dans la suite de la sélection qu'il avoue son stigmate. Cependant, Antoine aborde parfois une technique toute autre que la stratégie du « jeu ouvert » ou du « faux-semblant ». La

---

<sup>218</sup>A. Pires, , *Stigmate pénal et trajectoire sociale*, op.cit., p. 219-223.

<sup>219</sup>A. Pires, *Stigmate pénal et trajectoire sociale*, op.cit., p.223.

plupart du temps, lorsqu'il a un risque d'être découvert, il rompt tout contact par anticipation de rejet. Il use de la stratégie du « jeu ouvert » lorsqu'il investit un emploi dans un domaine plus éloigné que celui dans lequel il travaillait auparavant et qui ne comporte pas de connaissances sociales à lui.

En parlant d'un employeur :

*« J'ai été et je me suis rendu compte qu'il connaissait tout le monde de l'agence où j'allais travailler mais il ne savait pas ce qui c'était passé. Et il était intéressé et tout mais là c'est moi qui ai pas voulu. Et je n'ai pas donné suite parce que je me suis dit : il va le savoir et puis quoi donc l'autre elle va le savoir aussi. C'est une nouvelle connaissance, ami. J'ai pas donné suite et elle ne sait visiblement jamais renseignée parce qu'elle ne m'a jamais fait aucune allusion là-dessus. Mais ce n'est pas gai, on a de toute façon tout de suite peur de le dire... dans mon cas je devrais pourtant avoir un peu moins peur mais j'ai plus de mal. En fait je pense que j'aurais peut-être... je ne dis pas que ça changerait au niveau de leur attitude... mais j'aurais peut-être plus facile à en parler si j'avais vraiment fait ça. Parce qu'alors je dirais : bah voilà j'ai fait une connerie dans ma vie, j'ai fait ça, je suis désolé et tout. Mais moi je ne peux pas dire ça donc j'ai besoin d'office de devoir expliquer, de me justifier presque et ce n'est pas bien... je sais bien que tous les détenus sont des innocents. » (Antoine, 42 ans, belge, braquage de banque, innocent, peine de 20 mois)*

#### 4.4.3 La résilience

Le renversement ou le retournement de son stigmat révèle une autre stratégie utilisée. L'individu peut transformer les traits attribués par le « normal » comme stigmatisant en des éléments d'une identité positive, revendiquée et valorisée par soi et par d'autres<sup>220</sup>. C'est une stratégie qui va permettre aux anciens détenus d'attribuer une autre signification à leur composante de « détenu » et à leur identité sociale.

Nous avons repris un concept utilisé en psychologie pour nommer cette stratégie de neutralisation du stigmat : « la résilience ». En sociologie, nous pourrions appréhender le concept de résilience comme une stratégie utilisée par l'individu, qui est passé par une expérience qualifiée de discréditante et qui a pu transformer sa propre perception de lui-même et/ou la perception que les autres ont de lui, par laquelle il va tenter d'assigner un aspect positif à cette expérience et d'utiliser cette expérience pour la rendre positive et donner, à travers elle, un sens à sa trajectoire sociale.

Nous avons constaté, au travers de nos entretiens, que cette stratégie a été souvent utilisée par des individus ayant été condamné à une longue peine carcérale. Cette

---

<sup>220</sup>C. Dubar, *op.cit*, p.10.



stratégie a surtout été observée en Belgique, seul un des individus québécois interviewés en a eu recours.

Pour Pierre, professionnellement, son expérience carcérale ne semble pas lui avoir procuré d'handicaps dans ses relations avec les autres. D'abord par l'utilisation de la stratégie du « faux-semblant » (Pires 1984) et ensuite, par le renversement, le retournement de son stigmat dont il aurait pu se sentir discriminé.

Pour Pierre, ses expériences en tant que délinquant lui permettent à la fois d'exercer un métier à risque (récupération d'enfants lors de rapt parentaux ou l'exfiltration de ressortissants bloqués dans des zones de guerre) et de s'occuper de jeunes à problèmes.

André utilise une stratégie (travailler à « Option de vie »), après une expérience discréditante (la prison), qui lui permet d'assigner un aspect positif à cette expérience (il est utile pour la réinsertion des justiciables) et de donner à travers elle, un sens à sa trajectoire sociale.

*« J'ai accepté où j'étais, d'où je venais, quel était mon passé, puis ma situation. Je pars avec ça et je vais refaire ma vie avec ça, avec les éléments puis les instruments que j'ai à ma portée. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

La résilience se perçoit notamment au travers de la création d'ASBL. A travers elles, les individus trouvent leurs aptitudes pratiques pour la société.

Marc a commencé à appliquer la stratégie du « faux-semblant ». Ensuite, il a exploité la stratégie de « résilience ». Par le biais de son ASBL, Marc tente de convaincre qu'il mérite l'inclusion sociale. Il veut prouver sa rédemption au travers de cette « stratégie identitaire ». C'est une manière de réparer ses actes et ne plus être défini comme « un ancien détenu ».

Il applique cette stratégie (la création de son ASBL) qui lui permet d'assigner un aspect positif à cette expérience (il possède une légitimité pour témoigner auprès des jeunes) et de donner à travers elle, un sens à sa trajectoire sociale.

*« Donc maintenant, faire changer les mentalités, c'est un peu mon but, c'est pour ça que je vais dans les écoles pour leur expliquer que tout le monde a droit à une chance. L'erreur est humaine. (...) tout le monde a une autre chance quoi qu'il ait pu faire dans la vie mais il faut que la société l'accepte. » (Marc, 59 ans, belge, braquage de banque, peine de 27 ans, ASBL)*

Carl a essayé tout d'abord la stratégie du « vrai » et s'est en remarquant le préjudice qui en résultait, qu'il a décidé d'avoir recours au « faux-semblant ». Chez Carl, nous

retrouvons clairement un vécu du stigmat via les administrations et la perte de son travail. Ces expériences viennent rappeler le maître-statut de « détenu », ce qui affecte son image de soi.

Par la suite, Carl va bénéficier de la stratégie de « résilience ».

*« J'ai créé une ASBL donc qui s'appelle « Prevent teens » où justement j'ai eu de la chance sur le parcours en extra muros de rencontrer différents professionnels parce que j'ai commencé à témoigner auprès de jeunes de mon parcours etc., en me disant que c'était la meilleure façon de donner sens aux 10 années que j'avais passées en prison. J'ai pu faire ça avec un prof de criminologie à l'ULG ainsi qu'avec un autre qui est criminologue et éducateur spécialisé et d'autres personnes dont notamment un ancien agent pénitentiaire ... comme quoi... C'est pour essayer de conscientiser les jeunes en leur expliquant le parcours, en leur disant surtout qu'il faut éviter de suivre le parcours que j'ai pu faire parce qu'au final ce n'est que souffrance » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

Les individus interviewés usant de la stratégie de résilience, considéreraient qu'ils ont acquis une légitimité de leur discours par les connaissances uniques qu'ils possèdent sur l'incarcération et la délinquance, ils se considèrent en tant que sujets disposant de compétences pratiques pour la société.

Au travers de leur « résilience », Pierre, Carl et André vont privilégier l'expérience à la théorie.

*« Je sais exactement reconnaître les travers qui te font basculer. Donc, quand je prends un jeune avec moi, je sais à quel moment il peut basculer. Parce que j'ai ces expériences que les assistantes sociales de merde n'ont pas et n'auront jamais parce que ces connards ne font que de la théorie freudienne. » (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

Carl et Pierre entretiennent des contacts avec la société : avec le juge, la police dans le but d'aider au changement des comportements des acteurs de terrain. Nous retrouvons un rééquilibrage de pouvoir, par leur connaissance, dans une interaction où à l'origine l'autorité (juge, police) détient le pouvoir.

André ne décrit pas un vécu du stigmat mais plutôt une différence vécue comme singulière et qui peut être profitable pour les autres. Il peut être reconnu de par les connaissances qu'il possède sur le milieu carcéral que les autres n'ont pas. Ces connaissances privilégiées lui donnent une estime de soi et une légitimité dans son discours.

*Dans le sens où j'ai une expérience de vie différente mais pas dans le sens comme je dis péjoratif : oui tu as fait de la prison ! Même au contraire, il y a des gens qui*

*disent : Tu es chanceux d'avoir vécu ça ! Tu as connu l'autre côté de la médaille ! Tu as connu autre chose que nous autres on ne connaît pas ! Tu nous parles de la prison puis c'est comme un monde ... c'est sombre, c'est noir, on ne sait pas vraiment ce qui s'y passe. Toi tu as une connaissance que nous autres on n'a pas. Puis quand les gens sont capables de reconnaître ça, de te reconnaître ces valeurs-là, ça te donne un peu d'estime de toi parce que tu te dis : j'ai une connaissance qui est supérieure à la leur dans certains domaines, c'est sûr que pour autre chose, ils ont des connaissances qui sont supérieures aux miennes mais comme je te dis, j'ai jamais senti le péjoratif derrière ce sentiment-là. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

#### **4.5 La lutte pour la reconnaissance**

Dans la sphère carcérale ou dans le processus de réinsertion sociale, certains individus interviewés se définissent comme des êtres humains répondant à des besoins qui méritent d'être pris en compte, que ce soit des besoins d'être considéré dans sa « nature » d'être humain :

*« Il ne doit surtout pas aller baiser parce qu'il n'a pas le temps. Ça fait 11 ans qu'il n'a pas baissé mais pendant 3 jours il n'a pas le temps de baiser. Parce qu'en trois jours, pendant qu'il fait ça, il faudrait aussi qu'il se trouve une gonzesse. Et surtout le troisième jour se dire : est-ce que je retourne en prison ou pas ? Donc sincèrement, quel est le mec avec trois jours et deux nuits qui va vraiment organiser sa réinsertion sociale » (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

Ou des besoins de reconnaissance utilitaire :

*« Parce que à partir du moment où pendant 10 ans, on m'a mis un couvercle en béton sur la tronche et on ne s'est jamais préoccupé de savoir ce qu'on allait faire de moi et moi qu'est-ce que je pouvais faire, qu'est-ce que je pouvais contribuer à faire dans la société etc. » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

Derrière cette représentation de soi, il se dégagerait une atteinte à leur personne et un sentiment de mépris à leur égard. Nous avons pu remarquer préalablement que ces ressentis et ce sentiment de mépris pouvaient déjà être présents dans la sphère carcérale. Nous avons alors abordé la thèse d'Honneth, pour comprendre le phénomène social. Nous la développerons un peu plus dans cette partie d'analyse.

Dans la thèse d'Honneth, « la réalisation de soi en tant qu'individu et personne autonome dépend de l'établissement de la reconnaissance mutuelle au sein de trois sphères normatives distinctes : l'amour, le droit et la « solidarité »<sup>221</sup>. Ces trois sphères

---

<sup>221</sup>O.Voirol, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, Editions la découverte, 2006, p.20. En ligne [http://www.editionsladecouverte.fr/liens/ps/d04772\\_preface.pdf](http://www.editionsladecouverte.fr/liens/ps/d04772_preface.pdf).

de reconnaissances permettent trois types de rapport à soi : la confiance en soi, le respect de soi et l'estime de soi<sup>222</sup>.

Dans un acte dans lequel l'individu n'est pas reconnu, se crée l'impossibilité à une personne de se rapporter à elle-même de manière constructive et positive<sup>223</sup>.

Pour y remédier, l'individu va chercher à obtenir des relations de reconnaissance « sous une forme « pleine et entière » »<sup>224</sup>.

Pour Pierre et Carl, il s'agit de la reconnaissance de la valeur de leur existence qui semble négligée en prison. Cette absence crée de la colère et de la souffrance. Ils se positionnent dans la première sphère d'Honneth. Cette sphère touche aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint.

Pierre va par la suite trouver une reconnaissance dans le milieu du travail. Il arrive à obtenir une réussite professionnelle qui croît rapidement et qui est valorisante. Ce serait alors le fait de s'être découvert bon et utile (et donc d'avoir pu bénéficier d'une reconnaissance dans la sphère de la « solidarité »), dans un domaine important de l'identité sociale (le travail) tout en retrouvant l'adrénaline qui était un facteur dans le passage à l'acte qui aurait permis un changement de la représentation de soi.

*« Mais ce qui est important de dire c'est que ma réussite... j'ai quand même une réussite professionnelle assez importante. J'ai inventé un savon qui s'appelait « force 7 ». Et en quelques mois, c'est moi qui ai commencé à nettoyer les avions de toutes les compagnies dans le monde. En moins de deux ans, je faisais presque 150 salaires en partant de rien alors que j'ai jamais fait des cours de gestion, de compta, etc. Donc j'ai une réussite financière qui m'a permis de retrouver une certaine adrénaline qui me manquait quand j'étais braqueur puisque j'ai fait mon écurie de course automobile. J'ai acheté des Lamborghini, j'ai été dans le monde entier. » (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

Carl et Pierre vont bénéficier, après leur incarcération, de reconnaissance par le biais de certaines figures judiciaires, par rapport à leur expérience dans la délinquance et leur expérience carcérale, leur permettant de considérer qu'ils ont du pouvoir pour changer certaines situations sociales et donc d'être reconnus dans la sphère de la « solidarité ».

*« C'est vrai que ce n'est pas facile parce qu'en plus, on est pris parfois par des gens de haut et là en l'occurrence, quand on a des personnes qui font preuve d'ouverture d'esprit ... c'est le cas du procureur de Bruxelles puisqu'il nous a invité à organiser une conférence en septembre. Moi ça m'a surpris parce que,*

---

<sup>222</sup> Ibidem.

<sup>223</sup>F. Brion, *Sociologie de la criminalité, de l'acte criminel et de la déviance*, op.cit.

<sup>224</sup>O.Voirol, op.cit., p.21.

*encore une fois, ça me fait bizarre de voir des magistrats qui ne sont pas en toge et on se parle de personne à personne et pas de président de ceci ou procureur de cela face au voyou quoi. Et je pense que c'est important et que c'est comme ça que ça peut changer les choses. » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

Georges recherche des opportunités professionnelles à saisir dans le but d'être reconnu comme un individu « capable ». Il explique que le stigmate carcéral impacte négativement sur la volonté de réinsertion sociale de l'individu à force de refus et d'absence d'opportunités offertes.

*« Ils se rendraient compte que bien souvent ils auraient d'excellents travailleurs, des gens qui veulent mettre leur passé en arrière et qui sont beaucoup plus motivés que d'autres. D'autres qui ont les pieds sur la table, qui sont relax. Toi tu n'es pas relax, tu veux prouver à toi-même et autres que ça, la tache-là, on l'efface. Je suis en train de l'effacer. C'est une force de travail qu'on met de côté. Parce que la majorité des gens que je connais qui ne sont pas criminalisés à outrance ont une volonté de se réinsérer très forte qui a un moment donné s'effrite et s'émiette à force de non et de refus. C'est déplorable. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

Face à une absence de reconnaissance qui est vécue par différents « anciens détenus », nous pouvons examiner une sorte de défensive par ceux-ci à partir d'une comparaison avec des actes moralement plus condamnables. Effectivement, le besoin de reconnaissance et de préservation de l'image de soi constitueraient des facteurs explicatifs de la manière de défendre ou de faire valoir telle ou telle règle ou valeur socio-morale<sup>225</sup>. La présence de stéréotypes dans le discours peut également indiquer la volonté de maintenir/préserver une estime de soi<sup>226</sup>.

A plusieurs reprises, Marc, Georges, Antoine, Gabriel et Louis montrent leur appartenance à la société en partageant des valeurs morales jugées fondamentales (Par exemple : l'interdit du meurtre) et tentent d'atténuer leur actes.

*« On n'aime pas trop ... même nous les voyous ... on n'aime pas les gens comme ça. Même si quelque part on n'est pas mieux qu'eux au niveau de la justice. Parce que tu as des gens qui ont agressé les petites vieilles pour leur prendre leur pension. Mais les détenus, tu vois dès qu'on touche à des enfants ou des femmes, qu'on viole ... ils n'aiment pas. C'est un peu le paradoxe, on est là en prison ... toi, on t'aime pas, alors que quelque part au niveau de la justice on n'est pas mieux. C'est d'ailleurs pour ça qu'ils sont isolés et protégés pour leur vie.*

---

<sup>225</sup>L. Auzoult, & S. Abdellaoui, *op.cit.*, p.139.

<sup>226</sup>Claude Lemoine / Book analysis Olivier Klein & Sabine Pohl (Eds), *Psychologie des stéréotypes et des préjugés, Psychologie du travail et des organisations*, 2007, 14(2), p.154. En ligne <https://revue-pto.com/articles%20pdf/Juin%202008/Vol%2014%202%20integral.pdf#page=45>. p.154

*Dutroux, on le met avec les autres détenus, ça va durer 10 minutes puis il est mort. Il y a des détenus qui rêvent de l'exécuter. » (Marc, 59 ans, belge, braquage de banque, peine de 27 ans, ASBL)*

Comme Antoine et Georges qui partagent les mêmes préjugés que la société vis-à-vis des délinquants sexuels pour préserver leur estime d'eux-mêmes. La prison est utile contre ce type d'individu « dangereux ».

*« Oui fin moi les délinquants sexuels, les pédophiles, je m'excuse mais bon. Ils font du tort à n'en plus finir et ça se perpétue et ça se perpétue et ça se perpétue ... comment est-ce qu'on casse la chaîne ? Les abusés deviennent abuseurs. Ça s'arrête où ? C'est quoi l'histoire ? C'est quoi une déviance ou une maladie mentale ? Ou les deux ? C'est difficile, j'ai côtoyé des... il y en avait un qui était au-dessus de 400 agressions sexuelles ... non mais ça c'était lourd hein ! Et tu ne le voyais pas dans sa gueule hein ! Il y a quelque chose qui ne va pas. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

#### **4.6 Le sentiment de dette et la perception d'une société « contractuelle ».**

Plusieurs interviewés ont mentionnés le terme de « dette ». Celui-ci serait lié à la reconnaissance de l'individu.

Carl et Pierre refusent d'avoir un « sentiment de dette » et évoquent que la société ne s'est pas occupée d'eux ou ne les a pas bien traités.

*« Moi j'aimerais d'abord poser la question de savoir : « est-ce qu'elle est en droit d'exiger quelque chose ? » Parce que à partir du moment où pendant 10 ans, on m'a mis un couvercle en béton sur la tronche et on s'est jamais préoccupé de savoir ce qu'on allait faire de moi et moi qu'est-ce que je pouvais faire, qu'est-ce que je pouvais contribuer à faire dans la société etc. Bah voilà ... maintenant je paye mes impôts, s'il y a une guerre, je serai mobilisé pour aller faire la guerre etc., mais je n'ai quand même pas le droit de vote. Donc je n'ai pas droit de choisir la société dans laquelle je vis. Donc, ça c'est quand même une aberration selon moi. » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

Marc ressent également le sentiment de dette et n'est pas en accord avec ce sentiment mais pas pour les mêmes raisons. Il possédait un sentiment de dette qu'il pensait avoir réglé par l'incarcération.

*« Moi je pensais que j'avais payé ma dette à la société puisque j'ai fait 27 ans de prison, je n'ai pas tué. Je n'ai jamais été qu'un voleur qui s'évadait de prison okay mais ce qui est fait ... Je n'ai jamais tué personne et pourtant j'ai fait 27 ans. Et quand je suis sorti tout ce qu'on m'a demandé c'est : vous avez un certificat de bonne vie et mœurs ? Oui j'en ai un et même bien rempli. » (Marc, 59 ans, belge, braquage de banque, peine de 27 ans, ASBL)*

En refusant ce sentiment de dette, l'individu traduit une représentation de lui-même en tant que méritant l'inclusion sociale, instaurant ainsi, dans une interaction, un rééquilibrage du pouvoir entre l'individu « normal » et l'individu discriminable.

Cette perception de soi et ces ressentis traduisent, d'après nos entretiens, une conception d'une société « contractuelle » (Fouillé 1880, Durkheim 1893)<sup>227</sup>. Les individus penseraient en termes de contrat ; une sorte de contrat implicite reliant l'individu à la société, un contrat signé par l'acceptation de la vie en société<sup>228</sup>.

Ainsi comme le conçoit Durkheim, nous devons considérer le droit non seulement comme un indicateur du lien social mais aussi un opérateur du lien social. Le droit est ce qui construit la solidarité<sup>229</sup>. C'est en considérant cet aspect que nous pouvons comprendre ce « sentiment de dette » que beaucoup d'individus interviewés mentionnent.

Dans la justice contractuelle, nous retrouvons un élément capital qui est l'obligation de réparation. L'expiation par la peine n'est donc pas suffisante, il faut réparer le mal qui a été commis<sup>230</sup>. Les individus interviewés qui parlent en termes de présence du « sentiment de dette » traduisent ainsi le fait qu'ils ont payé leur part du contrat avec la société en expiant leur peine et que la société doit alors respecter également l'autre part du contrat qui consiste à les inclure à nouveau dans la société. Dans la conception d'une telle société, ce serait alors l'absence de réparation qui semble poser problèmes au travers de la relation entre la société et les anciens détenus.

Ce qui expliquerait entre autre l'absence du sentiment de dette de Carl est sa perception de la société. Carl a une perception de la société comme déshumanisée, comme perdant de l'intérêt pour les membres qui la constituent. Une société qui comporte un défaut d'intégration. Il ne s'est pas senti bien traité par la société. Il interpréterait donc que le contrat social implicite est « brisé ». Pierre ne se perçoit pas comme ayant une dette car la société n'a pas initialement respecté la protection qu'elle lui devait.

*« Moi c'est la société qui me doit tout. C'est la société qui a fait ce que je suis devenu. Donc ce n'est pas à moi de m'excuser et de lui dire je suis quitte de mes dettes. C'est à la société de dire à un certain moment on a peut-être merdé qu'est-ce qu'on doit faire ? Donc dans mon cas, ça ne se justifie pas. Mais quand tu laisses grandir un mec dans une société à la jeanfoutre, qui commence à dealer,*

---

<sup>227</sup>M-C. Blais, La solidarité. *Le Télémaque*, 2008, 1(33), p.12. doi : [10.3917/tele.033.0009](https://doi.org/10.3917/tele.033.0009).

<sup>228</sup>*Ibidem.*, p.14

<sup>229</sup>*Ibid.*

<sup>230</sup>*Ibidem.*, p.13

*à braquer et que tu ne t'en occupes pas. La société a aussi une part de responsabilité. » (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

La conception contractuelle de la société permet de revendiquer l'inclusion sociale autant par l'individu qui se définit comme initiateur de la rupture du contrat que l'individu qui se définit comme victime de la rupture du contrat.

Antoine a un sentiment de dette mais lorsqu'il parle en termes de dette, il parle de dette financière et de ce sentiment d'être tributaire de son passé.

*« ...parce qu'on m'envoie tout le temps des trucs : « vous devez autant ». » (Antoine, 42 ans, belge, braquage de banque, innocent, peine de 20 mois)*

Georges anticipe une continuité du stigmatisme carcéral à sa sortie déjà en maison de transition. Le terme de dette est ici utilisé pour montrer que l'individu a respecté sa part du contrat par son incarcération. Ce « sentiment de dette » serait opposé à la réinsertion sociale et pousserait à la récidive selon lui.

*« Déjà que tu payes ta dette à la société par ton incarcération et quand tu ressorts, ça continue. Tu n'as pas payé, on te tape encore sur la tête. On va retomber de l'autre côté à la fin. Ça arrive pour beaucoup : J'en ai marre d'essayer, c'est toujours le mur. » (Georges, 62 ans, québécois, importation de drogue, peine de 3 ans (dont plusieurs mois encore à faire), en maison de transition)*

#### **4.7 Les perceptions de soi**

Dans notre échantillon, les individus soit acceptaient leur dimension identitaire « délinquante » soit la rejetaient. Ceux qui accepteraient leur dimension « délinquante » auraient tendance à en transformer la signification. Ceux qui auraient tendance à la rejeter se définiraient d'abord par des dimensions identitaires normatives soit en marge de la société.

Certains vont chercher à correspondre à un profil particulièrement atypique. Pierre, Marc, André et Carl se percevraient comme soit des « rédempteurs » soit des individus qui ont évolué.

Ils transforment de cette façon leur dimension identitaire « délinquante » en un statut valorisant.

C'est une image de soi opposée à celle d'« anciens détenus », ceux qui ont causé du tort.



*« ...mitigé parce que au fond de moi-même je suis persuadé et je sais que j'ai fait du chemin déjà au niveau ... sur le plan simplement intellectuel. Que mes lectures m'ont servi , que ça m'a permis de voir le monde différemment, d'écarter un petit peu mes œillères. Ça m'a permis également de faire de bonnes rencontres » (Carl, 36 ans, belge, braquage de banque, peine de 10 ans, bracelet électronique, sous libération conditionnelle, ASBL)*

Pierre se perçoit comme n'appartenant plus au monde du banditisme suite à une « rupture biographique » (la perte de son « frère de cœur ») et grâce à la reconnaissance dans la sphère de la « solidarité », dans un domaine important de l'identité social : le travail. Par les connaissances de ses expériences, il peut enseigner quelque chose à autrui et se voit comme un « maître de vie ». Il cherche à ne pas être juste un outil ou être juste perçu comme ne possédant pour toute identité que cette seule dimension de « délinquant ».

*« Parce que la majorité du temps quand j'ai des contacts avec la société, c'est parce qu'ils sont dans des zones de guerres, ils sont en train de paniquer et donc ils s'accrochent à moi comme si j'étais la bouée de sauvetage en plein océan. Donc, je n'ai pas un rapport normal. Des rendez-vous comme ça ou comme des conférences parce que tu ne vas pas me parler de braquage de fourgon, de vols de voitures, de règlements de compte. C'est un échange que j'aime bien. » (Pierre, 55 ans, belge, braquage de banque, peine de 11 ans, trois sociétés et deux fondations)*

Avec son travail à « Option de vie<sup>231</sup> », André met en avant que ce métier nécessite des qualités intrinsèquement « humaines ». Ce métier lui permet d'améliorer, de rendre meilleure sa perception de lui-même et de se considérer comme « singulier ». Il se réconcilie avec l'image qu'il a de lui-même, d'« assassin », en démontrant qu'il possède plusieurs dimensions à son identité sociale. Il montre une autre dimension de son identité qui peut être « aimante ». Son identité pour soi comporte plusieurs dimensions, c'est pourquoi le délit n'épuise pas ce qu'il est. André se considère comme à la fois dans la « norme » par son travail, par sa famille et à la fois en marge de la société par son expérience carcérale dont il a réussi à attribuer une signification positive.

*« Je suis devenu un intervenant puis c'est quelque chose qui m'a passionné. Puis j'ai toujours dit que ce métier-là que je fais maintenant depuis 15 ans, je fais ce métier-là pour aider les autres, mais je le fais aussi d'une façon un peu égoïste en faisant ce métier-là qui me permet d'aider les autres. Puis aider les autres, pas tellement à ne plus commettre des délits parce que ça, ce n'est pas mon objectif fondamental. Quand j'aide quelqu'un qui a commis des délits c'est que la personne comprenne pourquoi et quotidiennement je me rends compte que j'aide des gens à faire des ponts. Et ça ça me rend meilleur moi-même. C'est sûr que*

---

<sup>231</sup>Service de réhabilitation sociale à Montréal.

*j'aide des gens, je suis convaincu de ça parce que sinon ça ferait longtemps qu'on m'aurait congédié. Mais je m'aide aussi un peu moi-même à me réconcilier avec moi-même. En disant : Oui, c'est vrai que Daniel est un assassin, c'est vrai que j'ai enlevé la vie à quelqu'un. Ce n'était pas la bonne solution. Par contre je me suis rendu compte que je n'étais pas que cela, que j'étais autre chose aussi. Une partie de Daniel est l'assassin mais il y a plein d'autres parties qui composent l'être humain. Autant les gens avec qui je travaille, que je côtoie quotidiennement aujourd'hui ne sont pas que leur crime, ils sont autre chose. Et je dis souvent que l'ensemble des actes qu'un être humain pose, l'être humain est toujours plus grand que ça parce que c'est facile de réduire l'être humain à l'acte qu'il pose. » (André, 38 ans, meurtre, peine de 17 ans, maison de transition)*

En maison de transition, Gabriel accepte aussi sa dimension « délinquante » tout en se définissant comme un individu qui a du mérite et qui a évolué.

Antoine revendique un profil atypique d'« innocent » en opposition aux stéréotypes carcéraux.

Les individus peuvent construire leur identité sociale en fonction de la discipline qui s'exerce sur eux.

Louis, Marc, Gabriel, Georges et André se définissent ou cherchent à correspondre à différentes formes de normalisation : une identité de « père », une identité de « travailleur ». Marc valorise l'adaptation de l'individu à la société en suivant les normes et les règles de la société.

Louis met en avant une identité de « travailleur ».

Georges et Gabriel qui sont toujours en maison de transition expriment le désir de se « normaliser » par la suite pour leur retour en société via la famille.

Louis n'accepte pas cette dimension « délinquante » à son identité sociale, il interprète son incarcération comme un accident de parcours.

*« Ça arrive à tout le monde, j'étais à la mauvaise place puis tout ça. » (Louis, 54 ans, québécois, vols qualifiés, peine de 5 ans)<sup>232</sup>*

Il revendique une identité qui se rapproche de la « normalité » par le fait qu'il consacre tout son temps à son travail et à sa famille.

Un des interviewés québécois va se définir en dehors du système social. Steve se définit comme un anarchiste. Il se perçoit comme un individu en désaccord avec le système possédant un système de pensées qui n'est pas régi par les institutions.

---

<sup>232</sup> Annexe 2, p 147

*« In anarchy, even the worst of the worst, we don't want to put them in jail, we want to find a way to help them. That's a true anarchist. We don't want to hate that person, we don't want to disassociate that person, and we want to be able to find out how to relevantly help that person. True anarchy is trying to figure out how to get over a problem, and solve, you know give a solution to a problem. »  
(Steve, 25 ans, québécois, possession de marijuana, courtes peines successives (au total 1 an))*

#### **4.8 Conclusion préliminaire**

L'impact du stigmatisme carcéral sur l'identité sociale varierait avec la marge d'autonomie propre à chaque acteur dans la définition de soi. L'impact du stigmatisme serait influencé par la reconnaissance (via des « autrui significatifs »), par le sentiment de dette (en se réattribuant un certain pouvoir dans la relation via un rapport d'équivalence), par l'adhésion antérieure au discours sur la justice tenu par le système, par la discipline qui s'est exercée sur eux qui peut entraîner des mécanismes de dévalorisation de soi-même dus à l'appartenance à une catégorie que l'individu considère négativement ou par des mécanismes de défense dus à la préoccupation de la réponse des autres. Le vécu du stigmatisme peut aller d'une absence de celui-ci à un rejet total vécu par l'individu.

Les stratégies identitaires permettent entre autre de voir la marge d'autonomie des acteurs dans la définition de soi. Chaque stratégie correspond à une représentation de soi.

L'individu peut avoir une conception de soi essentiellement défavorable en définissant involontairement son maître-statut comme « ancien détenu ». Les préjugés et le blâme liés à l'identité sociale de détenu seraient incorporés à son identité hors de la sphère carcérale selon des mécanismes de dévalorisation de l'appartenance à la catégorie « détenus ». Cette conception de soi est un produit de la discipline qui s'exerce sur l'individu. Ces mécanismes de dévalorisation de l'appartenance au groupe d' « anciens détenus » et de la préoccupation de la réponse des autres, se verraient notamment par le biais de la coupure de contact avec les autres détenus. L'adhésion antérieure au discours sur la justice tenu par le système participe à la dévalorisation de soi créée par le stigmatisme. Lorsque l'individu utilise la stratégie du « faux-semblant », c'est parce qu'il anticipe une discrimination qu'il subira et voit son identité comme ne pouvant être réduite qu'à celle d' « ancien détenu ».

L'individu peut avoir une conception de soi comme n'étant pas définie principalement par le maître-statut de « ancien détenu ». Il peut aller jusqu'à rejeter toute appartenance au groupe d' « anciens détenus ».

La stratégie du « jeu ouvert » (souvent dans l'aveu, dans une phase ultérieure) est souvent utilisée, soit par l'individu qui espère qu'il pourra être reconnu pour d'autres dimensions identitaires dans un premier temps, soit parce que les individus interviewés ne se considèrent pas comme étant d'abord définis par la composante identitaire d' « ancien détenu ».

L'individu peut définir la composante identitaire d' « ancien détenu » comme une caractéristique principale de son identité sociale mais en lui accordant une signification favorable, celle d'une différence riche et singulière. La stratégie de la résilience est une manière de transformer les caractéristiques discréditantes du stigmaté en des éléments valorisés par soi ou par d'autres. Cette stratégie passe, dans plusieurs cas pour les individus belges, par la création d'ASBL permettant de réduire l'écart eux-nous. Cette stratégie apporte une reconnaissance dans la sphère de la « solidarité » et est plus susceptible de permettre l'inclusion sociale. La reconnaissance des interviewés via certaines figures judiciaires (des magistrats, des juges, l'ONU, etc.) est particulièrement réparatrice et symbolique de la réparation du contrat par la société.

La stratégie de résilience serait rendue possible soit par la reconnaissance par des « autrui significatifs » soit par la reconnaissance dans un domaine important de l'identité sociale (comme le travail).

Ceux qui accepteraient positivement leur statut d' « ancien détenu » auraient tendance à en transformer la signification et peuvent ajouter des dimensions normatives à leur identité sociale. Ceux qui auraient tendance à le rejeter en le concevant négativement se définiraient soit d'abord par des dimensions se distinguant du groupe d'appartenance d' « anciens détenus » : des dimensions normatives (père, travailleur) ou en marge de la société (anarchiste) soit par ce statut dont ils finiraient par s'identifier malgré eux.

## **5. Conclusion générale de l'analyse**

Dans notre échantillon, l'identité sociale de la plupart des individus avant la prison est caractérisée par des vulnérabilités économiques et culturelles. La délinquance aurait été un lieu de socialisation pour les individus qui étaient relativement « jeunes » au moment des faits. Cette socialisation leur aurait permis d'acquérir un statut valorisant,

contrairement à leur statut économique et culturel, ou d'obtenir une dimension identitaire positive. Nous avons analysé que deux jeunes individus n'inscrivaient pas leur identité dans la délinquance. Nous observons pour ceux-ci une absence de socialisation via la délinquance ou une prise de position par rapport à une loi controversée par une partie de la société. Avant leur incarcération, les plus âgés se définissaient en fonction de normes sociales comme la famille et parfois le travail mais pas en fonction de leur délinquance.

Le stigmate carcéral commencerait en prison avec des « ruptures biographiques » qui vont entraîner une perte de dimensions identitaires pré-carcérales (comme la famille). La perversité institutionnelle entraînerait la conception de soi comme sujet irresponsable et infantile. En prison, l'impact du stigmate carcéral sur l'identité sociale pourrait être perçu au travers de l'incapacité de l'individu de définir sa singularité et de se projeter dans l'avenir.

Cet impact varierait en fonction des relations entretenues par les individus dans la sphère carcérale et la découverte d'« autrui significatifs » (surtout des individus extérieurs à la logique carcérale), qui permettent de retrouver, grâce à une reconnaissance de l'individu, une « singularité » et de se définir comme « acteur ». Les « autrui significatifs » participent à la socialisation dans le milieu carcéral. Le stigmate carcéral serait exercé notamment via le personnel pénitentiaire qui exerce le pouvoir sur l'individu, c'est pourquoi il serait considéré, la plupart du temps, par l'individu comme une menace identitaire.

L'acquisition d'un statut valorisant au sein du milieu carcéral permettrait d'atténuer les effets du stigmate en intégrant une certaine « singularité » (par la hiérarchie carcérale, le capital culturel, le statut d'« homme à tout faire » et le statut de décision/intellectuel au sein de l'institution "travail").

Les ressources utilisées par les anciens détenus comme les études, le travail et les permissions de sortie (pour les québécois), permettraient d'atténuer une identité dévalorisée et/ou de créer une perspective d'avenir. Ils accorderaient au détenu la possibilité de réactualiser un rapport au temps et à la « vie normale ».

C'est dans cette logique que s'inscrirait la maison de transition. Bien qu'elle serait une structure disciplinaire qui participerait à la production d'un certain type de sujet, elle pourrait donner la sensation aux individus d'une reprise de pouvoir sur leur vie par la

possibilité de reconstruire les dimensions spatio-temporelles qui permettent de retrouver un lien « concret » avec la société. L'individu se retrouverait dans la capacité de pouvoir se créer certains repères sociaux avant son retour dans la communauté.

Dans notre échantillon, les individus qui se définissaient comme non-délinquants avant la prison et qui continuaient de se définir comme tels en prison, auraient tendance, à leur sortie, à se percevoir comme « victime du système ». Cette catégorie comporterait des individus plus âgés lors de leur incarcération. Ces individus se sont vu infligés des peines d'emprisonnement plus courtes. Pour la majorité, ils n'ont pas réalisé d'études en prison sauf un qui a eu recours aux études dans une logique de survie au milieu carcéral. Aucune rencontre avec des « autrui significatifs » en prison ne s'observe dans leur trajectoire sociale néanmoins un des individus aurait développé des relations positives avec le personnel pénitentiaire. Excepté l'individu qui se définit comme hors du système, les autres rechercheraient des dimensions normatives à leur identité sociale. La plupart de ces individus auraient eu un vécu plus fort du stigmatisme carcéral que nous avons remarqué par le biais d'un vécu humiliant (pour un d'entre eux en maison de transition).

Les individus qui se définissaient comme délinquants avant la prison et qui continuaient à se percevoir comme délinquants en prison, auraient tendance, à leur sortie, à se percevoir comme des « acteurs du système ». Les individus de cette catégorie sont tous des individus qui étaient relativement jeunes lors de leur incarcération. Avant la prison, tous ces individus sauf un se considéraient comme victime de la société/de leur entourage. Les individus de cette catégorie ont rencontré des « autrui significatifs » en prison qui les ont amené à changer leur image d'eux-mêmes. Un seul individu ne semble pas avoir rencontré des « autrui significatifs » en prison et n'a pas entrepris d'études. Ces individus ont eu recours à la stratégie de résilience, ce qui participerait à expliquer leur définition de soi en tant que « acteur du système ». Cette perception de soi peut être renforcée par des contacts qu'ils ont élaborés avec des figures judiciaires. Ils se définissent comme des « rédempteurs » ou des individus qui ont évolué et suivi un chemin de vie. Certains de ces individus auraient étudié en prison dans le but d'un changement de leur trajectoire sociale. Un des individus qui n'a pas entrepris d'études en prison revendiquait également l'importance des études pour un enrichissement de la trajectoire sociale. Un des individus qui se définissait comme non-délinquant avant son acte, va accepter, avec difficultés, cette nouvelle dimension identitaire de son identité

sociale. Les individus de cette catégorie n'auraient pas eu de vécu humiliant du stigmat ou un léger vécu dévalorisant après la prison.

Ainsi en dehors du système carcéral, le degré d'impact du stigmat carcéral varierait en fonction de la place laissée par l'individu dans son identité pour soi à la dimension d'« ancien détenu ».

Cette perception s'élaborerait/se trouverait modifiée en fonction des « autrui significatifs », de statuts valorisant permettant la création de la singularité de l'individu et des ressources disponibles pour la reconstitution de son identité spatio-temporelle. Son identité pour soi influencerait fortement son identité sociale. Il semblerait qu'au plus l'individu accepte la dimension identitaire d' « ancien détenu », au moins il y aurait d'écart entre l'identité virtuelle et l'identité pour soi de l'individu, ce qui permettrait de ne pas compromettre son identité sociale.

Tout comme l'utilisation des stratégies identitaires varie chez les individus, nous émettons l'hypothèse que les perceptions de soi de l'individu, une fois hors de la sphère carcérale, varieraient également. Les définitions de soi ne seraient pas « fixes » après la prison.

## CHAPITRE 5 : DISCUSSION

L'objectif de notre recherche était de pouvoir observer quels impacts différents le stigmatisme carcéral pouvait produire sur l'identité sociale. A partir de là, nous avons pu constater des facteurs qui pouvaient faire varier les effets du stigmatisme sur l'identité sociale. Nous voulions observer comment il était possible d'interagir sur le stigmatisme en comprenant une partie de ses causes et non de ses conséquences. L'approche portant sur la réinsertion sociale s'est toujours centrée sur les conséquences du stigmatisme et sur les discriminations d'accès à certaines ressources dont un individu "normal" est en droit de bénéficier. Nous pensons que comprendre le développement du stigmatisme permet de mieux comprendre l'intimité de la situation sociale dans laquelle l'individu est plongé et de comprendre ce que l'individu a réellement besoin pour pouvoir développer un rapport à soi négocié qui lui permet de reprendre du pouvoir sur sa vie. Rendre intelligible un processus qui pourrait visiblement orienter certains individus à la récidive et pas d'autres, serait un moyen de comprendre les failles du système carcéral et de la réinsertion sociale.

Nos résultats ont montré que le stigmatisme carcéral serait influencé par la perception que l'individu a de lui-même et par la place qu'il laisse au statut d'« ancien détenu » dans son identité sociale.

Cette perception s'élaborerait/se trouverait modifiée en fonction de différents facteurs.

Cette recherche montre l'importance de retrouver, dans le milieu carcéral, des individus extérieurs à la logique de surveillance, des « autres significatifs », qui permettent un rapport à soi positif en tant qu'« acteur » et restaurent du pouvoir à l'individu sur sa définition de lui-même.

Notre recherche a mis en avant la nécessité de permettre de réactualiser un rapport au temps et à la vie normale, en reconstruisant l'identité spatio-temporelle via des ressources comme les études, le travail et les programmes offerts, permet aux détenus de se considérer comme « acteurs » et responsables et d'ainsi rester toujours attaché à la société par une « socialisation continue ». Ceci permettrait à l'individu de retrouver un lien « concret » avec la société. De cette manière, il pourrait retrouver quelques repères sociaux avant son retour dans la société

Nos résultats ont montré que l'individu possède une liberté d'action dans la définition de son identité sociale. Dans la littérature scientifique, l'étiquetage est conçu comme une



relation de pouvoir dans laquelle le dominé se soumet en acceptant le jugement du dominant et la définition que ce dernier donne de sa personne. Cette conception est réductrice. Notre approche est soutenue par Rostaing qui montre comment l'individu est acteur en prison, au travers des relations qu'il peut développer avec le personnel de surveillance. Elle lui reconnaît une marge d'autonomie tout en ne sous-estimant pas les contraintes du système carcéral.

Nous avons apporté des nuances dans la manière d'intégrer le statut d' « ancien détenu » à son identité. Le statut d' « ancien détenu » peut en effet être considéré comme maître-statut de l'individu de manière défavorable, comme une caractéristique principale de son identité sociale, en lui accordant la signification d'une différence riche et singulière et aussi comme une composante identitaire qui ne définit pas premièrement l'individu. Nos résultats sont appuyés par Hannem et Bruckert. Selon eux, soit les individus rejetteraient les attributs stigmatisant, soit ils les assimileraient. Ils expliquent également que les individus pourraient négocier les significations attachées à leur stigmatisme et réduire ses effets négatifs par diverses méthodes<sup>233</sup>.

Nous avons eu recours à différentes méthodes pour observer la variabilité du vécu du stigmatisme carcéral.

Il nous semble que pour comprendre correctement le stigmatisme carcéral, il faut pouvoir l'analyser dans une longitudinalité puisque l'identité sociale évolue le long de la trajectoire. Nous avons commencé à étudier son développement dans la sphère carcérale pour comprendre les différentes modifications successives que le stigmatisme carcéral va amener. Hannem et Bruckert commencent à analyser le stigmatisme carcéral seulement hors de la prison. Hors, spécialement si le stigmatisme carcéral est considéré comme le produit des structures institutionnelles et conceptuelles, il faut commencer par l'entrée dans l'institution carcérale.

Nous avons constitué notre échantillon à partir d'individus condamnés à différents types de peines et condamnés pour différents délits (dans une certaine mesure, définis dans notre méthodologie). Au travers de notre étude, nous avons pu remarquer que le stigmatisme carcéral n'est pas uniquement observable pour les individus condamnés à de longue peine. L'échantillon de Hannem et de Bruckert est constitué principalement d'hommes condamnés à perpétuité ayant fait l'objet de surveillance continue<sup>234</sup>. La constitution

---

<sup>233</sup> Hannem & Bruckert, *op.cit.*, pp.168-169.

<sup>234</sup> *Ibidem*, p.155.

de cet échantillon nous semble trop sélective que pour pouvoir observer les variabilités de l'impact du stigmaté carcéral.

Nous pensons que les individus qui accepteraient positivement leur statut d'« ancien détenu » auraient tendance à en transformer la signification et peuvent ajouter des dimensions normatives à leur identité sociale. Ceux qui auraient tendance à le rejeter en le concevant négativement se définiraient soit d'abord par des dimensions se distinguant du groupe d'appartenance d'« anciens détenus » : des dimensions normatives (père, travailleur) ou en marge de la société (anarchiste) soit par ce statut dont ils finiraient par s'identifier malgré eux. Hannem et Bruckert, suggèrent plutôt que les individus vont tenter d'atténuer leur statut d'« ancien détenu » en obtenant d'autres identités alternatives : le "normal guy", le "worker" ou le "good citizen"<sup>235</sup>. Nous supposons que la distinction réalisée par les auteurs entre l'identité alternative du « normal guy » et l'identité alternative du « worker » est superficielle. L'identité de travailleur faisant partie de la quête de normalité.

Au travers de notre étude, nous avons pu remarquer que différentes significations pouvaient être attribuées à la perception d'« être criminel » tout comme celle d'être « délinquant ». En dehors des différences observées sur la définition d'eux-mêmes entre « être criminel », « être délinquant », « être anarchiste », « être first offender », les individus mettaient en avant, la plupart du temps, deux distinctions. Une distinction qui reposait sur être un « être violent et récidiviste » en comparaison à leur considération d'eux-mêmes et également une distinction entre « être acteur »/« victime » de sa trajectoire sociale. Cette stratégie de rejeter les stéréotypes s'appliquerait déjà dans le milieu carcéral au vu de nos observations. Hannem et Bruckert pensent que cette stratégie s'établit sur la distinction entre "être criminel"/être condamné à perpétuité<sup>236</sup> sans émettre la possibilité qu'« être criminel » renvoie à différentes significations pour les individus.

Par le biais d'une volonté de correspondre aux normes sociales, nous avons discerné, chez plusieurs individus interviewés, que la discipline et les structures réglementaires étaient réaffirmées, selon des degrés différents, dans l'intimité de tout individu passant par l'institution carcérale. Nos résultats, qui partent d'un constat plus global, sont néanmoins soutenus en partie par ceux de Hannem et Bruckert. Ceux-ci expliquent que,

---

<sup>235</sup> *Ibidem.*, p.160.

<sup>236</sup> *Ibidem.*, p.159.

selon Foucault, le statut stigmatisé des condamnés à perpétuité peut être envahie par la volonté des représentants de l'Etat de réaffirmer les structures réglementaires de la souveraineté et de la discipline<sup>237</sup>.

Dans notre recherche, ce seraient les individus qui intégreraient, à leur identité sociale, les jugements négatifs portés à leur égard qui adopteraient le statut d' « ancien détenu » comme maître statut. Nos résultats sont confirmés par ceux de Hannem et Bruckert qui ont montré dans leur recherche, que les anciens détenus pourraient en effet assimiler des jugements négatifs portés sur eux, mettant en lumière l'assujettissement de l'individu<sup>238</sup>. Néanmoins, les auteurs n'expliquent pas quel type d'anciens détenus serait le plus à même de subir l'auto-étiquetage.

Nous avons observé que les individus condamnés à des peines de type long, avaient plus tendance à se faire remarquer socialement après leur incarcération en arborant un profil de "rédempteur". Cette caractéristique est plus observable du côté des individus belges interviewés. Dans l'échantillon belge, nous avons interrogé des individus qui avaient commis des délits similaires et qui avaient un parcours social relativement proche. C'est pourquoi, nous pensons avoir essentiellement observé des individus qui se perçoivent comme des « rédempteurs ». Cependant il ne s'agit pas d'une caractéristique propre à la Belgique, il s'agit d'une conséquence de la composition de notre échantillon. A l'inverse, selon Hannem et Bruckert, les individus condamnés à des peines de type long, rechercheraient à se fondre dans la masse sociale plutôt que de se faire remarquer. Néanmoins, les auteurs soutiennent que plusieurs individus lient leur discours et leur bénévolat à un « script de rédemption ». L'individu garde ainsi une certaine cohésion de son identité pour soi<sup>239</sup>.

Par la résilience, les individus pensent posséder une légitimité auprès des acteurs judiciaires, ce qui leur permet d'instaurer un rééquilibrage de pouvoir dans l'interaction. Cette observation est soutenue par Hannem et Bruckert qui énoncent que, d'après Foucault, des expériences qui contestent les structures existantes du pouvoir et des politiques sociales, ne seront pas assimilées aux connaissances acceptées mais auront leur importance dans l'action sociale en tant que « vérités individuelles<sup>240</sup> ».

---

<sup>237</sup> *Ibidem.*, p.156.

<sup>238</sup> *Ibidem.*, p.150.

<sup>239</sup> *Ibidem.*, p.162.

<sup>240</sup> *Ibidem.*, p.19.

Selon Pires, le vécu du stigmaté pénal varie selon les classes sociales et les ressources que l'individu peut mobiliser par rapport à sa classe sociale. Nous avons pu observer que le stigmaté carcéral varie en effet selon les ressources que l'individu peut mobiliser mais ne dépend pas nécessairement de sa classe sociale. Un des individus interviewé provenant de la classe prolétarienne a réussi à se construire une réussite professionnelle en ayant recours à divers stratégies et en trouvant un moyen de se constituer un capital économique. A l'inverse, l'individu de notre échantillon qui provenait de la classe moyenne n'a pas pu retrouver une telle réussite professionnelle bien qu'il possédait plus de ressources étant donné son appartenance de classe sociale. Selon ces constats, la classe sociale ne peut donc expliquer, à elle seule, la capacité de l'individu à atténuer les effets du stigmaté. Il s'agirait d'avantage de la capacité de l'individu à se constituer des ressources et à les utiliser.

En conséquence, à partir du moment où nous pouvons observer que les effets du stigmaté varient, nous pouvons chercher à agir sur ce point en tenant compte de différentes variables. Bien sûr, puisque l'identité sociale dépend fortement de l'identité pour soi, l'individu a un rôle clef dans sa réinsertion sociale. Nous pouvons néanmoins intervenir sur les outils et les possibilités de développement que nous pouvons fournir à l'individu pour définir son identité pour soi, en tenant compte du fait que c'est lui qui choisit la signification à leur attribuer.

L'intervention auprès de l'individu ne doit pas se faire après la prison mais déjà dans la sphère carcérale.

Les résultats de notre recherche seraient utiles pour d'autres chercheurs pour approfondir l'approche du stigmaté carcéral. À la fois les acteurs qui interviennent dans le milieu carcéral et les acteurs de la réinsertion sociale pourraient en bénéficier, dans la mesure où ils pourraient cibler un type d'approche des « détenus/anciens détenus » dont la reconnaissance et le rapport au temps sont centraux afin que les individus puissent se considérer comme acteur et solidaires de la société dans laquelle ils vivent. Cette approche pourrait agir dans une certaine mesure sur le processus de récidive.

Concernant notre méthodologie, au vu de nos deux catégories d'interviewés qui se distinguent par la variable âge, le degré de contact avec la société ainsi que le type de délit, nous pouvons nous poser plusieurs questions. Premièrement, nous nous

demandons si l'impact du stigmaté carcéral se différencierait, selon un échantillon composé uniquement d'individus étant incarcérés jeunes, en comparaison à des personnes incarcérées plus tard au cours de leur vie active ?

Deuxièmement si une plus grande diversité de notre échantillon belge confirmerait-il ou infirmerait-il que la majorité des braqueurs de banque vont construire leur identité au travers d'un script de rédemption ?

## CONCLUSION GENERALE

L'objectif de notre recherche était de comprendre les difficultés de la réinsertion sociale en matière de discrimination pour les anciens détenus, en étant proche de l'intimité de l'individu. A la base, notre ambition de recherche était d'appréhender à la fois comment l'acteur se considérait après l'incarcération et comment il était considéré par autrui, afin de pouvoir observer, dans son entièreté, le stigmate carcéral et son implication sur la réinsertion sociale. Bien sûr, nous nous sommes vite rendu compte que l'étendue de nos ambitions ne pouvait être contenue dans un seul mémoire. A partir de là, nous avons donc décidé de nous centrer sur l'identité pour soi, qui nous permettait d'approcher l'identité sociale de l'individu et de comprendre les facteurs qui produisent des impacts différents sur l'identité sociale.

Notre recherche nous a amené à considérer que la perception que l'individu a de lui-même influençait le vécu du stigmate carcéral. Cette perception se trouverait modifiée par des autrui significatifs dans le milieu carcéral et hors du milieu carcéral, par un statut valorisant et par une réactualisation au temps. La réactualisation au temps étant favorisée par des ressources comme le travail, les études, la maison de transition et les programmes (à Montréal) permettant aux individus de reconstruire leur identité spatio-temporelle et via la possibilité de retrouver des repères sociaux avant leur retour dans la société. Ces éléments influencent la place et la signification que l'individu donne au statut d'« ancien détenu » et doivent être constitués sous forme de choix et non d'obligation qui est la logique propre du milieu carcéral. Au plus l'individu accepterait la dimension identitaire d'ancien détenu, au moins son identité sociale serait compromise.

Cependant, malgré les éléments que nous avons dégagés et qui pourraient aider l'individu à atténuer les effets du stigmate, il reste la question de la faisabilité d'organiser les études et de rendre certains travaux pénitentiaires possibles, compte tenu des spécificités du milieu carcéral, ou de développer une relation spécifique marquée par une intimité et une charge émotionnelle significative au niveau social et interpersonnel. Le milieu de la détention rend la mise en place de ces éléments difficile, que ce soit pour le détenu ou pour les personnes extérieures au milieu carcéral. Certaines circonstances sont en effet indépendantes de la volonté de l'individu comme le transfert d'un détenu dans une autre prison, les sanctions, les horaires du milieu carcéral par

rapport aux horaires des personnes extérieures, etc. La concrétisation de ces éléments et le rapport au temps possèdent ainsi une dimension qui peut être aléatoire.

Nous sommes tout à fait conscients que les facteurs de lutte contre le stigmat, que nous avons découvert par le biais des différents impacts que celui-ci produirait, sont contraires à la logique carcérale. Nous mettons beaucoup d'éléments en avant qui montrent que notre travail est proche d'une logique de réparation alors que le milieu carcéral prône une logique de punition.

Qui plus est, la réalisation de ces éléments s'oppose non seulement à la logique carcérale mais peut aussi constituer un problème budgétaire.

Notre recherche porte sur un concept/une notion : l'« identité », qui a souvent été controversé dans la littérature sociologique, ce concept étant difficilement saisissable. Celui-ci recouvre en effet un caractère polysémique, ainsi, plusieurs auteurs ont conclu que l'utilisation de ce concept était non pertinente. Comme Baudry et Juchs l'ont énoncé, il nous semble que ce concept soit un élément essentiel pour comprendre la complexité des relations sociales mais aussi pour penser la place d'un individu à l'intérieur d'un groupe social ou de la société dans son ensemble<sup>241</sup>. Cependant nous concevons que sa variabilité et sa diversité peuvent n'être appréhendées qu'en partie étant donné sa complexité.

A partir de ce constat, notre recherche pourrait donc se poursuivre en recherchant du côté des stigmatisés pour comprendre l'identité sociale virtuelle, pour pouvoir appréhender le stigmat carcéral dans son schéma d'ensemble et pour observer la place que prend cette attribution identitaire dans l'identité sociale, compte tenu du fait que nous avons pu observer que l'identité pour soi constituait une grande partie de l'identité sociale. Toute recherche qui permettrait de mieux comprendre cette dynamique entre identité sociale virtuelle et identité pour soi, serait significative pour l'approche de la discrimination et des pouvoirs que chaque acteur possède par rapport à la discrimination. Une analyse plus poussée des différentes structures de réinsertion sociale qui commencent dans le milieu carcéral, comme la maison de transition, serait également intéressante pour mieux appréhender l'identité spatio-temporelle des individus et ses conséquences pour la réinsertion sociale. Un aspect de l'identité que nous n'avons pas

---

<sup>241</sup>R.Baudry & J-P, Juchs, Définir l'identité, *Hypothèses*, 2007, 10, p.166. En ligne, [http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-155.htm#anchor\\_citation](http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-155.htm#anchor_citation).

pu analyser est l'aspect corporel. Pour comprendre la totalité de l'identité pour soi de l'acteur, cet aspect devrait bien entendu être pris en compte.

Suite à notre observation sur la différence de capacité des individus, hors de la sphère carcérale, à mobiliser et à utiliser des ressources contre le stigmatisme carcéral, indépendamment de la classe sociale, nous nous demandons comment les individus vont être amenés à se constituer des ressources et à les utiliser ? Quelle place prend vraiment la classe sociale dans la capacité de l'individu à faire face au stigmatisme carcéral ?

En conclusion, nous pouvons affirmer qu'il existe une variété de vécus du stigmatisme carcéral. Un individu peut se retrouver avec une identité sociale beaucoup plus compromise qu'un autre, suite à certains éléments stigmatisant qu'il aura pu assimiler à son avantage.

L'institution carcérale n'est pour rien dans la constitution des dimensions identitaires positives, excepté celles qui concernent la normalisation. Nous constatons que les individus qui finissent par avoir une identité sociale peu stigmatisée, sont ceux qui ne vont pas simplement se plier aux normes que l'institution carcérale essaye de leur faire assimiler mais qui vont finalement utiliser leur marginalité et la fascination qu'ils exercent pour se définir comme « exceptionnels » et acquérir ainsi un statut valorisant de par leur choix de se rendre utiles pour les autres et pour la société quand bien même ils ne pensent pas nécessairement s'inscrire dans une relation de « dette » vis-à-vis de la société. Nous avons pu observer un ou deux éléments en termes de comparaison entre la Belgique et Montréal. Le système carcéral québécois aurait, du moins si nous croyons les anciens détenus, mis en place plus de dispositions facilitant la réinsertion sociale, en offrant plus de possibilités de se reconstruire une identité spatio-temporelle, bien que plusieurs de ces dispositions semblent disparaître. La maison de transition n'empêcherait pas le stigmatisme carcéral mais, de par son insertion dans la communauté, elle offre plus de possibilités de socialisation et d'une véritable réactualisation à un rapport au temps. Au travers de notre recherche, nous avons pu voir à quel point la logique de « réinsertion sociale » en Belgique, qui est supposée commencer dans le milieu carcéral, est inexistante, superficielle et théorique. Ce constat est également observable à Montréal mais comporte plus de variations entre des éléments encourageant à la réhabilitation sociale et des éléments défavorables à celle-ci.





## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Monographie**

- ALTER, N. (ed). *Sociologie du monde du travail*, Paris : Presses Universitaires de France, 2006.
- BLANCHET, A., *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, Armand Colin, 2007.
- DUBAR, C, *Sociologie - Les grands courants de la sociologie contemporaine*, *Encyclopaedia Universalis*. En ligne  
[https://www.webdepot.umontreal.ca/Enseignement/SOCIO/Intranet/psychosociologie/public/presentations/sociologie\\_courant.pdf](https://www.webdepot.umontreal.ca/Enseignement/SOCIO/Intranet/psychosociologie/public/presentations/sociologie_courant.pdf).
- DUBAR, C., *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, 2010.
- FERREOL, G. (Éd.). *Dictionnaire de sociologie* (3è éd.), Paris : Armand Colin, 2002.
- GOFFMAN, E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.
- GRAWITZ, M., *Méthodes des sciences sociales* (9è éd), Paris: Éditions Dalloz, 1993.
- HANNEM, S., & BRUCKERT, C. (Eds.), *Stigma Revisited*, University of Ottawa Press, 2012.
- MALEWSKA-PEYRE, H., La notion de l'identité et les stratégies identitaires, *Socialisation et culture*, 1989, pp.317-326. En ligne <http://books.google.com>, consulté le 20 mai 2015.
- OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE, & SALANE, F., *Être étudiant en prison: l'évasion par le haut*, Documentation française, 2010.
- PAUGAM S. (dir.). *L'exclusion, l'états des savoirs*, Paris : La Découverte, 1996.
- ROSTAING, C., *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, 1997
- VOIROL, O., *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, Editions la découverte, 2006. En ligne  
[http://www.editionsladecouverte.fr/liens/ps/d04772\\_preface.pdf](http://www.editionsladecouverte.fr/liens/ps/d04772_preface.pdf).

### **Mémoires et thèses**

- DEMOITIE, L., *La réinsertion sociale et professionnelle des anciens détenus*, Promoteur Gérard Warnotte, Mémoire de licence de gestion, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1997, 81 p.
- PIRES, A., *Stigmate pénal et trajectoire social*, Thèse de doctorat en philosophie, Université de Montréal, Montréal, 1983, 365 p.

SIMAR, C., *L'image de soi en milieu carcéral*, Promoteur Jean Kinable, Mémoire de licence en sciences psychologiques, Université Catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, 1997, 159 p.

### **Cours académiques**

BRION, F. *Sociologie de la criminalité, de l'acte criminel et de la déviance*, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2013-2014.

BRION, F., *Perspectives foucaldiennes en criminologie*, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2014-2015.

KAMINSKI, D., *Méthodologie qualitative en criminologie*, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2013-2014.

LAMBOLEY, M., *La femme et la question criminelle*, Université de Montréal, Montréal, Hiver 2015.

OUELLET, F., *Formes particulières de crimes*, Université de Montréal, Montréal, hiver 2015.

### **Articles de périodiques**

AUZOULT, L., & ABDELLAOUI, S., Identity strategies and power in prison, *Psychologie du travail et des organisations*, 2008, 14(2), pp.139-153. En ligne <https://revue-pto.com/articles%20pdf/Juin%202008/Vol%2014%202%20integral.pdf#page=45>.

BAUDRY, R. & JUCHS, J-P., Définir l'identité, *Hypothèses*, 2007, 10, pp.155-167. En ligne, <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-155.htm>.

BETHOUX, E., La prison : recherches actuelles en sociologie, *Terrains & travaux*, 2000, 1, pp.71-89. En ligne, <http://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2000-1-page-71.htm>.

BLAIS, M-C., La solidarité. *Le Télémaque*, 2008, 1(33), pp.9-24. doi : [10.3917/tele.033.0009](https://doi.org/10.3917/tele.033.0009).

BRION, F. & TULKENS, F., Conflit de culture et délinquance. Interroger l'évidence, *Déviance et société*, 1998, 22(3), pp.235-262. En ligne [http://www.persee.fr/doc/ds\\_0378-7931\\_1998\\_num\\_22\\_3\\_1664](http://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1998_num_22_3_1664).

CASTRA, M., Identité, in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp. 72-73.

CEROUX, B., L'enfant comme autrui significatif de ses parents. Excursus sur une théorie de la socialisation, *Dialogue*, 2006, 2(172), pp.123-132. doi : 10.3917/dia.172.0123

CHANTRAINE, G., La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France, *Déviance et société*, 2000, 24(3), pp.297-318. En ligne [http://www.persee.fr/doc/ds\\_0378-7931\\_2000\\_num\\_24\\_3\\_1732](http://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_2000_num_24_3_1732).

CHANTRAINE, G., Prison, désaffiliation et stigmates, *Déviance et Société*, 2003, 27 (4), pp.363-387. doi : 10.3917/ds.274.0363

CHAUVENET, A., Les prisonniers : construction et déconstruction d'une notion, *Pouvoirs*, 2010, 4 (135), pp.41-52. doi : 10.3917/pouv.135.0041.

COMBESSIE, P., Intégration sociale des anciens détenus. Analyse des logiques de la justice pénale et de leurs effets. *Les classiques des sciences sociales*, Paris, 2004. En ligne [http://classiques.uqac.ca/contemporains/combessie\\_philippe/integration\\_soc\\_anciens\\_detenus/integration\\_soc\\_anciens\\_detenus.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/combessie_philippe/integration_soc_anciens_detenus/integration_soc_anciens_detenus.pdf).

CUNHA, M. I, Sociabilité, «société», «culture» carcérales. La prison féminine de Tires (Portugal), *Terrain*, 1995, (24), pp.119-132. doi: 10.4000/terrain.3122.

DORAI, M., Qu'est ce qu'un stéréotype ?, *Enfance*, 1988, 41 (3), pp.45-54. doi : 10.3406/enfan.1988.2154

DUBAR, C., Polyphonie et métamorphoses de la notion d'identité, *Revue française des affaires sociales*, 2007, 2(2), pp.9-25. En ligne [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RFAS\\_072\\_0009](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFAS_072_0009).

GARFINKEL, H., Conditions of successful degradation ceremonies, *American Journal of Sociology*, 1956, 61 (5), pp.420-424. En ligne <http://www.jstor.org/stable/2773484>.

GARNER, H. & MEDA, D., La place du travail dans l'identité des personnes. *Données sociales- la société française*, 2006, pp.623-630. En ligne [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/donsoc06zq.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/donsoc06zq.pdf).

GLASER, B., & STRAUSS, A., Les transitions statutaires et leurs propriétés, *Sociologies*, 2012. En ligne <http://sociologies.revues.org/4062>.

GUILLEMETTE, F., L'approche de la Grounded Theory pour innover ?, *Recherche qualitatives*, 2006, 26(1), pp.32-50. En ligne [http://www.lar.univ-paris-diderot.fr/sites/default/files/fguillemette\\_ch.pdf](http://www.lar.univ-paris-diderot.fr/sites/default/files/fguillemette_ch.pdf).

LACAZE, L., La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'« analyse stigmatique » revisitée, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2008, 1(5), pp.183-199. doi : 10.3917/nrp.005.0183.

LEMOINE, C. / Book analysis. KLEIN, O. & POHL, S. (Eds). Psychologie des stéréotypes et des préjugés. *Psychologie du travail et des organisations*, 2007, 14(2), pp.154-157. En ligne <https://revue-pto.com/articles%20pdf/Juin%202008/Vol%2014%202%20integral.pdf#page=45>.

JACQUIN, P (Trad.), LINK, B., & PHELAN, J., Conceptualizing stigma, *Annual Review of Sociology*, 2001, 27, pp.1-34. En ligne, <http://www2.univ-paris8.fr/sociologie/wp-content/uploads/2011/03/phelan-link-stigmat.pdf>.

MATHIEU, C. & TREMBLAY, P., Immobilité sociale et trajectoires de délinquance, *Revue française de sociologie*, 2009, 4(50), pp.693-718. doi : 10.3917/rfs.504.0693.

MATHIEU, L., Rostaing Corinne, La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons pour femmes, *Revue française de sociologie*, 1998, 39(4), pp.799-803. En ligne [http://www.persee.fr/docAsPDF/rfsoc\\_0035-2969\\_1998\\_num\\_39\\_4\\_4846.pdf](http://www.persee.fr/docAsPDF/rfsoc_0035-2969_1998_num_39_4_4846.pdf).

NEGURA, L., L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales, *SociologieS*, 2006. En ligne <http://sociologies.revues.org/993>.

PIRES, A., Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique, *Les classiques des sciences sociales*, 1997, pp.113-169. En ligne [http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires\\_alvaro/echantillonnage\\_recherche\\_qualitative/echantillon\\_recherche\\_qual.pdf?](http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires_alvaro/echantillonnage_recherche_qualitative/echantillon_recherche_qual.pdf?)

ROSTAIN, C., Une approche sociologique du monde carcéral, *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 2012, 3 (59), pp. 45-56.

SALANE, F., Parcours scolaires singuliers et conversion identitaire. L'exemple des étudiants en prison, *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 2012, pp. 189-208. En ligne <http://cres.revues.org/2254>

SEDAT, J., La dette, l'échange et le sacrifice, *Che vuoi ?*, 2005, 2(24), pp.61-69. doi : 10.3917/chev.024.0061.

SOLINI, L., La famille à l'épreuve de la prison, Caroline Touraut, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2012, 293 p, *Recherches familiales*, 2014, 1 (11), pp.171-175. doi : 10.3917/rf.011.0171.

VERMEERSCH, S., Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole, *Revue française de sociologie*, 2004, 4 (45), pp.681-710. doi : 10.3917/rfs.454.0681.

VOEGTLI, M., Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence, *Lien social et Politiques*, 2004, 51, pp.145-158. doi: 10.7202/008877ar

### **Document non publié**

CENTRE DE JOUR L'ESPADRILLE, *Maison d'arrêt/Programme G.A.P*, Document non publié, Montréal, 2013.

### **Références d'internet**

Auteur inconnu, *Comment lire Surveiller et punir aujourd'hui ?*, Date de publication inconnue, consulté le 20 mai 2015, <https://detentions.files.wordpress.com/2009/03/comment-lire-surveiller-et-punir-aujourd'hui.pdf>.

Association des services de réhabilitation sociale du Québec, *Qu'est-ce que la réinsertion sociale ?*, mis en ligne en 2015, consulté le 6 mai 2015, [http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion\\_qrs.php](http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion_qrs.php).

Association des services de réhabilitation sociale du Québec, *Missions*, mis en ligne en 2015, consulté le 6 mai 2015, [http://www.asrsq.ca/fr/asrsq/asrsq\\_mis.php](http://www.asrsq.ca/fr/asrsq/asrsq_mis.php).

Association des services de réhabilitation sociale du Québec, *Maison de transition*, mis en ligne en 2015, consulté le 6 mai 2015, [http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion\\_mai.php](http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion_mai.php).

Association des services de réhabilitation sociale du Québec, mis en ligne en 2015, consulté le 6 mai 2015, <http://www.asrsq.ca/index.php>.

Association des services de réhabilitation sociale du Québec, *Comités consultatifs de citoyens*, mis en ligne en 2015, consulté le 6 mai 2016, [http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion\\_com.php](http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion_com.php).

Association des services de réhabilitation sociale du Québec, *Via travail Inc. / Maison Essor/centres de main d'œuvre OPEX82 Montréal et Laval*, mis en ligne en 2015, consulté le 6 mai 2015, [http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres\\_lis\\_06\\_via.php](http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres_lis_06_via.php).

Association des services de réhabilitation sociale du Québec, *Via travail inc./ Maison Essor/centres de main d'œuvre OPEX82 Montréal et Laval*, mis en ligne en 2015, consulté le 6 mai 2015, [http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres\\_lis\\_06\\_via.php](http://www.asrsq.ca/fr/membres/liste/membres_lis_06_via.php).

BERARD, F., *La (ré) intégration sociale et communautaire : socle de la réhabilitation des personnes contrevenantes*, publié le 20 janvier 2014, texte adopté par le conseil d'administration de l'ASRSQ le 29 janvier 2014, [http://www.asrsq.ca/fr/pdf/art\\_soc\\_reh.pdf](http://www.asrsq.ca/fr/pdf/art_soc_reh.pdf).

Centre de jour l'Espadrille, *Se réinsérer après un séjour en prison*, mis en ligne en 2015, consulté le 6 mai 2015, [http://ymcaquebec.org/fr/communautaires/centre\\_espadrille](http://ymcaquebec.org/fr/communautaires/centre_espadrille).

Centre de main d'œuvre OPEX, date de mise en ligne inconnue, consulté le 6 mai 2015, <http://www.opexemploi.com>.

Dictionnaire Larousse en ligne, *Détenu*, date de mise en ligne inconnue, consulté le 20 mai 2015, [http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/detenu\\_detenue/24787](http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/detenu_detenue/24787).

DUPUIS, I., La réinsertion des détenus. Quelles perspectives ? Think tank européen Pour la solidarité, *Collection working paper*, pp.3-23, publié en janvier 2012, [http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/wp\\_detenus-4\\_0.pdf](http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/wp_detenus-4_0.pdf).

Gouvernement du Québec, *Statistiques correctionnelles du Québec*, dernière mise à jour le 22 mai 2015, consulté le 26 mai 2015, <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/statistiques-annuelles/2013-2014/faits-saillants.html>.

JACQUEMAIN, M. (2001). *Les cités et les mondes: Le modèle de la justification chez Boltanski et Thevenot*. Université de Liège, date de publication inconnue, <https://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/90443/1/Les%20cités%20et%20les%20mondes%20de%20Luc%20Boltanski.pdf>.

KAKAI, H. *Contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologie de rédaction de mémoire*. Université de Franche-Comté, publié en février 2008, consulté le 6 mai 2015, [http://www.carede.org/IMG/pdf/RECHERCHE\\_QUALITATIVE.pdf](http://www.carede.org/IMG/pdf/RECHERCHE_QUALITATIVE.pdf).

Ministère de la sécurité publique du Québec, *Les services correctionnels du Québec: Document d'information*, publié en 2014, consulté le 26 mai 2015, [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services\\_correctionnels/publications/document\\_information\\_services\\_correctionnels.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/document_information_services_correctionnels.pdf).

REVILLARD, A, *Introduction à la sociologie*, Université Paris Nord, Date de publication inconnue, consulté le 20 mai 2015, <http://annerevillard.com/enseignement/introduction-sociologie/>.





## ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN

| Thèmes              | Sous thèmes                                                                                                    | Questions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'avant prison      | <p>Education</p> <p>Emploi</p> <p>Vie de famille</p> <p>Société</p> <p>Délinquance</p> <p>Point de rupture</p> | <p>Quel est votre parcours avant la prison ? Aviez-vous un diplôme ? Quel type de diplôme ? Aimiez-vous l'école ?</p> <p>Quel étaient le métier de vos parents ?</p> <p>Aviez-vous un emploi avant la prison ? Pouvez-vous m'en parler ? Aimiez-vous votre travail ? Pourquoi ?</p> <p>Aviez-vous une famille ? Comment était votre vie de famille ?</p> <p>Comment étiez-vous perçu par votre entourage ? Et par les gens extérieurs à vous / vos groupes d'appartenances ?</p> <p>Pouvez-vous m'expliquer votre parcours dans la délinquance ? Quelle est votre histoire ?</p> <p>Comment vous-êtes-vous retrouvé en prison ?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Temps en prison     |                                                                                                                | <p>Combien d'années avez-vous passées en prison ?</p> <p>Comment avez-vous vécu votre vie de prisonnier de manière générale ? Pensez-vous que la prison avait une utilité ? pourquoi ? Si vous pouviez changer des choses en prisons, quelles seraient-elles ?</p> <p>Quand on vous parle de prison, quels sont les premiers mots qui vous viennent à l'esprit ?</p> <p>Qu'est ce qui a été le plus dur pour vous en prison ? Comment étiez-vous perçus des autres détenus ? Quelle place vous êtes-vous faites en prison ?</p> <p>Est-ce que vous avez travaillé en prison/ aviez-vous des activités ? Cela avait-il une utilité pour vous ?</p> <p>Des membres de votre ancien entourage, venaient-ils vous voir en prison ? Avez-vous eu des congés pénitenciers/permissions de sortie ? Que faisiez-vous de ce temps de liberté que vous aviez ?</p> <p>En prison, quelles associations, personnes d'aide s'occupaient de vous ? Quelle aide vous apportaient-elles ? Aujourd'hui êtes-vous toujours en contact avec ces personnes ?</p> |
| Vie après la prison | Sortie                                                                                                         | <p>Quand êtes-vous sortis de prison ? Quel âge aviez-vous à votre sortie ? Qu'avez-vous faits quand vous êtes sortis ?</p> <p>La prison a-t-elle eu un sens pour vous ? Pourquoi ?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|  |                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>Valeurs personnelles</p> <p>ASBL/Projet qu'il a entrepris</p> | <p>Etiez-vous pris en charge par une ASBL ou autre ?</p> <p>Avez-vous un travail aujourd'hui ? Quelles ont été les difficultés pour trouver un travail ? Est-ce que pour vous, vous faites ce qu'il faut pour trouver un travail ?</p> <p>Comment êtes-vous perçu à votre travail/ les entretiens d'embauche que vous avez eu ? Quelles sont les réactions que les employeurs ont eues envers vous ?</p> <p>Vous êtes-vous reconstruit une famille ? Quelles sont vos difficultés face à cela ? Quelles sont vos envies aujourd'hui ?</p> <p>Sentez-vous que les autres (vos voisins, connaissances, famille) vous font ressentir que vous êtes différent à cause de la prison ? Que ressentez-vous par rapport à cela ?</p> <p>Etes-vous toujours en contact avec d'anciens détenus ? Pourquoi ? Vous sentez vous plus proches de ceux qui ont fait de la prison ?</p> <p>Est-ce qu'il y a des choses qui vous interpellent plus que d'autre aujourd'hui, vous investissez-vous par rapport à cela ?</p> <p>Comment imaginez-vous la prison dans une dizaine d'années ?</p> <p>Comment vous percevez vous aujourd'hui ?</p> <p>Que faites-vous aujourd'hui ? Menez-vous des projets en particuliers ?</p> <p>Qu'est-ce qui vous motive ? Qu'est ce qui a un sens pour vous ?</p> <p>Est ce qu'il y a un groupe de personnes/des individus plus en particulier dont vous vous êtes sentis rejetés à cause de votre expérience carcérale ?</p> <p>Pourquoi selon vous, les gens rejettent les personnes qui sont passés par la prison ?</p> <p>Quelles sont pour vous les exigences que la société a envers vous ? Qu'attend-t-elle de vous ?</p> <p>Quels sont les programmes de réinsertion sociale que vous avez suivis ?</p> |
|--|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## ANNEXE 2 : OPERATIONNALISATION DES ENTRETIENS

|                                     | Concept                                                                           | Grille d'entretien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Profil avant la prison              | <p>Sentiment d'appartenance et statut social</p> <p>Perception par les autres</p> | <p>Parcours professionnel<br/>Ex : <i>Avez-vous un diplôme ?</i></p> <p>Classe sociale<br/>Ex : <i>Quel étaient le métier de vos parents ?</i><br/>Ex : <i>Aviez-vous une famille ? Comment étiez votre vie de famille ?</i></p> <p>Délinquance<br/>Ex : <i>Pouvez-vous m'expliquer votre parcours dans la délinquance ?</i></p> <p>Caractéristiques données par les autres.<br/>Ex : <i>Comment étiez-vous perçu par votre entourage ?</i></p>                                                                                                                                                                       |
| Profil en prison et après la prison | <p>Le statut social (en prison)</p> <p>Les attentes normatives</p>                | <p>Hiérarchie en prison et perte de statut<br/>Ex : <i>Comment étiez-vous perçus des autres détenus ? Quelle place vous êtes-vous faites en prison ?</i></p> <p>Droits de la personne et mépris social<br/>Ex : <i>Des membres de votre entourage, venaient-ils vous voir en prison ?</i><br/>Ex : <i>Avez-vous eu des congés pénitenciers/permissions de sortie ? Que faisiez-vous de ce temps de liberté que vous aviez ?</i></p> <p>Normes sociales<br/>Ex : <i>Est-ce que vous avez travaillé en prison/ aviez-vous des activités ?</i><br/>Ex : <i>Qu'avez-vous faits quand vous êtes sortis de prison ?</i></p> |

|  |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Eux/nous | <p>Les attentes de la société<br/> Ex : <i>Quelles sont pour vous les exigences que la société a envers vous ?</i><br/> Ex : <i>Quels sont les programmes de réinsertion sociale que vous avez suivis ?</i></p> <p>Contact avec la société (Il faut comprendre par-là, l'implication de l'individu dans ce qui est organisé en prison pour avoir des contacts avec l'extérieur. Et après la prison si l'individu a créé des ASBL, des associations, si il est médiatisé etc., se rendant ainsi plus visible pour la société et réduisant la distance possible entre lui et celle-ci)<br/> Ex : <i>Est ce qu'il y a des choses qui vous interpellent plus que d'autre aujourd'hui, vous investissez-vous par rapport à cela ?</i><br/> Ex : <i>En prison, vous ont-ils fait réaliser des activités avec des personnes de la communauté ?</i><br/> Ex : <i>En prison, quelles associations, personnes d'aide s'occupaient de vous ?</i></p> <p>Rejet par une catégorie en particulier<br/> Ex : <i>Est ce qu'il y a un groupe de personnes/des individus plus en particulier dont vous vous êtes sentis rejetés à cause de votre expérience carcérale ?</i></p> |
|--|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                        |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                        |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Profil après la prison | <p>Sentiment d'appartenance</p> <p>Le statut social (après la prison)</p> <p>Les stéréotypes</p> | <p>Affinité avec des anciens détenus<br/> Ex : <i>Etes-vous toujours en contact avec d'anciens détenus ? Vous sentez vous plus proche de ceux qui ont fait de la prison ?</i><br/> Ex : <i>Avez-vous un travail aujourd'hui ? Quelles ont été les difficultés pour trouver un travail ?</i><br/> Ex : <i>Vous êtes-vous reconstruit une famille ?</i></p> <p>Les réactions sociales<br/> Ex : <i>Comment êtes-vous perçu à votre travail/ les entretiens d'embauche que vous avez eu ? Quelles sont les réactions que les employeurs ont eues envers vous ?</i><br/> Ex : <i>Sentez-vous que les autres (vos voisins, connaissances, famille) vous font ressentir que vous êtes différents à cause de la prison ?</i><br/> Ex : <i>Pourquoi selon vous, les gens rejettent les personnes qui sont passés par la prison ?</i><br/> Les stéréotypes provenant de l'ancien détenu<br/> Ex : <i>Comment imaginez-vous la prison dans une dizaine d'années ?</i><br/> Ex : <i>La prison a-t-elle eu un sens pour vous ? Pourquoi ?</i></p> |

**Approche sociologique des interférences entre stigmatisme carcéral et identité sociale**

Promoteur : Professeur Fabienne Brion

Comment l'individu se perçoit-il après l'expérience carcérale ? A quoi s'identifie-t-il ? La dévalorisation de sa personne par la société est-elle inévitable ? L'étiquette d'« ancien détenu » est-elle modifiable ? Qu'est-ce que cette expérience produit sur l'individu ?

Notre approche se situe dans la réinsertion sociale pour comprendre les mesures prises en prison dans cette optique (si elles existent) et les difficultés plus « intimes » et non matérielles auxquelles va faire face l'individu stigmatisé.

Pour répondre à ces questions, nous avons entrepris d'appréhender les différents impacts possibles que le stigmatisme carcéral pouvait produire à partir de l'entrée dans la sphère carcérale de l'individu jusqu'à sa sortie et son développement ultérieur. Notre recherche s'inscrit dans une perspective sociologique au travers de laquelle nous avons cherché à voir une certaine origine du stigmatisme et son développement sur l'ancien détenu.